



Sixième séance

Jeudi 7 juin 2012, 10 h 10

Présidence de M. Alburquerque de Castro et de M. Matthey

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS: PRÉSENTATION DU RAPPORT DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons commencer nos travaux par la présentation du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Ce rapport figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 4B et il a été adopté par la commission le 1^{er} juin dernier. Il ne peut donc pas tenir compte des changements qui ont été apportés par les délégations après cette date. Ces changements seront indiqués dans le prochain rapport.

Dans ce rapport, il est question du mode d'établissement du quorum nécessaire pour nos travaux que la commission pourrait être appelée à déterminer à tout moment. La Conférence est appelée à prendre acte de ce rapport.

(La Conférence prend acte du premier rapport.)

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE PROPOSITION: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Le deuxième point à l'ordre du jour fait référence au premier rapport de la Commission de proposition, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 2-3. Je demande au président de la commission, M. Shahmir de bien vouloir nous présenter ce rapport.

Original anglais: M. SHAHMIR (*gouvernement, République islamique d'Iran, président de la Commission de proposition*)

En tant que président de la Commission de proposition, c'est pour moi un grand honneur de vous présenter le premier rapport, qui a été publié samedi dernier dans le *Compte rendu provisoire* n° 2-3.

Comme vous le savez, la Commission de proposition est chargée de l'organisation des travaux de la Conférence; le rapport qui figure dans le *Compte rendu* n° 2-3 présente un certain nombre des décisions qu'elle a prises à propos du fonctionnement quotidien des commissions et de la plénière.

Je dois préciser que la commission, après sa réunion, délègue ses pouvoirs à son bureau, à savoir son président et ses vice-présidents, et que nous nous sommes réunis à intervalles réguliers, ce que nous continuerons d'ailleurs à faire pendant toute la durée de la Conférence afin d'en assurer le bon déroulement.

La commission a décidé que l'examen des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général commencerait dès mercredi 6 juin à dix heures du matin, et que la liste des orateurs serait close le mardi 5 juin à six heures de l'après-midi. La commission a également adopté le projet de plan de travail pour la Conférence qui figure à l'annexe I du rapport. Ce plan de travail peut bien sûr être modifié si nécessaire par le bureau de la commission pendant le déroulement des travaux.

Comme vous le savez, la Conférence a décidé lors de sa première séance que la question supplémentaire inscrite à son ordre du jour par le Conseil d'administration à sa session de mars – à savoir l'examen des mesures précédemment adoptées par la Conférence pour assurer l'exécution par le Myanmar des recommandations de la commission d'enquête – serait examinée par la Commission de proposition.

Celle-ci a décidé de constituer à cette fin une sous-commission ouverte à l'ensemble de ses membres. Il a en outre été décidé que la sous-commission élirait ses propres président et vice-présidents, sélectionnés dans chacun des trois groupes, et que les résultats des travaux de cette sous-commission, y compris toute résolution qu'elle pourrait adopter, seraient directement présentés à la Conférence en tant que rapport de la Commission de proposition, sans que celle-ci soit reconvoquée à seule fin d'approuver ce rapport.

J'ai donc le grand honneur de vous annoncer que la sous-commission s'est réunie hier, mercredi 6 juin au matin. Elle a élu président M. Greg Vines (gouvernement, Australie), et vice-présidents M. Daniel Funes de Rioja (employeur, Argentine), et M. Luc Cortebeeck (travailleur, Belgique). Elle a également examiné les questions dont elle était saisie. Les résultats du débat seront présentés à la prochaine séance de la sous-commission, le lundi 11 juin. Le rapport issu des travaux de la sous-commission sera présenté à la Conférence en tant que second rapport de la Commission de proposition le mercredi 13 juin dans l'après-midi.

Afin de faciliter les débats tenus par la Commission pour la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail, la Commission de proposition a autorisé que lui soit transmise à l'avance toute information provenant de la Commission de l'application des normes ou toute conclusion adoptée par cette dernière dans le cadre de son examen de l'étude d'ensemble sur les conventions fondamentales.

Cette décision a été prise en vue de donner effet à la décision du Conseil d'administration d'aligner les études d'ensemble rédigées au titre de l'article 19 sur les thématiques qui font l'objet de la discussion récurrente. La Commission de proposition a également été invitée à examiner un projet de modification de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail, l'objectif étant de l'aligner sur l'ensemble de mesures adopté par le Conseil d'administration à sa 310^e session pour en améliorer le fonctionnement, comme le prévoit la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

La commission a invité la Conférence à adopter le projet de modification qui figure à l'annexe II. Elle a examiné plusieurs demandes d'ONG internationales souhaitant être représentées dans les commissions de la Conférence, a approuvé la liste qui lui avait été soumise par le Conseil d'administration, et a également confirmé un ensemble de principes destinés à faciliter les travaux de la Conférence.

Enfin, la commission a nommé un Comité de rédaction de la Conférence, qui a été institué selon les directives énoncées dans la section 11 du rapport.

Tels sont les sujets que j'estimais important de présenter à la Conférence. Je ne souhaite pas prolonger mon intervention, si ce n'est pour remercier les membres de la commission et mes collègues du bureau pour leur dévouement et l'esprit de consensus qui a toujours animé nos débats. Je salue donc le premier rapport de la Commission de proposition à la Conférence.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

S'il n'y pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence est d'accord avec les décisions que la Commission de proposition a prises au nom de la Conférence, telles qu'elles figurent dans le premier rapport, et qu'elle approuve le rapport, paragraphes 1 à 13 ainsi que les annexes I et III?

(Le rapport – paragraphes 1 à 13 – et les annexes I et III sont approuvées.)

Enfin, la Conférence doit adopter l'amendement proposé à l'article 18 de son Règlement, comme cela est indiqué dans l'annexe II du rapport. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cet amendement?

(L'amendement est adopté.)

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant reprendre la discussion générale du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

Original anglais: M. KIM (employeur, République de Corée)

Au nom des employeurs de la République de Corée, je félicite le Président pour son élection à la présidence de la Conférence internationale du Travail.

Premièrement, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à M. Juan Somavia, ancien Directeur général, pour ses efforts et son dévouement pendant les treize années qu'il a passées aux commandes du BIT. Pendant tout son mandat, M. Somavia n'a cessé de promouvoir les valeurs essentielles de l'OIT, notamment l'emploi décent, la mondialisation équi-

table et la justice sociale. Il a beaucoup contribué à relever le statut de l'OIT grâce à sa coopération avec des organisations internationales. Malheureusement, la situation de l'emploi dans le monde ne s'est pas beaucoup améliorée en dépit de ses efforts.

Selon les estimations du BIT, le taux de chômage mondial devrait s'établir à 6,1 pour cent cette année et ne devrait pas baisser avant 2016. Le taux de chômage des jeunes devrait être de 12,7 pour cent, chiffre qui n'a pratiquement pas changé depuis 2009. Pour revenir aux niveaux d'avant la crise, il faudrait créer 21 millions d'emplois. Le chômage devrait être la priorité absolue de l'OIT et de ses membres tripartites.

La meilleure des protections sociales est l'emploi. L'emploi ne doit plus être considéré comme la chasse gardée des politiques de l'emploi. Il s'agit de la meilleure des politiques sociales parce qu'ils permettent aux personnes vulnérables de gagner leur vie en travaillant. Des politiques de protection sociale qui peuvent soutenir la croissance économique en créant des emplois et un niveau satisfaisant de bien-être, sont préférables à des politiques sociales «à taille unique».

Deuxièmement, les programmes de protection sociale excessifs sont à l'origine de la crise économique en Europe, car ils se traduisent par un accroissement de la dette souveraine qui est nuisible à l'économie et à la création d'emplois.

De tels programmes peuvent aussi exacerber les conflits entre les générations parce que leurs coûts exorbitants doivent être assumés par la nouvelle génération.

A cet égard, nous devons revoir nos politiques sociales d'une manière globale en tenant compte de l'impératif de stabilité budgétaire si nous voulons être en mesure de créer des emplois pour plus de gens. La modération est nécessaire lors de la conception et de l'application des politiques sociales.

Je voudrais également adresser mes félicitations à M. Guy Ryder, Directeur général élu du BIT, et lui faire quelques suggestions pour son mandat futur.

Premièrement, ce sont les entreprises qui jouent le premier rôle dans la création d'emplois. Les ressources servant à financer la sécurité sociale proviennent en grande partie des entreprises. Après tout, la question du chômage ne saurait être réglée si l'on ne renforce pas la compétitivité des entreprises, qui sont les moteurs de la croissance économique. Il est nécessaire de créer un environnement favorable aux entreprises et, par conséquent, les futures activités du BIT devraient aller dans ce sens à la faveur de la restructuration visant à renforcer le secteur de l'emploi et les entreprises.

Deuxièmement, en mettant en place des socles de protection sociale, nous devons prendre en compte les conditions économiques et les capacités budgétaires. Je suis tout à fait d'accord qu'il faut protéger les pauvres et les aider à gagner leur autonomie grâce à des mesures sociales. Mais, dans le même temps, il faut veiller à concevoir ces socles qui devraient être conçus de manière à permettre à ceux qui ont de petits revenus d'échapper à la pauvreté, d'acquiescer une indépendance et de rejoindre le marché du travail.

Troisièmement, l'emploi doit être la priorité absolue. Lorsque le BIT établit de nouvelles politiques ou prévoit un projet de coopération technique, il doit procéder à une étude d'impact sur l'emploi afin de déterminer d'une manière réaliste si ces poli-

tiques et projets sont susceptibles de déboucher sur davantage d'emplois.

Enfin et surtout, s'il est important qu'un nouveau directeur général entreprenne de nouveaux programmes, il est plus important encore d'examiner les politiques et les programmes existants dans une nouvelle perspective. Les politiques qui améliorent les possibilités de trouver des emplois productifs et permettent aux gens de gagner décemment leur vie vont forcément dans le sens de la promotion des droits au travail.

Le BIT va changer sous le nouveau Directeur général mais ces changements doivent viser le développement, et ne pas être une fin en soi. Et ce développement doit conduire à la création d'emplois.

Original anglais: M. BELBASE (ministre du Travail et de l'Emploi, Népal)

Nous apprécions au plus haut point la contribution de M. Juan Somavia, Directeur général sortant, et je saisis cette occasion également pour féliciter M. Guy Ryder pour son élection en tant que prochain Directeur général de notre Organisation. Je lui souhaite le plus grand succès dans le cadre de ses importantes responsabilités.

Ma délégation considère qu'un emploi productif et un travail décent, ainsi que la croissance économique et la sécurité sociale, sont liés. Toute augmentation de la production entraîne un renforcement de la croissance, lequel devrait se traduire par un développement rendant possible un accroissement des investissements consacrés à la progression sociale et humaine. Nous devrions promouvoir la croissance économique, de manière à ce qu'elle assure une répartition équitable des effets positifs de cette croissance entre tous, à tous les niveaux. Dans ce contexte, le Népal considère que le débat engagé sur l'élaboration d'une nouvelle recommandation de l'OIT sur un socle de protection sociale procède d'une démarche positive.

Les conséquences négatives de multiples crises qui se renforcent mutuellement – crises économique et financière, crise alimentaire, crise de l'énergie – combinées au lourd impact du changement climatique, compromettent les infimes progrès réalisés à ce stade dans la concrétisation du plein emploi productif et du travail décent dans l'ensemble du monde, notamment dans les pays les moins avancés. Les pays pauvres n'ont pas eu les moyens jusqu'à maintenant de mettre en place un filet de protection sociale approprié pour leurs populations, ce qui ne fait que creuser davantage le fossé de la pauvreté.

Pour les pays d'origine de travailleurs migrants comme le Népal, des conditions extérieures favorables et stables, notamment dans les pays d'accueil, demeurent essentielles.

Le Népal est résolu à promouvoir le travail décent et à garantir l'égalité des chances dans l'emploi. Chaque année 400 000 jeunes gens entrent sur le marché du travail. Leur assurer un emploi décent et productif est depuis toujours un immense problème pour nous. Le Népal a défini et mis en place un cadre institutionnel et juridique pour un plan de sécurité sociale basé sur le paiement de cotisations à l'intention des travailleurs du secteur formel. Nous avons aussi mis en œuvre un système de protection sociale horizontal prévoyant des versements en espèces au bénéfice des personnes âgées et d'autres groupes particuliers (populations indigènes, femmes et enfants par exemple).

Compte tenu des ressources limitées dont nous disposons, et de nos énormes besoins de développement, il nous a pourtant été difficile de mettre en place un système de sécurité sociale complet. Le Népal considère qu'un secteur privé dynamique et responsable et un secteur public capable et efficace sont complémentaires. Comme nous défendons le principe d'une croissance économique soutenable, inclusive et équitable et d'un développement durable, il nous apparaît que les questions d'inclusion sociale et de responsabilité sociale, par exemple, deviennent importantes pour tous les acteurs dans l'économie.

Le travail à l'étranger est aujourd'hui une importante source d'emploi pour la main-d'œuvre népalaise. Le Népal a résolument entrepris d'établir un cadre d'emploi décent, sûr et productif à l'étranger. Nous nous efforçons par ailleurs de conclure des accords bilatéraux avec les principaux pays destinataires.

Je voudrais inviter l'OIT et tous les Etats Membres à travailler ensemble afin de faire en sorte que les travailleurs migrants puissent jouir de leurs droits fondamentaux.

Avant de conclure mon propos, je voudrais réaffirmer que le Népal appuie fermement les travaux de l'OIT. Nous pensons que le niveau de développement et la donne socio-économiques des nations, en particulier des pays les moins avancés, doivent être pris en compte dans l'élaboration de nouvelles normes – dans l'esprit de justice sociale et d'humanité consacré par la Constitution de l'OIT.

Original anglais: M. SLADOWSKI (employeur, Pologne)

C'est un privilège pour moi que de m'adresser à cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail en mon nom propre et au nom des associations des employeurs de Pologne.

Je souhaiterais faire état de ma satisfaction dans la mesure où cette conférence met l'accent sur un large éventail de questions importantes dans les domaines clés suivants: les objectifs stratégiques des principes et droits fondamentaux au travail, le socle de protection sociale et la crise de l'emploi des jeunes sur les marchés du travail.

Cependant, nous avons consacré une très grande attention au rapport particulièrement important du Directeur général: Exécution du programme de l'OIT 2010-11 qui est adressé aux délégués – qui sont tous des acteurs de l'économie réelle – de cette 101^e Conférence internationale du Travail.

Le rapport est détaillé. Il fournit un contexte analytique et contient des informations très détaillées sur les résultats atteints par le BIT dans la mise en œuvre et la réalisation des résultats et cibles stratégiques fixés par l'Organisation pour 2010 et 2011, années qui ont été difficiles pour le monde du travail du fait de la situation économique mondiale actuelle.

Nous saluons les observations du Directeur général sur les défis et les implications pour l'avenir et nous soulignons l'importance du monde du travail ainsi que celle de l'OIT, organisation internationale qui a pour mandat de centrer ses activités sur le monde du travail en recourant au tripartisme, méthode qu'elle considère comme la meilleure pour rechercher des solutions équitables et parvenir à des accords sociaux.

Nous partageons pleinement les préoccupations relatives à la crise mondiale et approuvons les conclusions et recommandations concernant notamment

l'Europe qui se trouvent dans le rapport du Directeur général qui porte sur les résultats de la mise en œuvre des objectifs de l'OIT dans les Etats Membres. Ces objectifs figurent dans les documents fondamentaux que sont l'Agenda du travail décent, la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi.

Dans le contexte du rapport du Directeur général et de son évaluation de la crise, je suis heureux de pouvoir dire que la situation économique de la Pologne est très bonne si on la compare à celle d'autres pays européens. La croissance du PIB polonais le confirme: elle a été de 4,3 pour cent au cours de l'année dernière et de 3,5 pour cent pendant le premier trimestre de cette année.

Ces résultats sont exceptionnels lorsqu'on considère la récession dans la zone euro. Cependant, nous craignons que notre marché ne soit affecté par certaines turbulences si la situation économique de la Grèce ne se stabilisait pas.

Mesdames et Messieurs, nous avons lu avec intérêt le rapport intitulé: *La crise de l'emploi des jeunes: Il est temps d'agir*. Selon l'OIT, la situation est vraiment alarmante. Le rapport montre que jamais il n'y a eu tant de jeunes au chômage dans le monde du moins depuis que des recherches ont été établies sur le sujet.

En ce qui concerne mon pays, la Pologne, je souhaiterais dire que le taux de chômage global est un peu au-dessus de 13 pour cent, mais que celui des jeunes bat un record puisqu'il est pratiquement de 30 pour cent.

Plus d'un tiers des chômeurs polonais sont diplômés. Les employeurs polonais estiment que cette situation est en grande partie imputable au système d'éducation. Certaines filières ne dotent pas les jeunes de compétences et de qualifications utilisables sur le marché du travail. Nous espérons que la situation s'améliorera dans un proche avenir.

Tout d'abord, le gouvernement a créé un cadre juridique permettant aux employeurs et aux universités d'élaborer des programmes d'étude en collaboration. Les spécialistes nécessaires pourront être ainsi formés.

Deuxièmement, le ministre du Travail et de la Politique sociale va mettre en œuvre un nouveau programme d'activation du marché du travail pour les jeunes comprenant les mesures suivantes: une prime financière versée pendant six mois aux employeurs qui recrutent des jeunes, des bons destinés à la formation ou au recyclage professionnels et des subventions pour louer des appartements.

Enfin, je souhaiterais évoquer la situation du dialogue bilatéral et tripartite en Pologne. A notre avis, le dialogue social est boiteux, il comporte différents aspects. Le dialogue social bilatéral au niveau des entreprises est meilleur qu'à l'échelon central, c'est-à-dire au sein de la Commission tripartite réunissant le gouvernement et les partenaires sociaux. Les employeurs veulent poursuivre le dialogue, notamment à l'heure actuelle où nous sommes confrontés au ralentissement économique et où se profile le risque d'une seconde crise liée aux turbulences de la zone euro.

Nous proposons de nouvelles formes de dialogue pour les salariés auxquelles participeraient les représentants des organisations sociales, les syndicats, les comités d'entreprise, les organisations non gouvernementales et les salariés non syndiqués.

Je voudrais pour terminer souligner que toutes les discussions, conclusions et recommandations émanant de cette conférence seront pour toutes les délégations des arguments importants qu'elles prendront en compte dans leurs activités futures relatives aux principes et droits fondamentaux au travail, au socle de protection sociale et à l'emploi des jeunes.

Original anglais: M^{me} DIMAPILIS-BALDOZ (secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi, Philippines)

Je salue le Directeur général, M. Somavia, qui gère excellemment le BIT depuis 13 ans. Nous nous souviendrons longtemps de son leadership, de sa capacité d'anticiper – nous lui devons le travail décent, en quelque sorte. Je félicite aussi M. Guy Ryder, nouveau Directeur général, et je l'assure de notre total soutien.

Le gouvernement philippin, soutenu par la visible assurance des entreprises et la confiance durable de la population, continue d'appliquer le plan tripartite pour le travail et l'emploi concernant le travail décent avec des résultats encourageants au niveau d'une croissance profitable à tous. L'an dernier nous avons dépassé l'objectif fixé en matière d'emplois – soit au moins un million – avec une croissance de 3,7 pour cent du PIB. Le taux de croissance économique a presque doublé, s'établissant à 6,4 pour cent au premier trimestre de cette année. Nous attendons une croissance durable, se traduisant en emplois de qualité, ce qui entraînera un sensible recul du nombre de chômeurs, parmi lesquels les jeunes sont majoritaires.

Nous stimulons la création d'emplois dans le secteur privé par divers moyens – programmes de placement plus efficaces, projets d'infrastructure au niveau local, nombreuses activités d'entreprise, formation à la recherche de bourses de formation professionnelle, programmes spéciaux ciblés sur les étudiants et les jeunes non scolarisés, initiatives associées pour résoudre le problème de l'inadéquation de l'offre d'emplois aux qualifications des demandeurs d'emploi. La prise en compte du chômage des jeunes comme problème mondial et son inclusion dans l'ordre du jour de cette Conférence sont donc opportunes et importantes pour nous.

La décision tripartite de promouvoir le travail décent pour nos marins et nos travailleurs domestiques, à la fois dans le pays et à l'étranger, a été soutenue par le Président Begnino S. Aquino III avec la ratification de la convention sur les pièces d'identité des gens de mer, la convention du travail maritime et la convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

Les travailleuses ont davantage de possibilités d'emploi avec l'abrogation de la loi qui interdisait le travail de nuit.

La protection des travailleurs migrants continue de faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'accords bilatéraux et du dialogue d'Abou Dhabi entre les pays du Conseil de coopération du Golfe et les pays d'origine en Asie. Les Philippines dirigeront ce dialogue ces deux prochaines années.

Nous avons donné la plus grande priorité au respect de la convention n° 87. L'on est de plus en plus sensibilisé à la question du respect de la liberté d'association et des négociations collectives, même dans les zones franches d'exportation. Les rôles respectifs de la police, du personnel de sécurité et des militaires sont clairement définis pour une meilleur

leure coordination en cas d'implication dans un conflit du travail.

La Commission nationale tripartite pour la paix industrielle assure un suivi efficace des affaires; le programme législatif avance rapidement et le renforcement des capacités se poursuit. Nos rapports sont présentés à point nommé et nous sommes encouragés de voir que les organes de contrôle de l'OIT ont noté des progrès sensibles dans notre respect des dispositions.

Nous sommes conscients de l'aide que nous apporte l'OIT, notamment dans le cadre du programme de coopération technique récemment approuvé, et appuyé par le gouvernement des Etats-Unis, pour soutenir notre progression. Nous avons établi un cadre juridique sur la sous-traitance et limité les stratagèmes utilisés pour se soustraire aux normes du travail, aux réglementations afférentes à la sécurité et à la santé, aux dispositions du droit du travail et enfin aux règles concernant la sécurité de l'emploi. Suite à l'audit technique mené par le BIT sur l'application des normes du travail, nous avons combiné notre système de réglementation avec des services consultatifs didactifs et techniques pour encourager une application volontaire des normes. Au lieu de maintenir les inspecteurs, nous allons recourir à des préposés au contrôle de l'application et renforcer ainsi le système.

Pour les travailleurs touchant le salaire minimum, outre le minimum garanti aux nouveaux arrivants comme filet de sécurité, il existe à présent un système à deux niveaux qui permet d'obtenir des augmentations de salaire sur la base de la productivité. La protection sociale des travailleurs vulnérables et de ceux du secteur informel est améliorée par des mesures de prévention, de protection et de promotion qui relèvent de stratégies de convergence sur guichet unique et au niveau local.

Les réformes auxquelles nous procédons pour accélérer le règlement équitable des conflits du travail et l'utilisation efficace d'autres moyens de règlement des différends servent bien la cause d'une paix industrielle juste et stable. En complément, des conseils industriels tripartites ont adopté des codes de bonnes pratiques volontaires. Notre politique consiste à faire de la prévention et du règlement des conflits du travail la norme et de l'intervention du gouvernement l'exception. Les réformes que j'ai évoquées, et d'autres mesures, seront couvertes dans les amendements au Code du travail qui fait actuellement l'objet d'un examen tripartite. Elles n'auraient pas donné de résultats positifs sans l'appui de nos partenaires sociaux et de l'OIT dans la recherche d'un consensus dans le cadre d'un système tripartite et d'un dialogue social efficaces.

Enfin, les Philippines, en leur qualité de pays membre de l'ASEAN, apprécient les résultats de l'élection nationale qui a eu lieu récemment au Myanmar et notent avec intérêt les réformes engagées dans ce pays. Nous sommes prêts à aider le Myanmar dans le cadre du programme de coopération technique de l'OIT.

Original anglais: M. KYI (ministre de l'Union, ministère du Travail, ministère de la Protection sociale, de l'Assistance aux populations et de la Réinstallation, Myanmar)

C'est pour moi un honneur et un plaisir de prendre la parole à l'occasion de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu que, sous votre direction éclairée, nos travaux seront couronnés de succès. Je profite de

cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la République du Soudan du Sud, qui est devenue le 184^e Membre de l'OIT. Je tiens tout d'abord à remercier le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, pour le rapport complet et extrêmement éclairant sur l'exécution du programme de l'Organisation pendant la période 2010-11 qu'il a soumis à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Ce rapport retrace l'action menée par l'Organisation au service de ses Etats Membres et indique les résultats obtenus ces deux dernières années au titre du cadre stratégique 2010-2015. Il nous donne une idée très précise de l'impact des politiques et des interventions de l'Organisation au cours de cette période biennale. Il fournit également des informations et des éléments de réflexion susceptibles d'aider les gouvernements à réorienter leurs propres politiques intérieures dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts des travailleurs.

Etant donné que nous sommes à l'âge de la connaissance et du savoir, je suis particulièrement satisfait de constater que les programmes de l'OIT touchent des centaines et des milliers d'étudiants, de femmes et de travailleurs.

Permettez-moi d'évoquer brièvement les initiatives prises par le Myanmar en faveur des travailleurs dans le cadre de sa coopération avec l'OIT. Dans le domaine législatif, nous avons accompli en peu de temps de remarquables progrès. La loi concernant l'administration des circonscriptions et des villages, qui donne du travail forcé une définition précise et prévoit contre ce crime tout un arsenal de sanctions, offre une base juridique solide pour l'élimination de cette pratique. L'adoption et la mise en œuvre des instruments de l'OIT permettent désormais aux travailleurs et aux employeurs de constituer librement leurs propres organisations dans le pays. Une autre loi récemment promulguée portant sur le règlement des conflits au travail est assurément de nature à consolider le dialogue social et le tripartisme. La nouvelle législation sur la sécurité sociale, actuellement examinée par le parlement, doit assurer une protection plus étendue à l'ensemble des travailleurs, et prévoit notamment l'instauration d'un régime de retraites et la mise en place de logements sociaux. Les décrets d'application ont déjà été rédigés, et tout sera fait pour assurer une application pleine et entière de la loi.

L'élimination du travail forcé est l'une des grandes priorités de notre gouvernement, qui procède à cet effet à l'élaboration d'un plan d'action méthodique. Nous sommes convaincus que l'engagement pris par le président à cet égard nous permettra d'atteindre cet objectif avant le délai prévu, à savoir l'année 2015.

En 1998, la commission d'enquête a adopté des recommandations concernant l'application de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Nous estimons en toute honnêteté que le Myanmar respecte strictement les recommandations en question. Les mesures législatives, administratives et judiciaires prises par le gouvernement doivent être dûment reconnues et méritent assurément une réaction positive.

En ce qui nous concerne, le Myanmar va continuer de renforcer sa coopération avec l'OIT dans de nombreux domaines; dans le nouveau contexte, il importe de mener un travail de sensibilisation auprès de tous les acteurs concernés dans un contexte

nouveau. Il importe également de créer des emplois et des activités génératrices de revenus dans notre pays. Le Myanmar a besoin du soutien de la communauté internationale pour sa population.

Le processus de réforme sociale, économique et politique engagé par le Myanmar dans l'intérêt du peuple monte en puissance. Il est l'expression de la volonté de la population. Les réformes sont concrètes, et irréversibles. Le Myanmar est entré dans une nouvelle ère et doit par conséquent être considéré sous une autre perspective et encouragé.

Le Myanmar a demandé le retrait global des résolutions adoptées lors des 87^e et 88^e sessions de la Conférence internationale du Travail. Pour le peuple du Myanmar, ce retrait est le seul procédé respectable et logique envisageable, et, à cet égard, un refus ne peut qu'assombrir ses perspectives d'avenir. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, dans le cadre du discours prononcé devant le parlement du Myanmar, a invité la communauté internationale à lever, suspendre ou alléger les sanctions commerciales et autres sanctions. Son appel est une marque de reconnaissance et de soutien en faveur du processus de démocratisation et de réforme engagé au Myanmar.

Ce dont on a payé le prix, on doit pouvoir l'obtenir. Le Myanmar a payé le prix, en prenant des mesures concrètes et il attend, en retour, que la Conférence internationale du Travail retire les résolutions, non pas élément par élément, mais dans leur intégralité.

M. BEKALE (*travailleur, Gabon*)

Le groupe des travailleurs du Gabon est heureux de participer une fois encore à la session annuelle de la Conférence internationale du Travail aux côtés de ses pairs venus des quatre coins du monde. J'adresse à chacun des membres de cette auguste assemblée mes salutations fraternelles.

Permettez-moi également de féliciter, au nom du groupe que je représente ici, le Directeur général et le Président du Conseil d'administration pour les rapports exhaustifs et clairs qu'ils ont bien voulu nous présenter. Il appartient désormais à chacun des confédérés d'en faire bon usage.

Parmi les thèmes retenus cette année, il y a l'élaboration d'une recommandation autonome sur le socle de protection sociale et la crise de l'emploi des jeunes, qui présentent à plus d'un titre un réel intérêt pour les travailleurs. La raison en est toute simple. Le socle de protection sociale vise à garantir des paniers de biens, de services et de transfert de revenus essentiels définis à l'échelon national afin que les gens ne connaissent pas la faim et ne souffrent pas de maladies que l'on ne peut soigner, ne restent pas sans éducation et ne soient pas réduits à boire de l'eau insalubre ou à rester sans logis.

Ceci s'appuie sur l'idée alléchante que les personnes qui ont accès à un ensemble de biens, services et transferts de base parviennent à sortir de la pauvreté et la précarité. Ils pourront donc participer à l'essor économique de chaque pays.

Dans cet élan, le Gabon, mon pays, a créé la caisse nationale d'assurance-maladie et de garantie sociale dans le but d'aider tous les Gabonais économiquement faibles. Aujourd'hui, la gratuité des soins médicaux est une réalité, mais le processus visant à faire bénéficier les travailleurs du secteur privé et de ces prestations tarde à aboutir. Une situation que nous déplorons tous.

Ensuite, le chômage des jeunes est devenu le nouveau cancer dont les métastases empoisonnent le tissu social. C'est pour cette raison que nous souscrivons à l'idée de faire de l'emploi des jeunes une question prioritaire.

D'apparence évidente, ces deux thèmes sont complémentaires et indispensables aux nouvelles politiques nationales. En nous fondant donc sur l'espoir que procurent ces deux thèmes, je propose que le débat permette de déboucher sur un plan d'action standard et pragmatique, nécessaire à une mise en œuvre effective d'un système de sécurité sociale. Ne perdons pas de vue que ce système a l'avantage de prendre en compte toutes les couches de la population de chaque nation et offre une garantie de solidarité nationale.

C'est fort de cette analyse que je me prononce déjà au nom du groupe des travailleurs du Gabon en faveur de l'adoption d'une recommandation forte sur ces thèmes. En s'engageant tous dans cette direction, nous prouverons une fois encore aux yeux du monde combien l'Organisation internationale du Travail s'emploie à répondre aux aspirations des peuples.

Par ailleurs, à l'instar d'autres pays au sud du Sahara, au Gabon, le gouvernement, les organisations des employeurs et des travailleurs ont signé une charte nationale du dialogue social qui constitue une vraie plate-forme à l'intérieur de laquelle toutes les parties pourront librement s'exprimer dans le seul but de rendre concrètes les recommandations de l'OIT. Il importe de relever néanmoins que le Conseil national du dialogue social que nous appelons à cor et à cri tarde à se mettre en place.

Dans cette même perspective, de nombreux textes réglementaires ont été conçus pour permettre à chaque homme et chaque femme d'obtenir un travail productif et décent dans les conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité, afin de réduire le gouffre entre les aspirations des travailleurs quant à leurs conditions de travail et leur situation actuelle. Et c'est là que le Pacte mondial pour l'emploi et l'approche des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) deviennent incontournables et stratégiques pour, d'une part, trouver des solutions durables à la crise économique et financière qui frappe nos Etats et, d'autre part, répondre aux aspirations de nombreux jeunes qui cherchent un emploi.

Un vieil adage dit «tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir». L'espoir, c'est ce que nous devons redonner à tous les travailleurs qui exercent leur métier dans des conditions précaires, à tous les chômeurs qui ont perdu leur dignité et à tous les gens qui sombrent dans la pauvreté.

Avant de terminer mon propos, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de remercier un homme, Juan Somavia, qui n'a ménagé aucun effort en soutenant l'action des travailleurs tout au long de sa mandature à la tête de notre Organisation. Monsieur le Directeur général, les travailleurs vous seront toujours reconnaissants. Je voudrais enfin féliciter notre camarade Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général de l'OIT. Oui, camarade, les attentes seront grandes et nous sommes persuadés que vous serez à la hauteur de ces dernières. Le monde du travail vous accompagnera. Je vous remercie.

Je tiens à féliciter M. Guy Ryder, le Directeur général nouvellement élu du Bureau international du Travail. Au nom du gouvernement de la Malaisie, j'aimerais faire état de l'engagement de mon gouvernement à aider et à soutenir le nouveau Directeur général dans toutes les tâches qui seront entreprises pour relever les défis liés aux incertitudes économiques mondiales et promouvoir le travail décent et des normes de travail équitables dans le tiers monde et les Etats Membres en développement.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour remercier le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, pour ses contributions exemplaires et altruistes au Bureau international du Travail pendant son mandat, en particulier dans le domaine de la promotion du travail décent.

Dans le cadre de débats tripartites, l'OIT a élaboré des normes du travail qui ont été codifiées et structurées sous la forme de conventions. L'esprit et le contenu de ces conventions sont indiscutables. Tous ceux d'entre nous qui croient à l'esprit d'humanité, empreint d'amour et de compassion, ne peuvent être en désaccord avec les conventions. Le problème vient souvent des petits caractères ainsi que des sous-alinéas et des paragraphes. Beaucoup de nations qui croient dans l'esprit et le contenu des conventions estiment qu'il est difficile de remplir les conditions strictes, écrites en petits caractères. Nous devrions nous demander si l'on peut admettre que l'esprit initial et les objectifs plus importants puissent pâtir de cette obsession des petits caractères. Cette noble organisation devrait encourager, guider et soutenir les Etats Membres en développement afin qu'ils puissent concrétiser leur souhait d'avoir des normes internationales du travail.

En tant que membre de la communauté asiatique, je rappelle que mon collègue du Myanmar vient de demander le soutien de la communauté mondiale pour l'évolution sociale, économique et politique de son pays.

Le travail sans protection sociale est pareil à un navire sans voile, exposant les travailleurs aux dangers dus aux incertitudes économiques et aux maladies, et leur déniaient le droit de vieillir dignement. La Malaisie a une tradition bien établie de protection sociale avec son fonds de prévoyance des salariés, son régime de sécurité sociale et son régime de retraite du secteur public. Nous avons pris une mesure historique, à savoir l'instauration d'un salaire minimum en 2012. Nous sommes également en train de finaliser une loi visant à définir l'âge minimum obligatoire de départ à la retraite dans le secteur privé. Les travailleurs victimes d'un accident du travail reçoivent un soutien par le biais d'un programme de retour systématique au travail afin qu'ils puissent avoir un emploi et être productifs. Nous avons également un centre de réadaptation moderne, mis en place par l'organisme de sécurité sociale, pour optimiser le processus de réadaptation médicale et professionnelle et permettre la réintégration ultérieure du travailleur dans le monde du travail.

Le gouvernement de la Malaisie, au cours de ces quatre dernières années, a lancé un vaste programme visant à modifier les politiques administratives en privilégiant des programmes bien conçus afin de moderniser et de transformer notre économie pour en faire une économie à revenus élevés,

fondée sur les principes de l'inclusivité et de la durabilité. Ces programmes ont été conçus pour produire un revenu national brut de 310 milliards de dollars et créer 3,3 millions d'emplois en 2020. L'objectif prioritaire est de garantir que 60 pour cent de ces emplois seront basés sur des compétences et des connaissances de haut niveau. Pour y parvenir, il faut changer radicalement notre système d'éducation, en mettant l'accent sur la formation professionnelle et l'enseignement technique.

Notre gouvernement a investi chaque année environ 620 millions de dollars des Etats-Unis dans la formation professionnelle. Nous espérons ainsi maintenir notre taux de chômage actuel, qui est de 3,2 pour cent, ou même améliorer la situation. L'augmentation de l'employabilité des jeunes est une priorité nationale.

Récemment notre gouvernement a pris la décision d'intégrer la formation professionnelle dans notre système national d'éducation. La familiarisation avec les compétences professionnelles commencera très tôt, dans l'enseignement secondaire, et se poursuivra dans l'enseignement supérieur pour garantir à ces étudiants un niveau élevé d'employabilité.

Les possibilités d'emploi n'ont jamais été un problème majeur en Malaisie. Cependant, les difficultés ont été l'adéquation des compétences spécifiques chez certains diplômés et une trop forte dépendance à l'égard de la main-d'œuvre migrante pour combler les besoins dans les secteurs nécessitant beaucoup de main-d'œuvre.

Pour répondre à ces problèmes à long terme, notre gouvernement a établi un nouveau modèle économique, comprenant douze zones économiques essentielles; celui-ci contribuera à transformer l'économie de la Malaisie, qui reposait sur un faible niveau de qualification et une forte intensité de main-d'œuvre, en une économie à faible intensité de main-d'œuvre et fondée sur des qualifications élevées. Ces changements permettront à la Malaisie de devenir un pays à revenu élevé d'ici à 2020.

En conclusion, en tant que membres d'une communauté mondiale plus vaste, nous devons mettre de côté nos différences, surmonter les discriminations et unir nos efforts pour faire face aux défis que pose une économie mondiale incertaine et assurer un meilleur avenir aux citoyens actuels et futurs du monde.

Original portugais: M^{me} COSTA DOS RAMOS PINHEIRO (ministre de la Santé et des Affaires sociales, Sao Tomé-et-Principe)

Le rapport que le Directeur général nous présente cette année aborde des questions liées à la protection sociale et à la crise de l'emploi des jeunes, thème qui revêt une importance cruciale. Le rapport examine, au niveau international, des aspects importants tant pour les problèmes qui se posent à l'heure actuelle que pour les perspectives d'avenir des Etats Membres de l'OIT, et c'est pourquoi nous avons accordé une attention toute particulière à ce rapport.

Le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe s'est fortement engagé en faveur de la protection sociale de son peuple, et c'est pourquoi nous travaillons à une stratégie de protection sociale efficace qui favorise, d'abord, l'économie de notre pays mais qui permet aussi de protéger l'avenir de son capital humain.

A Sao Tomé-et-Principe, nous avons deux systèmes de protection sociale, un système contributif et un système non-contributif. Nous avons, comme

programmes spécifiquement consacrés à la protection sociale, des services de base principalement offerts par l'Etat dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi que des services à l'intention des jeunes. A Sao Tomé-et-Principe, le réseau de protection sociale comprend divers programmes qui ont été développés sur la base de plusieurs instruments juridiques et politiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale.

La couverture des services sociaux de base est adéquate puisque 100 pour cent des enfants sont scolarisés dans le primaire; mais l'accès à l'éducation secondaire est plus limité puisqu'il n'y a que 46,3 pour cent des filles et 53,7 pour cent des garçons qui finissent l'école secondaire. Pour les enfants de zéro à six ans, il y a des programmes d'éducation préscolaire et des crèches, et on estime qu'environ 30 pour cent des enfants de cette tranche d'âge en bénéficient. Chaque jour, plus de 40 000 repas chauds sont servis dans les écoles: il existe un système de santé scolaire et le taux de couverture vaccinale est de 93 pour cent.

L'Institut national de sécurité sociale est une institution autonome qui verse des prestations à environ 5 000 retraités et doit relever certains défis comme l'absence d'investissements sûrs pour alimenter les fonds de pension, d'un système de contrôle et d'un mécanisme qui permettent d'accroître la base d'affiliation et de trouver des technologies modernes susceptibles de réduire les coûts des transactions. Notre Institut national de la sécurité sociale compte quelque 5 000 affiliés, qui sont pour la plupart des retraités, soit 45 pour cent des personnes âgées de notre pays. Le nombre de personnes qui cotisent est de 4 808 pour une population de 16 000 habitants.

En ce qui concerne le système qui ne repose pas sur des cotisations, il s'adresse à des personnes extrêmement vulnérables: 5 000 personnes âgées qui ont du mal à survivre et 1 300 femmes chefs de famille et les personnes qui dépendent d'elles qui ont, grâce à ce système, accès à un programme de microcrédit.

La crise de l'emploi des jeunes a été l'autre grande préoccupation de notre pays et, dans ce domaine, notre gouvernement a parié sur les jeunes entrepreneurs. Nous leur avons donc accordé des microcrédits afin qu'ils puissent créer des postes de travail, diminuant ainsi le taux de chômage dans cette couche de la population et leur permettant d'avoir une vie digne. Le gouvernement dont je fais partie considère, compte tenu des relations excellentes que nous avons avec l'OIT, qu'il est prioritaire de payer les contributions non versées et, malgré les difficultés, nous nous sommes engagés à payer une partie substantielle de la dette que nous avons envers l'OIT et nous ferons de notre mieux pour qu'il en soit de même dans les années qui viennent.

Pour conclure, je souhaite le plus grand succès à cette Conférence, qui doit être un jalon dans l'histoire de notre Organisation.

*Original anglais: M. WALLABA JAYATISSA LIYANAGE
(gouvernement, Sri Lanka)*

Monsieur le Président, Excellences, chers délégués, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord permettez-moi, au nom du Groupe des 15, de féliciter M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général et d'exprimer notre

gratitude pour tout le travail effectué par M. Somavia.

Le Groupe des 15 est un groupe au sommet de pays en développement pour la coopération Sud-Sud et le dialogue Nord-Sud. Il compte 17 Etats Membres.

Ayant fait de la promotion de l'engagement international un des ses objectifs fondateurs pour favoriser le développement par le biais de la coopération sous tous ses aspects, le groupe n'a cessé de souligner lors des dix dernières années les problèmes concernant le travail et l'emploi suivants.

Tout d'abord, nous exprimons notre inquiétude concernant le problème croissant du chômage dans la plupart des pays en développement, problème aggravé par la crise financière récente et qui a des répercussions sur le tissu socio-économique même des sociétés.

Sur près de 2 milliards de chômeurs dans le monde, plus d'un milliard et demi vivent dans des pays du sud où le problème du sous-emploi, lié au chômage, est également prévalent.

A l'heure où les recettes fiscales des gouvernements périclitent du fait des mesures d'austérité et des exigences des politiques de stabilisation, les filets de protection sociale et d'autres mesures appropriées doivent être renforcés afin de lutter contre la montée du chômage, la pauvreté massive et l'incertitude des revenus.

Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance tant de l'investissement étranger direct que de l'investissement national pour faire croître l'emploi et créer des revenus, en aidant notamment les petites et moyennes entreprises.

Nous exprimons notre inquiétude face aux incidences néfastes de la crise économique sur l'emploi. Des millions de personnes perdent leur emploi, ce qui freine les efforts des pays en développement pour atteindre les OMD, notamment ceux d'éradication de la pauvreté extrême et de la faim.

Cependant, nous notons avec satisfaction les mesures prises par l'OIT à cet égard, en particulier le Pacte mondial pour l'emploi, afin de promouvoir une reprise riche en création d'emplois, inspirée de son Agenda du travail décent, qui permette de sortir de la crise actuelle.

Nous collaborerons avec tous les partenaires sociaux dans le cadre tripartite de l'OIT afin d'atteindre cet objectif et de mettre l'emploi et la protection sociale au cœur de nos politiques de reprise économique.

Nous avons la conviction que l'OIT doit continuer à analyser l'impact social et économique de la crise économique et financière mondiale sur le secteur informel des économies des pays en développement, notamment sur les secteurs vulnérables. Nous sommes également convaincus que l'OIT devrait effectuer d'autres études concernant les retombées de la crise sur les différents programmes de réduction de la pauvreté dans les pays concernés par le biais de ses programmes de réponse à la crise et de reconstruction.

Dans la perspective du dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra à New York en 2013, nous soulignons que les travailleurs migrants apportent des revenus aux pays d'origine, de transit et de destination. Nous exhortons ainsi tous les pays à concevoir des politiques appropriées pour garantir le mouvement régulier des travailleurs migrants, faciliter le transfert

de leurs mandats dans les pays d'origine et garantir la protection de leurs droits et de leur dignité dans le pays hôte.

Original anglais: M. SARANGI (gouvernement, Inde)

Tout d'abord, je voudrais féliciter le Directeur général d'avoir facilité le lancement d'un débat sérieux sur le thème des principes et droits fondamentaux au travail à cette session de la Conférence. J'ai le sentiment que durant cette période qui suit la crise financière, alors que l'économie mondiale aspire à la reprise, il est nécessaire de réexaminer certaines questions ayant trait à la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, tout en réaffirmant notre engagement à respecter, promouvoir et assurer la liberté syndicale, le droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La recherche de l'égalité et de la non-discrimination a été largement acceptée non seulement en tant que principe formel, mais aussi en tant que droit de l'homme contraignant. En 2003, le premier rapport global du BIT sur la discrimination intitulé *L'heure de l'égalité au travail*, soulignait que le lieu de travail, qu'il s'agisse d'une usine, d'un bureau, d'une exploitation agricole ou de la rue, est un moyen stratégique d'affranchir la société de la discrimination.

La crise financière mondiale de 2008 a eu des effets négatifs sur la sécurité des emplois et a engendré une augmentation de la discrimination sur le lieu de travail. L'un des résultats les plus évidents de cette discrimination est l'effet négatif qu'elle entraîne sur les salaires et les conditions de travail des groupes qui en sont victimes sur le marché de travail. Il a été constaté que ce type de discrimination affecte les groupes vulnérables et les femmes dans la plupart des pays. En conséquence, l'Inde reconnaît le besoin urgent de souligner que les principes et droits fondamentaux au travail des travailleurs doivent être protégés à tout prix.

S'agissant de la ratification des conventions de l'OIT, et notamment des conventions fondamentales, nous estimons que l'approche conventionnelle qui consiste à juger du statut de leur application courante dans les États Membres uniquement par le prisme de la ratification et des mécanismes de présentation de plaintes et de rapports devrait laisser place à des mécanismes plus proactifs, comprenant un examen global et approfondi de l'ensemble du processus de l'application de ces droits. Nous devons réfléchir aux raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu parvenir à la ratification universelle des conventions fondamentales. La situation est d'ailleurs telle que s'agissant de certaines conventions fondamentales, environ 50 pour cent de la population mondiale n'est toujours pas couverte. Dans les cas où il existe de réelles raisons expliquant l'absence de ratification des conventions fondamentales, l'OIT devrait trouver des moyens de prévoir des flexibilités permettant d'assurer une ratification progressive.

La non-conformité de la législation nationale et de la pratique nationale avec les dispositions des conventions fondamentales, la situation économique et sociale, la rigidité de certains instruments de l'OIT, le processus de ratification long et laborieux sont autant de problèmes réels auxquels sont confrontés les pays qui n'ont pas ratifié toutes les conventions

fondamentales. Nous devons élaborer des moyens pour faciliter la couverture universelle des conventions fondamentales.

Nous pensons également qu'il faudrait accorder davantage d'attention et de ressources au renforcement des capacités en ce qui concerne la promotion des conventions fondamentales de l'OIT et des droits au travail par le biais de projets de coopération technique, une assistance juridique et des services consultatifs. La coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud, pourrait jouer un rôle très constructif et très proactif dans nos efforts en vue de la ratification universelle des conventions fondamentales de l'OIT. Etant donné que la plupart des pays sous-développés et en développement ne disposent pas d'une abondance de ressources et n'ont ni les compétences techniques ni les compétences juridiques nécessaires pour défendre leurs droits au travail, nous pourrions envisager de les aider sur la base d'un transfert de ressources et de compétences techniques appropriées des pays développés vers les pays en développement.

L'Inde voudrait également encourager les initiatives de l'OIT visant à fournir une coopération et une assistance techniques à des fins de promotion et qui prennent en compte la diversité des mandants de l'OIT et leur situation sociale et économique propre.

Nous sommes convaincus que le respect des droits fondamentaux va bien au-delà de la ratification, et nous sommes davantage préoccupés par l'application de ces principes sur le terrain. L'Inde, quant à elle, reste attachée aux valeurs consacrées dans la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail. Nous encourageons les activités de promotion spécifiques à chaque pays menées par l'OIT afin de parvenir à la ratification universelle des conventions fondamentales de l'OIT dans un calendrier flexible.

Original anglais: M. NGATJIZEKO (représentant, Union africaine)

Je suis heureux de m'adresser à vous en ma qualité de président de la Commission des questions sociales et du travail de l'Union africaine pour vous parler des questions clés qui se posent dans la région africaine en matière de travail, d'emploi et de protection sociale.

L'Afrique souhaite tout d'abord rappeler l'urgence qu'il y a à réformer l'OIT. Les valeurs de justice sociale et de démocratie sur lesquelles l'OIT repose et qui continuent à définir son approche du monde du travail exigent aujourd'hui que tous les États Membres souverains aient une voix égale dans la gouvernance de l'Organisation. Or, la structure actuelle de l'OIT, et en particulier la composition du Conseil d'administration, est contraire à ces principes. Plus de quatre-vingt-dix ans après la création de l'OIT, les deux régions qui comptent le plus grand nombre d'États souverains, c'est-à-dire l'Afrique et l'Amérique latine, continuent d'y être inégalement et insuffisamment représentées au Conseil d'administration.

En 1986, presque tous les Membres de l'OIT, y compris des pays qui occupent aujourd'hui des postes de la plus haute importance, ont adopté une réforme radicale visant à démocratiser la gouvernance de l'OIT. Ainsi, l'amendement constitutionnel de 1986 élargit le Conseil d'administration, prévoit une représentation équitable des différentes régions du monde, abolit les sièges des grands représentants des employeurs et des secteurs indus-

triels et permet l'élection du Directeur général par les Etats Membres à la Conférence internationale du Travail.

Mais l'heure est venue d'une plus grande participation de tous les Membres sur une base équitable. Au nom de l'Afrique, j'appelle les Etats Membres à contribuer à l'émergence de ce nouvel ordre en ratifiant l'amendement constitutionnel de 1986.

Les questions thématiques qui sont à l'ordre du jour de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail sont le chômage des jeunes et le socle de protection sociale, qui sont parmi les préoccupations essentielles de l'Union africaine depuis des années.

En 2004, la session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine a adopté la Déclaration de Ouagadougou et le Plan d'action pour la promotion de l'emploi et l'atténuation de la pauvreté. Cet instrument politique fournit un cadre africain à la lutte contre le chômage des femmes et des jeunes, en particulier dans le secteur informel et en zones rurales, et vise à assurer une protection sociale aux travailleurs les plus pauvres et les plus vulnérables. Des éléments d'un socle de protection sociale ont été repris dans le cadre de la politique sociale adoptée à Windhoek en 2008. Ces politiques ont été renforcées par le Sommet des chefs d'Etat à Malabo, en juillet 2011, par l'adoption du Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs ruraux connu sous le nom de SPIREWORK, ainsi que par la Déclaration sur l'emploi des jeunes. Néanmoins, la mise en œuvre de ces politiques doit être renforcée.

Nous considérons que l'adoption, par la présente Conférence, de la recommandation sur le socle de protection sociale et les résultats de la discussion sur l'emploi des jeunes favoriseront la synergie et la coopération entre l'OIT et l'Union africaine et ses Etats membres. Nous relevons que de nombreux programmes complémentaires de l'Union africaine et l'OIT sont consacrés dans les programmes de travail décent nationaux et régionaux. Nous relevons aussi qu'à la suite de la douzième Réunion régionale africaine de l'OIT, le Conseil d'administration a rappelé qu'il faut redoubler d'efforts pour formuler des stratégies de mobilisation des ressources à l'appui des programmes par pays de promotion du travail décent en Afrique. Nous encourageons l'OIT à aller plus loin, à reconnaître le Plan d'action de Ouagadougou et à s'engager à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du Plan et les activités de la Commission des affaires sociales et du travail de l'Union africaine, seul organe tripartite de l'Union africaine. Je vous remercie de votre attention.

Original anglais: M. BATERIKI (ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Kiribati)

Je souhaite tout d'abord féliciter le Président pour son élection, puis vous exposer les progrès réalisés par Kiribati dans son programme national pour un travail décent.

Kiribati est Membre de l'OIT depuis douze ans et je suis heureux et fier de pouvoir informer la Conférence que le gouvernement et ses partenaires sociaux ont œuvré ensemble pour faire progresser l'étude des questions concernant le travail dans le cadre des activités de son Forum consultatif tripartite. La démarche a débouché sur la formulation de

notre Programme national pour un travail décent, où sont définies les priorités de développement.

Le réexamen de la loi sur le travail est l'une des priorités en matière de travail décent. Dans le cadre de ce réexamen, le gouvernement, avec ses partenaires sociaux, a progressivement traité les questions figurant sur la liste des priorités.

Le premier résultat obtenu est la ferme décision d'adopter un projet de loi sur la sécurité et la santé au travail qui représente un engagement positif. Le gouvernement a décidé de s'employer à faire adopter le projet de loi, après avoir consulté ses partenaires sociaux.

Autre question couverte pendant le réexamen, la ratification récente de la convention du travail maritime. La ratification de cette convention, qui équivaut à une progression importante pour Kiribati, va permettre d'améliorer les conditions de travail des gens de mer dans l'industrie maritime. Notre centre de formation maritime fournit depuis toujours des gens de mer qualifiés sur le plan international, qui sont employés dans la marine marchande allemande.

A ce propos, je voudrais remercier le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour son importante assistance dans la modernisation de notre centre de formation maritime et j'aimerais également remercier les autres Etats ayant entrepris de ratifier la convention du travail maritime, qui s'engagent ainsi à améliorer les conditions de travail des gens de mer à l'échelle internationale.

Notre industrie de la pêche est un autre secteur, plus large d'ailleurs, et vital. Les pêcheurs qualifiés diplômés chaque année par notre centre national de formation aux métiers de la pêche sont employés à bord de nombreux navires de pêche japonais, coréens et taïwanais.

Récemment, en avril de cette année, grâce à l'assistance technique du bureau de l'OIT à Suva, nous avons eu la possibilité de présenter la convention sur le travail dans la pêche aux membres du parlement. Le gouvernement de Kiribati s'efforce actuellement d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs en alignant les politiques et la réglementation du pays sur les dispositions pertinentes de la convention.

Autre domaine de travail important dans le cadre de notre programme pour la promotion du travail décent, l'emploi à l'étranger.

Notre gouvernement se concentre actuellement sur cette question pour la population des jeunes, en constante augmentation. Nous avons le privilège de pouvoir envoyer des travailleurs non qualifiés en Australie et en Nouvelle-Zélande dans le cadre des programmes de travail saisonnier.

En outre, nous sommes résolus à étudier d'autres possibilités d'emploi à l'étranger pour des travailleurs qualifiés. A cette fin, mon ministère, avec le généreux concours du gouvernement australien, a entrepris de lancer un vaste programme de renforcement du secteur EFTP, à l'objet d'améliorer les capacités de formation de notre Institut de technologie et d'appliquer les normes de qualité australiennes. Le programme porte également sur le renforcement des capacités du ministère dont j'ai la charge. A cet égard, Kiribati souhaite remercier l'Australie pour cette précieuse assistance.

Par-dessus tout, la gestion des migrations de travailleurs représente une stratégie importante pour Kiribati dans les efforts déployés pour faire face au nouveau problème de l'élévation du niveau de la

mer et de ses effets, détaillés dans les prévisions scientifiques. Pour faciliter les migrations, dans la dignité, lorsque cela devient nécessaire, le gouvernement de Kiribati s'est concentré sur la formation des jeunes ayant des qualifications reconnues sur le plan international, de façon à ce qu'ils puissent obtenir un emploi à l'étranger et contribuer à l'activité économique du pays hôte.

Le ministère que je représente a également signé un accord de coopération avec le ministère du travail de Fidji. Cette coopération permettra à nos pays de s'aider mutuellement sur les questions relatives à l'emploi.

Pour conclure, je voudrais remercier l'OIT pour le soutien constant accordé à Kiribati. En ma qualité de nouveau ministre du Travail de ce pays, je me réjouis d'œuvrer avec cette organisation à la réalisation des objectifs prioritaires restants dans le cadre de notre programme national pour un travail décent.

Original arabe: M. GHOSN (travailleur, Liban)

Le rapport présenté lors de cette session de la Conférence internationale du Travail sur le thème des socles de protection sociale pour la justice sociale traite des sujets les plus marquants de la période actuelle. La protection sociale est la base de tout système politique, économique et social fondé sur la justice sociale et les principes dont a émané la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ainsi que les conventions de l'OIT et de l'OAT concernant la norme minimum de la sécurité sociale, visant à garantir la protection sociale, la prévention contre les maladies, la pauvreté, le besoin et l'ignorance pour assurer les moyens d'une vie digne par le biais d'un travail décent et d'un salaire juste.

Un salaire trop bas place le travailleur en dessous du seuil de pauvreté et le confine à des conditions de travail indignes sans protection aucune et sans stabilité de l'emploi. Ceci mène au chômage et à la pauvreté, menace directement la paix et la stabilité sociales et fait des pauvres et des chômeurs de véritables bombes à retardement potentielles, minés par le découragement, l'exclusion sociale, le sentiment d'injustice, de défaite et de persécution et un ressentiment enfoui pouvant mener à l'extrémisme. C'est de là que viennent les revendications pour le droit à l'emploi, la justice sociale et la lutte contre la corruption. C'est ainsi que les peuples arabes sont descendus dans la rue réclamer des réformes tant politiques qu'économiques et même réclamer la chute des régimes politiques fondés sur le despotisme sourd aux demandes de leurs peuples et en faisant fi.

La protection sociale et la création d'emplois sont des revendications urgentes auxquelles doivent répondre tous les régimes arabes car ce sont là les pierres angulaires de la justice sociale qui ne peut devenir réalité sans la liberté nécessaire à l'instauration de la démocratie frayant la voie aux peuples opprimés qui pourront ainsi exprimer leurs souffrances.

Le monde arabe est secoué actuellement par des vents de changements et de protestations pacifiques dont l'une des causes est l'absence de développement durable et de justice sociale.

Les politiques économiques de nombre de ces Etats arabes, dictées par la mondialisation, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi que leurs programmes, ne sont pas en phase avec les normes sociales et humaines et sont éloignées de la

réalité des sociétés arabes, de leurs économies, des besoins et des intérêts des couches sociales. Ceci est venu multiplier les enjeux déjà énormes auxquels font face nos sociétés sur les plans économique, social, culturel, intellectuel et écologique. Les taux de chômage ont par conséquent augmenté, tout comme la pauvreté et l'inflation. La malnutrition et le déficit en matière d'autosuffisance se sont également répandus. La couverture médicale régresse et les niveaux en matière d'éducation sont en baisse. Cela est imputable au fait que l'Etat n'assume pas son rôle et ses responsabilités en matière de protection sociale et de développement durable et ne gère pas les systèmes de protection sociale qui en sont réduits à leur plus simple expression sans parvenir à trouver des solutions radicales au problème.

L'Etat a perdu une grande partie de son rôle en tant que partenaire social à même de maîtriser le capitalisme et le libéralisme débridés, il se cantonne à observer les fluctuations des marchés en proie aux attraites des pots-de-vin et de la corruption et laisse les marchés noyés de produits de consommation qui resserrent l'étau sur les secteurs de production. Il encourage de surcroît les investissements des multinationales qui concurrencent les PME nationales, font perdre des emplois et augmentent le chômage, surtout celui des jeunes.

Le modèle économique que la plupart de nos Etats arabes ont adopté, se pliant ainsi aux exigences de la Banque mondiale et du FMI, a échoué. Nos dirigeants doivent aujourd'hui assumer leurs responsabilités et remédier aux conséquences de ces politiques économiques et leurs répercussions sociales, en mettant au point de nouvelles stratégies socio-économiques. Celles-ci permettront de réaliser le développement durable et la justice sociale afin d'enrayer le chômage, réduire la pauvreté, mettre fin à la marginalisation et stopper la dégradation du pouvoir d'achat du fait de la baisse des salaires ou de leur perte suite au chômage, à la maladie, au handicap ou à la vieillesse.

La relation entre la protection sociale et la justice sociale n'a de sens que si elle est accompagnée d'un développement économique durable et équilibré accompagné d'un développement social, de l'égalité dans l'emploi entre les catégories de la société, en particulier, les jeunes et les femmes. La promotion de la protection sociale et la création d'emplois ont été les moteurs des soulèvements populaires dans les pays arabes et ne s'apaiseront que lorsque la justice sociale, alliée à la liberté et à la démocratie, deviendra réalité.

Nous devons néanmoins rester vigilants et empêcher ce que l'on appelle «l'anarchie créative» s'infiltrer dans nos sociétés sous couvert de justice sociale, de liberté et de démocratie. Elle vise à fragmenter nos peuples et disloquer nos pays qui ne seront plus que des tribus dispersées, des sectes et des communautés en conflit perpétuel. Nous perdrons alors la boussole et notre action déraillera.

Original anglais: M^{re} TOMASI (Nonce apostolique, Saint-Siège)

La délégation du Saint-Siège se joint aux intervenants précédents pour exprimer toute son estime au Directeur général Juan Somavia qui achève son mandat pour les services précieux qu'il a rendus et l'habileté avec laquelle il a guidé l'Organisation, et pour féliciter le nouveau Directeur général, M. Guy Ryder.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration alors que l'Organisation internationale du

Travail se penche sur le travail et son impact sur l'économie et la société dans l'intérêt supérieur des personnes et pour le juste progrès de tout pays.

La crise économique et financière a généré un sentiment de frustration généralisé du fait que le travail décent apparaît à beaucoup une aspiration totalement irréalisable. De fait, la moitié des travailleurs du monde, c'est-à-dire plus d'un milliard et demi de personnes, ont à présent un emploi précaire qu'ils tentent de conserver. Compter sur une reprise rapide ne serait pas réaliste. Une longue période de stagnation risque de causer plus de chômage et d'instabilité sociale. On peut affirmer qu'au cours de ces dernières années, plusieurs des paradigmes auxquels nous étions habitués ne sont plus valides et doivent être repensés.

Le premier a trait à ce qui constitue le moteur de la croissance de l'économie mondiale. Durant les vingt-cinq dernières années, plus de la moitié de la croissance économique mondiale a été générée par les économies avancées alors que la part des marchés émergents se situait aux alentours de 40 pour cent.

Pendant la crise de 2008-09 cependant, les marchés émergents ont généré près de 90 pour cent de la croissance mondiale et ont été les moteurs de la croissance. La forte croissance de certaines économies émergentes au cours des dix dernières années a permis à plusieurs millions de personnes de sortir de la pauvreté. Ce fut une avancée sans précédent sur la voie de la réduction de la pauvreté mais dans trop de pays développés la croissance n'a pas été au rendez-vous.

Le second paradigme qui a été remis en question par la crise est l'idée qu'une politique unique uniformément appliquée peut constituer une recette de croissance. L'expérience de certains des pays du groupe BRIC montre qu'il est possible de connaître une croissance élevée et durable en suivant des politiques non conventionnelles.

Le Saint-Siège, à plusieurs occasions et dans différentes instances, a souligné que le véritable développement doit être centré sur l'être humain et que c'est en plaçant la personne au cœur des politiques que les stratégies de croissance et de développement pourront s'étendre à tous et être durables.

Il y a plusieurs conséquences importantes qui découlent de ces prémices. Tout d'abord, le développement doit être centré sur l'emploi. Pendant ces dix dernières années, l'économie mondiale n'a pas su créer suffisamment d'emplois. La crise actuelle a inversé une tendance autrefois favorable. Les jeunes sont les derniers à être embauchés et les premiers à être licenciés en période de récession. Le chômage des jeunes et le sous-emploi ont des coûts sociaux économiques très lourds. Trop de jeunes sont employés dans le secteur informel de l'économie et nombre de ceux qui travaillent dans l'économie formelle et ont des conditions d'emploi précaires et sont sous la pression constante de pratiques de soustraction qui les condamnent à de bas salaires, les privent de protection sociale et les empêchent d'accéder à une vie décente.

Le travail ne se réduit pas à l'emploi. Travailler, c'est se donner du mal, peiner pour produire et obtenir des résultats satisfaisants, mais c'est aussi être capable de transformer la réalité et de réaliser sa propre vocation. Le travail exprime et accroît la dignité humaine.

Cette approche présente également un avantage pratique, c'est que la dimension subjective et per-

sonnelle du travail a une incidence sur le résultat objectif obtenu dans toutes les activités, notamment celles liées aux services, à la recherche et à l'innovation technique et technologique, c'est-à-dire dans les activités qui promeuvent la connaissance et la véritable création de richesses, le développement humain et social.

La deuxième conséquence a trait à la protection sociale, au droit de tous les travailleurs à la sécurité sociale et à un niveau de vie leur permettant de garantir leur santé et celle de leurs familles.

Aujourd'hui, les syndicats ont de plus en plus de mal à assumer leur tâche qui est celle de représenter les intérêts des travailleurs. Et cela est dû en partie aux gouvernements qui pour des raisons économiques limitent la liberté des syndicats ou leur capacité de négociation. La mobilité du travail associée à un climat de déréglementation est un phénomène important qui peut avoir certains avantages. Elle peut, par exemple, stimuler la production de richesses et les échanges culturels. Cependant l'incertitude en matière d'emploi et de conditions de travail provoquée par la mobilité du travail et la déréglementation tend à créer, lorsqu'elle devient endémique, de nouvelles formes d'instabilité psychologique.

En conclusion, la voie à suivre pour une relance efficace présuppose une nouvelle vision et des investissements stratégiques pour promouvoir l'emploi et soutenir les entreprises. La priorité accordée au travail montre que l'économie reste au service de l'homme et de la société dans un horizon éthique qui garantit son rôle. Dans ce cadre, la confiance redevient possible et peut naître dans la société un sentiment de solidarité à l'égard de tous et tout d'abord des victimes de la crise.

Le capital essentiel à sauvegarder et à faire valoir c'est la personne humaine dans son intégrité. L'homme est la source, le but, la fin de toute vie économique et sociale. De bonnes décisions sont nécessaires pour avancer vers la nouvelle phase de mondialisation de l'économie et du travail qui suivra la crise, mais c'est uniquement par une interaction éthique des consciences et des esprits que l'on pourra donner lieu à un développement intégral où la personne humaine sera au centre des relations du travail et pourra espérer en un meilleur avenir.

Original arabe: M. SOUHAIL (ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Maroc)

Je suis heureux et honoré de parler au nom du Royaume du Maroc à cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais commencer en mon nom personnel et au nom de la délégation de mon pays par féliciter le Président de cette Conférence pour la confiance dont il a bénéficié et nous lui souhaitons plein succès dans les travaux de cette session. Je remercie aussi M. Juan Somavia, le Directeur général du Bureau international du Travail, pour l'excellente préparation de ce rendez-vous annuel important. Je profite aussi de cette occasion pour féliciter M. Guy Ryder pour son élection en tant que nouveau Directeur général du BIT. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail se tient dans un contexte international de crise financière et économique, avec ses répercussions néfastes sur les conditions de travail, l'emploi et la stabilité sociale. Cette conjoncture s'est accompagnée dans nos pays arabes, d'un mouvement

sans précédent de nos peuples réclamant la prise en main de leur destin et l'exercice de leurs droits et libertés dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Par ailleurs, cette session revêt une importance particulière attestée par l'ordre du jour de ses travaux qui comporte un projet de recommandation concernant les socles nationaux de protection sociale, instrument qui se caractérise par sa souplesse, et dont nous pouvons nous inspirer afin de construire et développer nos systèmes de protection sociale. Sans compter l'importance du problème du chômage des jeunes et les difficultés pour intégrer cette catégorie sur le marché du travail.

Je saisis également cette occasion pour féliciter le Directeur général du BIT pour son rapport concernant les réalisations de l'OIT au cours des deux années 2010-11, en particulier en ce qui concerne l'application des quatre objectifs stratégiques du travail décent pour: i) accroître les possibilités pour les hommes et les femmes d'obtenir un emploi; ii) étendre le bénéfice et l'efficacité de la protection sociale pour tous; iii) renforcer le tripartisme et le dialogue social; iv) promouvoir et mettre en œuvre les principes et les droits fondamentaux au travail.

Nous sommes convaincus au Maroc que le choix démocratique est la meilleure voie permettant de développer la société et d'élargir la participation des citoyens; c'est ainsi que la révision de la Constitution le 1^{er} juillet 2011 représente un véritable tournant historique auquel ont participé toutes les forces politiques, syndicales, culturelles, légales et civiles.

Cette révision a également été l'occasion d'entamer des réformes législatives et institutionnelles, en particulier pour élargir le champ des libertés individuelles et collectives, réaffirmer l'égalité entre les hommes et les femmes, introduire dans la Constitution le principe de la parité hommes-femmes, promouvoir les droits économiques et sociaux (le droit au traitement et aux soins médicaux, à la protection sociale, au travail, à l'éducation, à la formation professionnelle et au logement décent), sans compter les droits relatifs au rôle et à la liberté des partenaires sociaux.

C'est dans ce contexte que le programme du gouvernement qui a été approuvé par le Parlement marocain a adopté des politiques visant à mettre en œuvre ces objectifs de manière à permettre un accès équitable aux services de base, à consacrer la solidarité et la justice sociales, la notion de travail décent et l'égalité des chances entre les citoyens et les citoyennes et à approfondir le dialogue social.

En ce qui concerne la relance de l'emploi, notre gouvernement a développé les programmes de relance de l'emploi, de rationalisation du marché du travail, de promotion du cadre institutionnel de la politique de l'emploi tout en assurant les moyens destinés à améliorer le fonctionnement des régimes visant à relancer le travail indépendant. Le gouvernement travaille à l'amélioration de ces politiques sur la base d'une évaluation périodique afin de les adapter aux besoins des chômeurs et en particulier des jeunes chômeurs.

Dans le but de permettre aux systèmes de formation d'assurer une meilleure intégration dans le monde du travail, une stratégie intégrée de développement des systèmes de formation professionnelle est actuellement en cours d'élaboration et nous poursuivons le développement de la protection sociale en améliorant les services fournis et en élargissant son champ d'application pour englober de nou-

velles catégories sociales en sus de la totalité des travailleurs. Par ailleurs, à partir de mars 2012, le régime de l'assistance médicale aux nécessiteux (cela concerne 8,5 millions de personnes au Maroc) a été mis en œuvre. Nous mettons également les dernières touches au système de compensation en cas de perte d'emploi, qui sera opérationnel dans les semaines prochaines.

En ce qui concerne l'harmonisation de la législation nationale avec les principes et les dispositions des normes internationales du travail, notre pays a ratifié la convention n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail; quant à la convention n° 141 sur les organisations de travailleurs ruraux et la convention n° 102 sur la sécurité sociale, elles sont en voie de ratification après l'approbation du gouvernement. Nous essayons également de ratifier un certain nombre d'autres conventions internationales, notamment dans le domaine social, et l'amendement de 1986 de la Constitution de l'OIT.

Nous ne devons pas oublier les souffrances du peuple palestinien qui vit dans des conditions économiques et sociales injustes sous l'occupation et l'embargo imposés par Israël. Pour cela nous appelons, du haut de cette tribune, la communauté internationale à œuvrer sans délai pour mettre fin à ces conditions sociales inhumaines et aux souffrances du peuple palestinien afin qu'il puisse construire son Etat palestinien indépendant, avec pour capitale Al-Qods.

M^{me} KASSIM (*gouvernement, Comores*)

Au nom du gouvernement de l'Union des Comores, j'adresse mes remerciements au Bureau international du Travail pour m'avoir donné l'opportunité de m'exprimer devant cette auguste assemblée sur le rapport du Directeur général.

Je voudrais rendre un hommage vibrant à M. Juan Somavia pour ses efforts inlassables et son action soutenue au service de notre Organisation.

Les Comores sont très reconnaissants de son action à la tête de notre Organisation et regrettent profondément son départ tout en lui souhaitant plein de bonnes choses dans son futur statut. Nous nous souviendrons toujours du Directeur général Juan Somavia pour son incomparable contribution au Bureau international du Travail.

Je voudrais également féliciter le Directeur général élu, M. Guy Ryder et lui souhaiter nos vœux de réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Nous croyons en sa volonté et en ses capacités à renforcer les acquis obtenus et à promouvoir une dynamique ascendante de l'efficacité et de la crédibilité de notre Organisation.

Le rapport du Directeur général est à plusieurs titres édifiant pour l'Organisation et pour nos pays et démontre les progrès enregistrés au cours de cette période biennale vers la réalisation des objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent. Les résultats obtenus ont marqué au niveau mondial l'empreinte du Bureau international du Travail et ont apporté des changements significatifs dans nos pays en matière de justice sociale et de travail décent.

Les Comores ont ratifié les conventions fondamentales de l'OIT et bien d'autres conventions techniques. Cependant, l'urgence est dorénavant dans l'application fidèle de ces conventions en vue de garantir l'accès à la justice sociale et au travail décent.

Nous sommes également convaincus que le chômage des jeunes demeure le défi majeur d'aujourd'hui mais aussi celui de demain.

Ne pas agir c'est exposer le monde à une marche à reculons et à d'éternelles contestations dans les rues. Pour de nombreux spécialistes, les conséquences des violences des jeunes à la recherche de travail seront pires que les conflits armés. C'est pourquoi nous soutenons plus que jamais le Pacte mondial pour l'emploi.

Aux Comores, le risque d'embrasement reste élevé vu les chiffres effarants du chômage qui atteint 60 pour cent des jeunes dont la majorité est sans qualification professionnelle. Il est donc évident que les instruments et politiques définis par l'OIT ouvrent de meilleures perspectives de développement pour notre pays mais les attentes justifiées de la population sont de plus en plus nombreuses et la réponse à y apporter commande une coopération et une solidarité agissante aux niveaux national et international.

Un proverbe comorien dit «un seul ongle ne peut pas tuer un pou», le défi majeur à relever est de transformer la jeunesse comorienne et plus particulièrement, mais aussi en général, la population du monde à la fois en levier de développement et en vecteur de consolidation de la paix.

Pour apporter une réponse à cette crise de l'emploi des jeunes, mon gouvernement a adopté un dispositif institutionnel et un certain nombre de mesures reposant sur le plan prioritaire pour la consolidation de la paix aux Comores, sur les axes prioritaires d'intervention identifiés dans la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et sur le PPTD ainsi que sur les engagements pris par le gouvernement, à travers son adhésion à différents instruments internationaux, plaçant l'emploi au centre de tout programme de développement et de lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi qu'avec l'appui du Bureau international du Travail, notre pays s'est doté d'un certain nombre de programmes et d'instruments pertinents.

Il s'agit principalement de l'adoption de notre PPTD, signé en 2010, de la mise en place, dans le cadre du Fonds de consolidation de la paix, d'un projet conjoint d'appui à la pérennisation de la paix par la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes initié par le Bureau international du Travail et l'ONUDI et qui a pour objectifs d'appuyer la mise en place des structures de gestion et d'encadrement de l'emploi, de renforcer l'employabilité des jeunes par l'apprentissage et les stages de qualification et de perfectionnement, de développer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et faciliter l'accès des jeunes au crédit tout en promouvant l'emploi urbain et rural pour un développement local, valorisant l'approche HIMO (haute intensité de main-d'œuvre).

Il s'agit aussi de l'organisation, également sous le haut patronage de Son Excellence le chef de l'Etat, le D^r Ikililou Dhoinine, et avec l'appui du Bureau international du Travail, d'un grand salon de l'emploi des jeunes en février 2012 autour duquel est constitué un cadre à la fois stratégique et opérationnel de concertation et de recherche de solutions adaptées aux problèmes de l'emploi.

Là aussi était l'occasion pour le gouvernement de s'engager à créer un Fonds national pour l'emploi des jeunes, enfin il s'agit aussi de la mise en place prochaine de la Maison de l'emploi sur financement du gouvernement japonais. Cette institution servira

de vitrine visible pour la réalisation de l'Agenda global du travail décent au niveau de notre pays.

Toutes ces mesures permettront d'améliorer et de changer la situation du travailleur et de l'emploi des jeunes et contribueront non seulement à la dignité des travailleurs et à la promotion de l'emploi des jeunes mais aussi à l'atteinte des objectifs de l'Organisation.

Je voudrais à cette occasion exprimer la gratitude de l'Union des Comores à l'égard du Bureau international du Travail pour l'appui technique et financier qu'il n'a cessé de nous apporter afin de faire de la justice sociale et du travail décent un objectif prioritaire.

A tous les partenaires au développement et aux pays frères soucieux du sort du monde futur que sont nos jeunes enfants, regroupons nous, serrons-nous les coudes pour contribuer à l'édification d'un monde meilleur pour notre population.

Original anglais: M. BASNET (travailleur, Népal)

Je suis honoré de prendre la parole, je vous transmets les salutations des travailleurs du Népal. Le Bureau international du Travail a toujours été à nos côtés pendant notre lutte pour la démocratie et les droits de l'homme. Je me rappelle de ces jours très difficiles suivant le 1^{er} février 2005, date à laquelle le Roi a décrété l'état d'urgence et suspendu tous les droits fondamentaux. Les partis politiques et les syndicats ont été interdits. Nous avons dû nous cacher, mais la solidarité internationale du Bureau international du Travail nous a donné l'espoir.

Je veux dire ma reconnaissance au Directeur général pour son soutien et ses conseils pendant ces jours sombres. En 2006, nous avons réussi à restaurer la démocratie grâce à la lutte héroïque des Népalais.

Non seulement nous avons restauré la démocratie, mais nous avons établi une République démocratique; la monarchie a dû laisser la place. Le désir des Népalais de se doter du système politique de leur choix a mené à l'élection d'une assemblée constituante. Cette expérience qui n'a malheureusement pas été très concluante. Nous avons également conclu un processus de paix qui a mis à terme une décennie de violences.

J'ai le regret de vous informer que l'Assemblée constituante, qui était l'espoir de tous les Népalais, n'a pas pu produire une nouvelle constitution, même avec une prolongation.

Elle n'a pas pu résoudre les problèmes de fédéralisme, à propos duquel il existait des divergences entre les partis: devait-il être fondé sur une ethnicité unique ou sur la multiethnicité? L'échéance est dépassée depuis le 27 mai 2012 et nous avons maintenant un vide constitutionnel et nous nous trouvons dans une impasse. Le plus grave, c'est que la politique a été discréditée parce que les partis politiques n'ont pas tenu leurs engagements vis-à-vis des gens.

Qui va pouvoir réinventer la politique et restaurer sa primauté? C'est un défi que nous devons relever au Népal; c'est une bien triste situation mais les syndicats travaillent ensemble pour restaurer l'état de droit et une démocratie constitutionnelle. Nous savons bien que seuls l'état de droit et la démocratie nous permettront d'exercer nos droits. Notre défi immédiat, c'est de réinventer la politique et la démocratie.

Les quatre dernières années ont été pleines de difficultés mais aussi d'opportunités. La transition vers la démocratie, alors que la violence menace, est tou-

jours incertaine, mais notre engagement en faveur d'un règlement pacifique commence à payer. Même ceux qui optaient pour les méthodes violentes se rendent compte qu'ils peuvent tirer davantage de moyens démocratiques pacifiques et obtenir des résultats plus stables et plus durables.

En dépit de ces changements dans la politique et la société népalaises, de nouveaux défis se posent, exigeant de nouvelles formes d'analyse. Aujourd'hui, le Népal doit relever le défi de la politique identitaire, changement que nous syndiqués devons comprendre. L'identité culturelle est constamment revendiquée alors que l'identité laïque des travailleurs reste dans l'ombre.

La croissance économique issue de la mondialisation contemporaine a engendré beaucoup plus d'inégalités que jamais auparavant, ces disparités ayant une forte dimension sociale, qui a beaucoup compliqué les choses. Nous nous demandons comment créer davantage d'emplois pour assurer la croissance. Nous nous demandons aussi comment garantir une croissance qui ne soit pas basée sur la surexploitation des ressources et si nous avons assez de ressources naturelles pour parvenir à la croissance dont nous avons besoin. Il nous faut changer, passer d'une surexploitation des ressources naturelles à une utilisation durable de ces ressources.

Nous devons créer des emplois décents dans les services sociaux, et mettre en place des formes plus participatives de gouvernance, au sein des pouvoirs publics comme des entreprises. La participation des travailleurs est indispensable en ces temps de crise. Au Népal, tous les syndicats travaillent ensemble dans le cadre de la centrale syndicale et avec les partenaires sociaux. Nous voulons contribuer à la solution de la question de l'inégalité par la participation à la prise de décision.

Un autre défi qui se pose au Népal et en Asie du Sud concerne les travailleurs migrants. Le paradoxe est que ce phénomène a aidé de nombreux pays à réduire la pauvreté mais que nos économies deviennent de plus en plus dépendantes des envois de fonds et de la croissance qui se produit ailleurs. Les migrations pour le travail ont créé une rupture sociale dans nos sociétés où les personnes âgées et les jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes. Elles encouragent aussi l'apathie politique, ce qui n'est pas souhaitable pour une société démocratique.

Dans ce contexte, je lance un appel au Bureau international du Travail pour qu'il organise une réunion tripartite de l'Asie du Sud sur les travailleurs migrants.

Original anglais: M. PEIRIS (employeur, Sri Lanka)

Je suis heureux et fier de représenter la Fédération des employeurs de Ceylan, qui est l'une des plus anciennes organisations d'employeurs en Asie et qui existe depuis 84 ans.

La liberté d'association et la négociation collective sont des normes fondamentales que nous respectons et que nous défendons activement au nom des employeurs. Nous nous félicitons qu'en 2012 la Conférence internationale du Travail insiste sur ces normes au moyen de la discussion récurrente en vertu de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et au suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Dans ce contexte, il est extrêmement important que nous examinions les dispositions de ces deux instruments pour savoir s'ils sont bien perçus et interprétés à la lumière de

ce qui se passe dans le monde du travail aujourd'hui.

La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, établit très clairement le droit des travailleurs de constituer des organisations de leur choix. La convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, reconnaît la négociation volontaire de conventions collectives entre employeurs et travailleurs.

Par conséquent, il est très important que nous reconnaissons les principes fondamentaux de ces deux conventions lorsque nous nous réunissons pour formuler une stratégie visant à promouvoir ces normes dans le monde du travail d'aujourd'hui. Nous ne pouvons pas ignorer les intérêts des acteurs les plus importants, c'est-à-dire les travailleurs et les employeurs.

Au fil des ans, il a été clairement démontré que l'excès de réglementation sur ces normes n'a abouti qu'à des violations.

C'est pourquoi, le temps est venu de nous interroger sur les raisons plutôt que de nous pencher sur des réglementations inapplicables qui ne contribueront pas à apporter une solution. Les employeurs de notre région déploient leurs activités dans des conditions difficiles et rigides et font l'objet de pressions internes et externes. Les employeurs à Sri Lanka n'y font pas exception.

Néanmoins, les employeurs de Sri Lanka dans le secteur privé, ont tenu bon et ont conduit l'économie de Sri Lanka là où elle se trouve aujourd'hui. De plus, ils y sont parvenus en respectant et en reconnaissant dûment les normes fondamentales du travail.

Nous nous félicitons que la discussion sur les principes et droits fondamentaux au travail se tienne cette année, afin de mieux comprendre les réalités et les besoins différents des Etats au sujet de ces normes.

Alors qu'elle entamera bientôt son deuxième siècle d'existence, il est temps que l'OIT se concentre davantage sur les acteurs et se préoccupe moins de promouvoir des concepts flous qui risquent d'être très éloignés du monde concret du travail.

L'OIT doit être sensible aux particularités et vulnérabilités de ses Etats Membres. Nous ne pouvons pas avoir des critères uniformes sur des normes universelles. Nous devons respecter la diversité et les cultures de nos nations et considérer chaque pays en fonction de ses réalités concrètes et de ses capacités économiques pour ce qui est de la promotion de ces normes.

La Fédération des employeurs de Ceylan, au nom des employeurs de Sri Lanka, continue à nécessiter des conditions plus favorables pour l'activité économique. Cela ne signifie pas des conditions qui facilitent le recrutement et le licenciement. Cela signifie des conditions qui permettent des horaires de travail flexibles, moins de restrictions à l'emploi des femmes et davantage d'attention à la productivité et à la qualité.

En d'autres termes, ce dont nous avons besoin, c'est de conditions qui permettent un équilibre entre efficacité et équité. Je tiens à remercier l'OIT pour tout le soutien et l'assistance qu'elle a apportés aux employeurs, en particulier en ces temps de crise. Les employeurs ont tenu le coup. Face à l'avenir, qu'aucun de nous ne connaît, l'OIT doit aider tous les partenaires sociaux à développer une capacité

d'adaptation stratégique, c'est-à-dire la capacité de changer avant que la nécessité du changement ne devienne désespérément évidente.

Nous, partenaires sociaux, unissons-nous pour renforcer ces capacités. Ainsi, nous pourrions assurer aux générations futures un monde du travail équitable et plus productif.

Original arabe: M. KARA (travailleur, Israël)

J'aimerais féliciter le Président du Conseil d'administration et le Directeur général du BIT pour leurs rapports concernant les sujets proposés à l'examen. Je les remercie également pour le travail qu'ils ont fourni pour renforcer les capacités de l'OIT dans la promotion du programme du travail décent face aux défis de la mondialisation. J'aimerais également féliciter M. Guy Ryder pour son élection en tant que nouveau Directeur général du BIT.

Il est vrai que le travail et la valeur du travail connaissent un recul constant du fait de la mondialisation et du recours croissant aux hautes technologies et il est vrai que les concepts de syndicalisme, de syndicats et de droits au travail doivent se défendre face aux transformations de l'économie mondiale. Il est également vrai que les forces du capitalisme connaissent un mouvement effréné vers une flexibilité sans précédent sur le marché de l'emploi, dans les transactions financières et les lignes de production, des évolutions qui se font au détriment du mouvement syndical et des travailleurs aux quatre coins du monde.

Malgré cela, je suis convaincu qu'en ce moment nous assistons à une redéfinition de la relation entre le travail et le capital et le rôle des gouvernements en la matière. Le meilleur exemple de cette tendance est le mouvement de protestations qui balaie les continents ainsi que les conventions renouvelées entre les syndicats et les organisations de travailleurs d'une part et le capital et ses institutions d'autre part.

Permettez-moi ici de vous exposer l'exemple de mon pays Israël comme illustration de cette évolution mondiale qui ne cesse de s'enraciner jour après jour.

En effet, l'année 2011 en Israël était une année pleine d'évolutions notamment au niveau des réalisations du mouvement syndical. Je peux ici vous citer les nouvelles conventions du travail qui visent à mettre fin au recul de la place du travail et des travailleurs et de leurs droits. Permettez-moi de vous citer quelques-unes de ces conventions, non pour en faire l'éloge mais plutôt à titre indicatif et dans un souci d'échange des expertises et des expériences.

En premier lieu, le Forum de la Histadrout, en tant que syndicat général des travailleurs, a conclu avec le gouvernement et les employeurs un accord, devenu loi qui élargit les pouvoirs concernant l'application du salaire minimum dans le but de limiter les abus dans son application et garantir un salaire décent pour toute travailleuse et travailleur.

Deuxièmement, un accord a été conclu pour augmenter le salaire minimum au-delà de son niveau prévu dans la loi actuelle. En effet, ce salaire minimum aujourd'hui est de 1 200 dollars par mois.

Troisièmement, l'Etat a légiféré pour élargir les obligations des employeurs dans les différents secteurs afin qu'ils assurent les garanties sociales aux travailleurs, surtout concernant le paiement des pen-

sions de retraite et la couverture médicale pour toute travailleuse et travailleur.

Quatrièmement, le syndicat de la Histadrout a réussi aujourd'hui à établir un nouvel accord de travail concernant les droits des travailleurs domestiques par le biais des bureaux de ressources humaines et le pourcentage des travailleurs couverts par cet accord en Israël atteint 10 pour cent, un taux assez élevé comparé aux taux européens. Pour la première fois, nous avons abouti à un accord qui garantit l'augmentation de leurs salaires et la protection de leurs droits sociaux, ce qui les rapproche des autres travailleurs, surtout que le gouvernement s'est engagé à intégrer une partie de ces travailleurs dans le secteur public.

Cinquièmement, nous avons élargi le système de contrôle et de supervision aux niveaux civil, syndical et gouvernemental de l'application des lois du travail et du respect des normes et des principes fondamentaux sur le lieu du travail.

Permettez-moi également de citer quelques développements qui servent l'intérêt du mouvement des travailleurs et leurs droits.

Concernant par exemple les catégories marginalisées, l'Etat démocratique d'Israël aspire à garantir le bien-être de tous ses citoyens sans discrimination aucune et à améliorer le niveau de vie de chacun et chacune.

Ainsi, nous avons accordé la priorité à l'amélioration des services chargés de l'emploi de ces catégories, notamment les citoyens arabes et ce par la suppression des barrières à l'emploi, l'augmentation des opportunités d'emploi pour ces travailleurs et le soutien apporté au système éducatif.

En ce qui concerne les travailleurs palestiniens, nous avons mis en place un plan de préférence pour les travailleurs palestiniens par rapport aux travailleurs étrangers dans le cadre du recrutement de la main-d'œuvre étrangère. A cet égard, je suis fier de vous affirmer que le syndicat de la Histadrout s'engage à respecter les conventions syndicales avec la société palestinienne et le transfert des budgets découlant de ces conventions, fournir les conseils nécessaires et aider les travailleurs, le cas échéant, dans leurs démarches auprès des tribunaux.

Le syndicat de la Histadrout met ainsi les travailleurs palestiniens sur un pied d'égalité avec les autres citoyens d'Israël pour renforcer les liens et faire de la paix un rêve accessible.

Concernant la main-d'œuvre étrangère, nous avons au syndicat de la Histadrout une position de principes que nous avons toujours réitérée et qui nous incite à être solidaires des travailleurs étrangers car ils sont une cause syndicale et humaine en même temps. Nous appelons à un examen de cette cause selon des principes capables de trouver le juste équilibre entre les critères de leur recrutement et le marché interne de l'emploi.

Ainsi, concernant maintenant les travailleurs clandestins, nous nous sommes toujours opposés à ce phénomène. Nous pouvons comprendre bien sûr la situation des pays d'origine mais nous sommes tenus de protéger les droits des travailleurs au sein de l'Etat d'Israël, qu'ils soient citoyens ou travailleurs étrangers. Cela ne signifie pas que nous ne considérons pas que les immigrés clandestins constituent également une cause humaine de premier ordre et que leurs droits doivent être protégés conformément aux chartes et traités internationaux.

L'été dernier, Israël a connu un large mouvement de protestation, un mouvement qui par ses revendications a renforcé les acquis du secteur du travail. Ce mouvement de protestation découlait du déclin des droits sociaux fondés sur un système complet des droits du travail, constituant un réseau de sécurité pour les classes moyennes.

Ces mouvements ont également confirmé l'attachement des classes moyennes aux réalisations historiques, à savoir: l'Etat de prospérité pour la classe ouvrière et les classes moyennes.

Par ailleurs, ces mouvements ont illustré une conscience accrue en Israël et ailleurs de la réalité actuelle et de la nécessité de s'opposer aux mouvements de privatisation impitoyables et à la seule loi qui régit le marché, celle du profit.

Ces mouvements de protestation reflètent le désir des sociétés à inverser la tendance actuelle, une tendance au recul de la place du travail et des travailleurs et prendre un tournant historique en phase avec son temps et ce dans le but d'imposer l'intervention des gouvernements pour contenir les forces du capitalisme, du marché et de la privatisation afin de protéger les acquis des travailleurs.

C'est ici que se concrétise notre travail comme Organisation internationale du Travail qui a à sa charge une telle responsabilité historique. J'espère que nous serons à la hauteur de l'espoir que placent en nous les travailleurs du monde et leurs syndicats.

Original anglais: M. SHAREEF (gouvernement, Maldives)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Guy Ryder à l'occasion de son élection en tant que nouveau Directeur général du BIT, ainsi que de remercier M. Juan Somavia pour la manière dont il a dirigé l'Organisation pendant dix ans.

Lors de nos premières années en son sein, l'Organisation nous a offert un soutien et une assistance dont nous avons grand besoin pour nous permettre de nous familiariser avec les normes internationales de travail et pour garantir que notre volonté d'appliquer ces normes soit relayée par des initiatives concrètes.

Les Maldives, qui font partie des plus jeunes Membres de l'OIT, sont heureuses de pouvoir annoncer que, dans les prochains mois, le pays va devenir partie aux huit conventions fondamentales de l'Organisation. Notre parlement nous a indiqué qu'après l'examen des conventions auquel il procède actuellement, celles-ci seront adoptées pour lecture puis ratification au cours de sa session actuelle.

Nous avons le plaisir de souligner que les conventions ont déjà été transcrites dans notre législation nationale du travail. Je suis heureux de noter que le gouvernement, par l'intermédiaire de l'administration des transports, a engagé des travaux en vue de la ratification de la convention du travail maritime, ce qui donnera une nouvelle impulsion aux initiatives prises pour aligner nos normes de travail sur les meilleures pratiques internationales.

Nous avons par ailleurs l'intention de promulguer prochainement une législation contre la traite des personnes. Cette loi est actuellement en cours de rédaction, avec l'aide et le soutien du cabinet du procureur général de l'Australie.

Les Maldives se félicitent de constater que la question de l'emploi des jeunes est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence. Entre 2006 et 2010, la population active des Maldives a augmenté de

17 pour cent, ce qui est considérable. Malheureusement, le nombre d'emplois créés n'a quant à lui pas augmenté parallèlement. Il en est résulté une montée du chômage et du sous-emploi, particulièrement sensible chez les jeunes. Au cours des dernières années, un grand nombre de jeunes ayant achevé leurs études sont restés sans emploi, ou sous-employés, soit de manière délibérée, parce qu'ils préféreraient avoir un emploi de col blanc, ou pour d'autres raisons, par exemple parce que leurs compétences et leur expérience ne correspondaient pas aux emplois disponibles. Les programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle tentent au mieux de résoudre ce problème d'inadaptation des compétences.

Dans le même ordre d'idées, nous avons augmenté les ressources consacrées à des programmes spécifiquement axés sur la formation professionnelle et l'adéquation entre l'offre et la demande de travail. Nous espérons pouvoir compléter les programmes actuels par une vaste campagne de sensibilisation qui sera menée conjointement par les secteurs public et privé. Nous travaillons en outre à l'élargissement et au renforcement de certains dispositifs – bourses d'études, systèmes de prêts pour les étudiants, programmes de formation publics – afin de pouvoir offrir aux jeunes générations des perspectives plus larges.

L'économie du pays est aujourd'hui fortement tributaire de la main-d'œuvre étrangère. De fait, les travailleurs migrants représentent un tiers de la population active. La présence de 75 000 travailleurs expatriés dans un pays dont la population compte moins de 350 000 habitants sera assurément une source de difficultés supplémentaires. Les travailleurs étrangers aux Maldives sont généralement des travailleurs manuels, et les jeunes du pays ont de ce fait tendance à considérer ce type d'emploi comme dévalorisants et honteux. Nous devons donc régler ce problème au plus vite, étant donné que le chômage des jeunes entraîne dans son sillage d'autres fléaux, tels que la violence et la drogue.

Les Maldives, l'un des membres les plus récents de l'OIT, sont profondément touchées par le soutien et l'assistance que lui offre l'OIT pour l'aider à améliorer ses normes de travail. Depuis septembre 2011, le ministère des Ressources humaines, de la Jeunesse et des Sports travaille en partenariat avec l'OIT à mettre sur pied un projet de coopération technique financé par les Etats-Unis intitulé «Promouvoir les droits fondamentaux au travail et renforcer la gouvernance du marché du travail». Le projet vise à aider les partenaires sociaux à mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales du travail, à moderniser l'administration et à renforcer les capacités des organisations de travailleurs et des employeurs, afin qu'ils soient mieux en mesure de coopérer au sein de l'entreprise, de respecter les droits fondamentaux au travail et d'accroître la productivité des entreprises.

Dans le courant du mois de mai, l'ensemble des inspecteurs de l'administration en charge des relations professionnelles ont pu bénéficier d'une formation dans le cadre de ce projet, lequel a mis en outre à notre service l'expertise technique nécessaire pour adapter les outils et les modalités d'inspection aux défis actuels du monde du travail. Dans les prochains mois, le projet s'attachera à renforcer nos outils de prévention et de résolution des conflits du travail, en aidant nos organisations à

mettre en œuvre des plans d'action sur leurs droits fondamentaux et leurs obligations.

Le ministère tient par ailleurs à collaborer avec l'OIT pour réformer notre législation nationale afin de la rendre pleinement conforme aux normes de l'Organisation. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier l'OIT de la coopération technique dont nous bénéficions depuis notre adhésion. Je veux croire que l'Organisation continuera à nous apporter ce soutien à l'avenir.

A nouveau, je tiens à féliciter M. Guy Ryder de sa nomination, à l'assurer de notre volonté de coopérer étroitement avec lui pendant les cinq prochaines années et d'assumer pleinement au sein de l'OIT un rôle d'Etat Membre responsable.

(M. Matthey prend place au fauteuil présidentiel.)

M. RANDRIAMANANTSOA (*ministre de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales, Madagascar*)

C'est un grand honneur et un immense plaisir pour moi, en tant que ministre chargé de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales, représentant de la République de Madagascar, de prendre la parole à cette auguste assemblée.

J'adresse mes vives félicitations au Directeur général du Bureau international du Travail et à son équipe pour tous les efforts déployés pour aboutir à l'organisation impeccable de cette Conférence. J'adresse également mes vives et chaleureuses félicitations à M. Guy Ryder, nouveau Directeur général du Bureau international du Travail, à l'occasion de son élection par le Conseil d'administration du BIT. Notre entier soutien lui est acquis avec tous nos vœux de succès et de réussite dans l'accomplissement de ses fonctions.

Vous conviendrez que le monde du travail, dans sa globalité, devient un monde toujours plus en ébullition, vu la crise financière mondiale que traversent tous les pays. Plus particulièrement, pour mon pays, cette crise engendre des conséquences désastreuses sur l'emploi.

En effet, suite à la décision du gouvernement américain de suspendre Madagascar des bénéfices de l'AGOA, plus de 400 000 emplois ont disparu du marché du travail. Cette situation est d'autant aggravée par le ralentissement des activités économiques, très défavorable à la création d'emplois.

Comme dans tous les pays du monde, les jeunes en sont les premières victimes. Devant ce climat plus ou moins alarmant, mon gouvernement ne reste pas les bras croisés, et des efforts sont déployés, notamment à l'endroit des partenaires sociaux ainsi qu'auprès de la société civile.

Ces derniers temps, des journées de l'emploi sont organisées dans les villes industrielles du pays. L'objectif est de créer des occasions pour les jeunes de se familiariser avec le monde du travail car ces journées leur sont spécialement destinées, en tenant compte de l'abondance de leur demande d'emplois. Ceci est un exemple parmi d'autres.

Je rappelle à l'honorable assistance que mon pays a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. Ainsi, le tripartisme est de règle pour tous quant aux questions touchant le monde du travail. Par tous les moyens, l'Etat s'efforce d'instaurer un climat de dialogue social permanent avec ses partenaires.

Conscient du fait que la protection sociale contribue à la croissance économique en améliorant à la fois la productivité du travail et en participant à la stabi-

lité sociale, mon pays multiplie ses efforts en vue d'améliorer le système de sécurité sociale déjà existant. Je voudrais signaler en passant que 5 pour cent seulement de la population malgache bénéficient de la couverture sociale suivant le système de sécurité sociale actuellement mis en place. Pour améliorer cette situation, la refonte du code de prévoyance sociale est actuellement en cours d'élaboration. Le but est de donner une prestation sociale meilleure qu'actuellement.

Le ministère du Travail, que j'ai l'honneur de diriger actuellement, fait entreprendre des études pour que la masse paysanne, qui constitue 85 pour cent de notre population active, soit couverte par le système de sécurité sociale. Des échanges d'informations ont été faits à travers nos déplacements dans les pays africains amis pour pouvoir trouver un modèle qui conviendra au contexte malgache.

Le temps imparti ne me permet pas d'étaler tous les efforts de mon gouvernement en matière d'amélioration du monde du travail dans mon pays, mais j'espère qu'à travers ces quelques exemples, vous pouvez apprécier à son juste titre la situation qui prévaut actuellement dans un pays en développement qui essaie par ses propres moyens de dépasser les effets néfastes d'une crise.

Pour terminer, je tiens à souligner ici que Madagascar reste ouvert à toutes les coopérations techniques avec tous les pays et organismes, dans un souci constant de respect des intérêts réciproques des parties.

Original anglais: M. ANTHONY (travailleur, Fidji)

Je voudrais remercier Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, pour son engagement vis-à-vis des travailleurs du monde entier, et féliciter M. Guy Ryder d'avoir été élu Directeur général du BIT.

Aujourd'hui, les Fidji sont encore une dictature militaire, après les coups d'Etat de 2000 et de 2006. Elles continuent sur la voie du mépris et du non-respect des droits et libertés fondamentales de tous leurs citoyens. Des décrets qui continuent de limiter ou de nier ces droits et libertés fondamentales restent en vigueur en dépit des assurances qui ont été données à la Commission de l'application des normes l'année dernière, à savoir que des mesures positives seraient prises, conformément à la Charte du peuple que le régime lui-même a élaborée pour assurer l'exercice des libertés.

La Charte du peuple n'est toujours qu'un document de propagande à l'usage de la communauté internationale. Parler d'un gouvernement transparent et répondant de ses actes n'est en fait que cela: des paroles. Les principes de bonne gouvernance ne sont certainement pas à l'ordre du jour.

Le décret sur l'administration de la justice et son amendement continuent de priver les fonctionnaires et tous les agents publics de leurs droits fondamentaux à la négociation collective ainsi que d'autres droits fondamentaux. Le décret sur la fonction publique empêche la même catégorie de travailleurs d'accéder à des voies de recours pour le règlement de différends.

Le décret sur les secteurs essentiels prive totalement les travailleurs de 11 entreprises dans quatre secteurs de leur droit à la liberté d'association et à la négociation collective, et d'autres droits fondamentaux. Les secteurs et entreprises qui ne sont pas couverts par ce décret sont

généralement coupables d'imposer les mêmes conditions que celles qui sont applicables aux entreprises visées par le décret.

Le décret qui porte modification du décret sur l'ordre public nie la liberté de rassemblement et de parole, et confère à la police et aux militaires des pouvoirs excessifs. Ce décret a succédé au règlement sur l'état d'urgence qui était en place, et est encore plus draconien. Les pouvoirs conférés à la police sont excessifs. Le commissaire et son commandant régional ont le pouvoir de restreindre le mouvement des personnes à l'intérieur du pays, et peuvent même les empêcher de quitter le pays. Ils peuvent procéder à des détentions allant jusqu'à seize jours, même sans chefs d'accusation. Le décret donne aux agents pénitentiaires et aux militaires les mêmes pouvoirs que ceux de la police. Le décret donne à ces fonctionnaires une immunité absolue et ils ne peuvent pas être poursuivis, même si l'exercice de leurs fonctions en vertu du décret donne lieu à la mort de personnes.

Les Fidji ont ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT mais n'en respectent actuellement aucune. En raison de ces décrets, les syndicats ne peuvent toujours pas s'acquitter de leurs fonctions et responsabilités normales comme on l'attend normalement de tout syndicat. Sans une autorisation de la police, les réunions sont interdites. Les relations professionnelles sont sur le point de disparaître totalement.

Pour la première fois en six ans, depuis les coups d'Etat militaires, nous constatons que la pauvreté s'est accrue, et 50 pour cent des gens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de chômage est très élevé et le sous-emploi est répandu. Pour la première fois, nous avons constaté que des membres de syndicats qui sont salariés vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cela s'explique en partie par le fait qu'il n'y a eu ni ajustement ni hausse de salaires depuis six ans, puisqu'il n'y a plus de négociation collective. Les salaires réels de ces travailleurs ont chuté de 35 pour cent au cours de cette période à cause de la forte inflation. Les seuls qui aient bénéficié d'ajustements de salaires sont les militaires et les policiers.

Des membres de syndicats et des syndicalistes continuent de faire l'objet d'intimidations. Souvent la police exige les procès-verbaux de réunions et des informations sur les activités syndicales. Les syndicalistes continuent d'être surveillés et, souvent, ils craignent de mener leurs activités syndicales, même si elles sont licites. La liberté des médias n'est toujours pas une réalité. Bien que l'état d'urgence ait été levé, la censure imposée aux médias demeure. Les communiqués de presse des syndicats ou de quiconque s'oppose aux vues du régime ne sont pas rendus publics.

Le mouvement syndical sait que les droits de l'homme ne peuvent exister que dans une démocratie. De fait, ces droits ne peuvent être exercés que dans une société libre et démocratique. Nous poursuivons notre lutte pour la démocratie et les droits de l'homme.

Original anglais: M^{me} NWE (employeuse, Myanmar)

Je m'appelle Khine Nwe et je vous remercie beaucoup de me permettre de vous faire part d'un message au nom de l'Association des employeurs du Myanmar qui a été récemment créée, sans charge financière et officiellement, au titre de la nouvelle

loi sur l'organisation du travail. Je remercie le gouvernement du Myanmar d'avoir rendu cela possible.

Le Myanmar, dans sa deuxième année de transformation, est parvenu à plusieurs résultats remarquables; des réformes rapides et radicales concernant les trois piliers de la reconstruction nationale, à savoir ses structures politiques, économiques et sociales, l'ont désengourdi et lui ont permis de s'occuper des entreprises privées et d'encourager ce secteur à s'impliquer davantage dans des relations réactives, humaines et harmonieuses permettant la création d'un environnement économique placé sous le signe du lien social.

L'un de ces remarquables résultats est une réalisation notable, l'institution de la loi qui a permis l'avènement de la liberté d'association et ouvert la voie notamment à la création d'associations d'employeurs, de travailleurs, d'agriculteurs, de gens de mer, etc. – dans le contexte de la convention n° 87 de l'OIT.

Autre événement en ce qui concerne les droits de l'homme, l'emploi, l'environnement et le combat contre la corruption, le 1^{er} mai de cette année – jour de la fête du travail – le Myanmar est devenu le 136^e Etat Membre à soutenir les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Plusieurs associations d'entreprises et plusieurs entreprises individuelles y ont apposé leur signature et la Fédération des chambres de commerce et de l'industrie de l'Union du Myanmar, qui est l'association d'employeurs la plus importante, était la première dans la file. Nous étions tous là pour nous engager personnellement, fermement résolu à promouvoir ces principes dans nos sphères d'influence respectives. Nous avons eu l'honneur d'avoir parmi nous le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Son Excellence M. Ban Ki Moon. Le moment était historique.

Dans le contexte de cet engagement très ferme à reprendre le Pacte mondial et ses principes dans notre stratégie pour un avenir meilleur, la Fédération des chambres de commerce a adopté le concept de responsabilité sociale des entreprises et une unité RSE a été créée en avril dernier. La première initiative concernant les entreprises privées a été lancée le 14 mai, avec une charte des communautés des entreprises sur le VIH/sida, l'idée étant de susciter un environnement de travail exempt de toute stigmatisation et de toute discrimination, de façon à assurer l'inclusion des travailleurs vivant avec ou affectés par le VIH/sida. Ce progrès encourageant a lui aussi été remarqué, cette fois par l'envoyé spécial des Nations Unies pour cette question, le docteur Nafis Sadiq.

Certes, les employeurs du Myanmar respectent les principes universellement reconnus, mais nous savons bien que de redoutables problèmes nous attendent en cette période de transition. Chaque pays, de par sa culture propre, a des scénarios et des solutions spécifiques et tous les citoyens doivent participer aux réformes engagées pour construire une nation forte, unie et pacifique. Il incombe aussi aux organisations internationales de les aider en ce sens. Le pilier économique, le pilier politique et le pilier social sont interdépendants. Ainsi, une approche équilibrée doit être adoptée dans la prise en compte de ses propres intérêts par l'individu dans son action relative au pilier qui le concerne.

Alors que nous participons à la réalisation d'un environnement économique placé sous le signe du lien social, nous, les employeurs, pouvons fort bien

nous heurter à des difficultés énormes et inévitables. Nous pourrions les résoudre de différentes façons, nous pourrions faire fausse route en choisissant telle ou telle orientation pour la bonne cause.

Mais les employeurs, dans ce pays, ont beaucoup, beaucoup plus à faire pour sa population: assurer des emplois décents, des revenus décents, la protection sociale, le développement social.

On ne saurait nier que l'accès limité et restreint aux marchés internationaux nous dénie le droit de faire partie de la chaîne mondiale des échanges commerciaux. Il faut un emploi décent pour avoir un revenu décent. Les emplois décents sont rendus possibles par la création d'emplois. Les sanctions et les résolutions ne facilitent pas la création d'emplois, mais peuvent entraîner un chômage massif. Nos pieds étant liés, jusqu'où pouvons-nous aller, et pouvons-nous courir?

Alors, de cette plate-forme que nous offre la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, nous appelons les nations à supprimer les sanctions et tous les obstacles. Nous avons besoin de votre confiance. Nous avons besoin de votre aide pour assurer notre croissance. Faites-nous part de vos résultats d'expérience, partagez votre savoir, fournissez-nous assistance et coopération, technique et financière, selon ce qui sera nécessaire. Nous, le peuple du Myanmar, nous le méritons.

Nous voulons ainsi progresser sans hésitation aucune, sans entraves, et pouvoir envisager un avenir meilleur dans des conditions socialement adaptées. Ce n'est que sur un terrain aplani, et munis de ces moyens, qu'une communauté de travailleurs du Myanmar plus forte et inclusive – la communauté tripartite du Myanmar – pourra répondre à l'appel mondial au travail décent, à l'emploi des jeunes, à la protection sociale, au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Original anglais: M. CHEN (employeur, Jamaïque)

Je suis convaincu qu'une approche tripartite est nécessaire pour concevoir et dispenser une éducation formelle à tous les niveaux.

Selon l'approche habituelle, les gouvernements, guidés par les théories des universitaires, ont le monopole de la conception des programmes pour l'enseignement primaire et secondaire.

Les autres partenaires sociaux, notamment les employeurs, sont généralement impliqués dans le processus très tardivement; pour la formation professionnelle ou pour faciliter la transition de l'école au travail.

Cela en dépit du fait que les entreprises privées soient le principal moteur de la croissance économique et le plus grand créateur d'emplois productifs.

Ce n'est qu'un symptôme de plus du manque généralisé de considération pour la nature et le rôle des entreprises, même parmi les responsables politiques.

Le résultat de cette approche est que nos pays fonctionnent moins bien qu'ils ne le pourraient, comme en témoignent le niveau limité d'employabilité de beaucoup de jeunes qui quittent l'école, l'inadéquation entre les besoins du marché et les produits de l'école, et la méfiance générale envers les entreprises.

Les employeurs, notamment les entrepreneurs expérimentés, doivent avoir un plus grand rôle à jouer dans le développement des programmes scolaires. Si l'éducation formelle est un outil de développe-

ment de la société, alors nous devons changer sa conception pour améliorer le développement économique.

Si la confiance se bâtit sur la compréhension réciproque et que la méfiance est un obstacle pour les entreprises, et donc pour le développement économique, alors nous devons faire en sorte de mieux nous comprendre.

L'enseignement de l'esprit d'entreprise éclairerait les jeunes sur les concepts de risque mesuré, de ré-compense, et de création de valeur.

L'enseignement des compétences et des attitudes liées à l'esprit d'entreprise, dans un cadre de respect des règles, de respect des droits des travailleurs et des normes du travail et de reconnaissance du rôle des entreprises sociales, permettra d'améliorer la créativité et la productivité individuelle, d'enseigner les valeurs de responsabilité, d'initiative et de prise en main personnelles, de soutenir la création d'entreprises durables et de multiplier les possibilités de travail décent, de bâtir une plate-forme économique pour une protection sociale plus solide en ayant à l'esprit qu'un emploi durable représente la forme la plus solide de protection sociale, et de faciliter la transition de l'école au travail en répondant aux attentes.

Même avec la meilleure planification, il est difficile de prévoir la demande future pour certaines compétences. Nous pouvons mieux préparer nos jeunes en leur fournissant une plus grande variété d'options, un meilleur niveau de compréhension, ainsi que les compétences et les attitudes qui amélioreront leur employabilité, y compris par le biais du travail indépendant.

En formant plus d'entrepreneurs, nous pourrions maximiser leurs perspectives économiques et, avec le plus grand nombre de petites entreprises qui se créeront, se créera aussi un plus grand nombre d'entreprises prospères pour la société en général.

Même si peu de jeunes personnes deviennent de véritables entrepreneurs, l'ensemble du pays bénéficiera d'un nouveau climat de compréhension qui changera les comportements et améliorera le dialogue social.

Dans beaucoup de pays, l'entrepreneuriat est le pré carré de quelques groupes qui y ont été formés et l'ont pratiqué pendant des générations, ce qui fait que les entreprises sont généralement contrôlées par de petites élites.

En enseignant l'esprit d'entreprise, on promouvra l'équité sociale en ouvrant les portes de l'entrepreneuriat à des groupes qui y avaient peu accès jusqu'à présent.

Historiquement, il y a généralement eu peu de confiance vis-à-vis des entreprises privées de la part des gouvernements, des travailleurs, des universitaires et de la société civile. Cela est dû à la peur que les entreprises, si on les laisse faire, pourraient exploiter les travailleurs sans merci. Il y aura donc toujours une tension entre d'une part la motivation du profit et d'autre part les acteurs de la réglementation et les lois qui garantissent et améliorent l'équité et la justice au sein de la société.

Notre défi consiste donc à faire en sorte que cette tension soit source de créativité, de productivité et qu'elle soit finalement bénéfique à la société dans son ensemble.

Nous devons trouver et maintenir cet équilibre en reconnaissant qu'il est plus facile de parvenir à une certaine harmonie dans un climat de compréhension réciproque.

L'élargissement de l'enseignement de l'esprit d'entreprise n'a rien d'une solution miracle ou d'une panacée, mais représenterait un pas important dans la direction à suivre.

Original espagnol: M. SABORÍO (travailleur, Costa Rica)

Comme l'on peut le constater en examinant les actions menées par le BIT dans son immense effort pour obtenir la justice sociale, il est nécessaire pour y parvenir de faire de la création de travail décent un axe stratégique. Ainsi, nous pourrions avancer sur la voie de l'égalité et de l'intégration sociale, qui sont si essentielles pour tous nos pays.

Malheureusement, seuls quelques pays d'Amérique latine ont su donner une réponse positive à ces efforts importants et ont réalisé quelques avancées. En effet, parvenir au travail décent suppose que l'Etat prenne une série de mesures, or, l'économie de marché qui est contrôlée par le secteur financier mondial n'est pas prête à céder du terrain. Au contraire, nous voyons aujourd'hui à quelle point elle s'éloigne des objectifs fixés par l'OIT, en produisant de graves crises de l'économie réelle, qui ont des répercussions graves sur le chômage et engendrent une diminution des droits de la classe ouvrière dans plusieurs pays en développement qui étaient parvenus à obtenir des conditions constituant quasiment un modèle social.

Dans le cas de notre pays, malgré la croissance économique des années précédant la crise financière de 2008 et malgré le fait que la crise de 2008 a eu moins d'impact chez nous que dans d'autres pays, la pauvreté n'a pas reculé. Au contraire, si l'on en croit les statistiques, les 20,4 pour cent de pauvres en 1995 sont passés à 21,6 pour cent en 2011. Par ailleurs, si l'on observe les indicateurs relatifs aux inégalités, le coefficient de Gini montre que les inégalités ont augmenté, passant de 0,467 pour cent en 1995 à 0,515 pour cent en 2011.

En outre, lorsque nous parlons de travail décent, nous parlons d'un travail qui respecte les droits, d'un travail stable, de sécurité sociale et de garantie des libertés syndicales. Il est impossible de parvenir à cela tant que l'emploi informel occupe une place si importante dans le marché du travail des pays comme le Costa Rica. D'après le panorama du travail 2011 du BIT qui porte sur notre région, notre pays a un taux général de travail informel de 43,8 pour cent. Bien évidemment, l'externalisation, la sous-traitance et la flexibilisation y sont liées.

Nous devons garder à l'esprit que la création d'emplois formels pourrait être favorable à la réalisation de l'objectif du travail décent. Le besoin de sortir de l'informalité est revenu dans de nombreux discours et y compris pendant certains sommets présidentiels. Cependant, nous nous éloignons de plus en plus de cette initiative clé, ce que nous confirme aujourd'hui l'analyse du rapport mentionné, qui indique que les emplois informels sont une réalité du secteur formel comme du secteur informel.

Malheureusement, le système féodal, le capitalisme des XIX^e et XX^e siècles ainsi que la mondialisation déshumanisée qui a dominé la fin du XX^e siècle et le début du XXI^e, ont laissé de côté la valeur du travail et les travailleurs. C'est pourquoi la communauté mondiale souffre d'exclusion, de pauvreté extrême, ou misère, d'une perte constante des droits en raison de l'appât du gain, de la thésaurisation et de la concentration des richesses. Il en est ainsi car le marché qui, théoriquement, devrait jouer le rôle de régulateur qui revenait auparavant à

l'Etat, ne valorise pas le travail et encore moins les travailleurs.

C'est pourquoi nous incitons le BIT et le Directeur général élu à ne pas se détourner de l'objectif fixé de faire reculer la pauvreté, en établissant de nouvelles perspectives de développement humain et en mettant les personnes au centre du développement économique et social.

Je voudrais conclure ce message en disant que le 26 juin prochain, les travailleurs des ports du Costa Rica, du port de Limón ainsi que les travailleurs de la caisse costaricaine de sécurité sociale défendront le travail décent et les droits du travail. Nous les saluons et nous espérons que l'OIT nous appuiera également.

Original espagnol: M. ZEPEDA LÓPEZ (travailleur, Nicaragua)

Au Nicaragua, pays d'Amérique centrale de 5,6 millions d'habitants, nous avons construit un nouveau modèle social, fondé sur le développement humain. Un modèle mêlant valeurs chrétiennes, idéaux socialistes et pratiques solidaires. Nous voulons restituer aux Nicaraguayens et Nicaraguayennes leurs droits sociaux, économiques et politiques, qui ont été mis à mal par l'application de politiques néolibérales.

Selon ce nouveau modèle, les travailleurs et les travailleuses sont les artisans du changement, nous avons la possibilité de remplacer le modèle exclusif et déprédateur qui gaspille les ressources et les biens de notre pays par un modèle inclusif, dans lequel nous sommes tous et toutes protagonistes, grâce au consensus et à l'accord tripartite prôné par le gouvernement du Commandant Daniel Ortega. Ce modèle a permis une croissance économique soutenue, qui nous a permis de faire face à la crise dans de bien meilleures conditions, et notamment de nous attaquer à l'extrême pauvreté.

Le dialogue social n'est possible que s'il apporte des réponses stratégiques aux difficultés et aux problèmes, c'est pourquoi nous pouvons faire état de progrès du tripartisme au Nicaragua. Par exemple, les augmentations du salaire minimum sont régulièrement approuvées par la commission nationale établie par la loi. Ces quatre dernières années, le consensus et la concertation ont permis une croissance de l'emploi. Le Conseil national du travail a été mis sur pieds. Il s'agit d'un organe tripartite dans le cadre duquel sont discutés et adoptés des accords portant sur des questions qui intéressent le monde du travail. Ce système permet d'accélérer le traitement des plaintes et une loi a été récemment adoptée pour accélérer les jugements relatifs aux conflits du travail.

Le Fonds monétaire international a recommandé une réforme de la sécurité sociale. Il nous a fait part de mesures qui ont été appliquées dans d'autres pays et qui ont engendré des crises, mais le gouvernement nicaraguayen a dit que toute réforme devra recevoir l'aval des Nicaraguayens et que c'est aux travailleurs et aux employeurs qu'il appartient de définir ces réformes.

Le gouvernement des Etats-Unis et l'Union européenne font pression sur notre pays. Ils veulent conditionner la coopération à des aspects politiques, même s'ils reconnaissent les progrès et la stabilité économique de notre pays.

Nous ne nions pas avoir des problèmes et des difficultés qu'il nous faut résoudre: par exemple, certains secteurs utilisent la sous-traitance pour échapper à leurs responsabilités. Beaucoup de ces entre-

preneurs préfèrent le terme de collaborateur que celui de travailleur. Nous avons des taux de chômage élevés et des bas salaires dans certains domaines de l'économie.

Le temps manque pour présenter un bilan plus approfondi de nos progrès, des défis que nous devons relever et de nos engagements. Notre modèle de participation citoyenne et de restitution des droits nous permettra de progresser encore, de réaliser la croissance économique et de favoriser la justice sociale.

Nous ne pouvons pas terminer sans nous élever contre l'attitude des employeurs à la Commission des normes: ils ont utilisé le chantage, le boycott et le veto pour faire obstruction au travail de cette commission. Nous ne pouvons tolérer que les employeurs tentent de boycotter notre travail et qu'ils attaquent tous les mécanismes de contrôle que nous avons à l'OIT.

Original anglais: M. SULEIMAN (ministre du Travail, Zanzibar, République-Unie de Tanzanie)

J'aimerais féliciter sincèrement M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général. Nous lui souhaitons une bonne santé et beaucoup de succès dans cette nouvelle tâche stimulante. Nous nous réjouissons de la force, de la conviction et la vision qui l'animent pour diriger l'Organisation afin qu'elle continue d'être une institution apte à relever les défis actuels et futurs auxquels est confronté le monde.

J'aimerais également remercier le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, pour son excellent travail et son engagement en faveur de l'Agenda du travail décent. La Tanzanie lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures. Nous aimerions exprimer notre reconnaissance sincère à M. Charles Dan, directeur régional de l'OIT pour l'Afrique et à M. Alexio Musindo, directeur du bureau de pays, pour leur soutien et leur engagement sans faille en faveur du travail décent dans notre pays.

La crise de l'emploi des jeunes nécessite de notre part une action concertée afin de trouver rapidement des solutions, car elle menace la paix et la tranquillité de nos sociétés, étant donné que les jeunes représentent un pourcentage important de la population. En Tanzanie, le problème de l'emploi des jeunes se pose de la même manière que dans de nombreux autres pays en développement. Pour tenter de relever ces défis, notre gouvernement, en collaboration avec les parties prenantes, y compris les partenaires sociaux, a notamment pris les mesures suivantes: faire de la création d'emplois une priorité essentielle dans le plan national de développement quinquennal; investir dans l'éducation et l'acquisition de compétences; donner une importance prioritaire à la création d'emplois pour les jeunes et au travail décent dans le deuxième programme par pays de promotion du travail décent; et collaborer avec les programmes du BIT et le Réseau pour l'emploi des jeunes afin de promouvoir l'entrepreneuriat et le travail indépendant des jeunes.

Nous demandons au Bureau de continuer à prendre des mesures pour aider les Etats Membres à cet égard et d'assumer fermement son rôle en vue de transformer le monde du travail, plein d'incertitudes à l'heure actuelle, en un monde d'optimisme. Pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, le temps de l'action est venu; unissons nos

efforts pour défendre cette cause afin que cela puisse se produire.

La Tanzanie se félicite de la recommandation proposée concernant les socles nationaux de protection sociale. A cet égard, nous espérons que cette recommandation complétera les instruments déjà existants en matière de sécurité sociale. Nous nous sommes engagés à garantir à nos citoyens une protection sociale, conformément à la Constitution de notre pays. Récemment, les lois régissant les fonds pour la sécurité sociale ont été amendées afin d'améliorer les prestations fournies par ces fonds à leurs membres, étendant la protection au secteur informel où la plus grande partie de notre population exerce différentes activités.

Le respect des principes et droits fondamentaux du travail est une autre importante question dans la mesure où elle garantit la justice sociale dans le monde du travail et la gouvernance de l'économie mondiale. Nous encourageons le Bureau à continuer de fournir des services de coopération technique à ses mandants pour l'application effective de ces droits et de ces principes.

Enfin, je demande au Bureau de continuer d'aider la Tanzanie à concrétiser les quatre piliers de l'Agenda du travail décent, à savoir la promotion de l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les droits au travail.

Original anglais: M^{me} LYNCH (travailleuse, Irlande)

Comme George Santayana l'a dit, *ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le reproduire*. Il a aussi dit que *seuls les morts ont vu la fin de la guerre*. Et une des leçons de l'Histoire, c'est que les dettes souveraines doivent être gérées de sorte qu'elles ne détruisent pas l'économie, ne démantèlent pas les droits du travail et les droits humains, ne sapent pas la démocratie et ne menacent pas la paix.

Depuis le début de la crise financière, les syndicats en Irlande ont mis en garde contre les conséquences sociales et économiques graves que pourrait avoir une stagnation prolongée provoquée par l'austérité excessive. En Irlande, notamment, les conséquences de ces mesures d'austérité ne se font pas sentir partout de la même façon.

Les architectes de la crise, ceux qui ont provoqué le krach économique par leur obsession dangereuse de l'enrichissement personnel et du capitalisme déréglementé se sortent assez bien de la récession. Ils continuent d'obtenir de gros bonus ou quittent la vie politique ou les entreprises avec des retraites confortables. Le contraste avec les travailleurs irlandais les moins bien rémunérés et les moins bien protégés pourrait difficilement être plus marqué.

De nombreuses familles de travailleurs ont peur de l'avenir et ne parviennent pas à joindre les deux bouts. Le pays connaît une émigration massive et enregistre un taux de chômage record, le cinquième le plus élevé en Europe. Les jeunes sont particulièrement touchés. Dans cette catégorie, le taux de chômage qui était de 8 pour cent en 2007 est aujourd'hui de 33 pour cent.

Le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, a été très critique face aux dommages causés par les mesures d'austérité et il a appelé à repenser les politiques de lutte contre la crise. Les travailleurs irlandais se joignent à cet appel. L'austérité n'a pas fonctionné et elle ne fonctionnera pas. Penser que l'austérité est une méthode efficace revient à penser que le Titanic ne coulera pas.

La semaine dernière, le peuple irlandais a voté «oui» pour permettre au gouvernement de signer le Pacte budgétaire européen.

Qu'on ne s'y méprenne pas, il s'agit là d'un appel à la croissance dans la zone économique européenne et non pas d'un appel à l'austérité. On ne doit pas oublier que les difficultés actuelles de l'Irlande sont le fruit de la transformation des dettes des banques privées en dettes souveraines. Les travailleurs irlandais sont aujourd'hui contraints de rembourser une dette qui n'est pas la leur. Nous demandons de l'aide et non pas une autre cure d'austérité.

Le point de vue des travailleurs était et est encore que l'austérité ne crée que l'austérité et qu'il s'agit d'une politique vouée à l'échec.

La BCE et les autres adeptes de l'austérité doivent reprendre leurs esprits et ajuster les politiques économiques afin d'éviter la catastrophe. Nous avons besoin de façon urgente de mesures de relance en Europe et en Irlande. Nous méritons un meilleur traitement, nous méritons des politiques qui nous aident à relancer la croissance et créer des emplois décents.

Une relance économique durable doit passer par le renforcement de la consommation financée par les revenus du travail et non pas se fonder sur l'emprunt et la spéculation.

C'est pourquoi les tentatives de la troïka d'inclure dans leurs mémorandums d'accord des mesures visant à restreindre la négociation collective, à porter atteinte aux salaires minima et aux mécanismes de fixation des rémunérations, sont contreproductives. Nous sommes très préoccupés par ces mémorandums car il est démontré que les pays fortement syndicalisés où les travailleurs bénéficient d'un haut niveau de sécurité sociale résistent mieux à la crise que l'Irlande où ces mémorandums ne feront qu'aggraver la situation.

Nous saluons l'engagement qu'a pris l'Irlande devant l'OIT d'appliquer le droit à la liberté d'association et de négociation collective. La période des belles paroles et des mea culpa est terminée. Il nous faut des décisions énergiques et des solutions nouvelles pour répondre aux exigences de croissance et de travail décent.

Au début de l'année le Congrès irlandais des syndicats a formulé une série de propositions pour un programme d'investissements majeur qui permettra de créer 100 000 emplois et de dynamiser la relance. Ce programme permettra de répondre aux besoins à long terme en matière d'infrastructures.

Chers collègues, nous avons beaucoup de défis à relever. Les leçons de l'Histoire ne doivent pas être ignorées mais notre avenir n'est pas encore écrit. La Constitution de l'OIT commence par les mots suivants: *Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale...* Elle nous propose une vision libératrice tournée vers la vie et le travail décent qui vise à éviter la guerre et à protéger les peuples de la mondialisation extrême, une vision qui doit nous inspirer dans les périodes fastes et dans les périodes de crise.

En travaillant en commun, nous serons capables de redresser le pays et d'offrir aux hommes et aux femmes d'Irlande une meilleure vie grâce au travail décent.

Original anglais: M. POTTER (employeur, Etats-Unis)

J'aimerais commencer par féliciter le Directeur général, Juan Somavia, pour son dévouement et ses services pour l'OIT, et féliciter Guy Ryder pour son éléction à la fonction de Directeur général.

Cette transition dans cette fonction est l'occasion pour l'OIT de définir ses priorités pour les cinq prochaines années. L'OIT a accompli une tâche louable de coordination de ses objectifs prioritaires dans l'ensemble du système des Nations Unies. Selon nous, il est temps maintenant de mettre ces objectifs en pratique à l'échelle nationale dans tous les Etats Membres de l'OIT au moyen de deux stratégies essentielles.

La première consiste à redonner du souffle à l'Organisation pour mettre en œuvre, c'est-à-dire appliquer pleinement les normes et les droits, en mettant particulièrement l'accent sur les principes et droits fondamentaux au travail. Il est urgent de le faire et cela est clairement exprimé dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» des Nations Unies. Leur premier pilier est l'obligation qu'ont les Etats de respecter et de protéger tous les droits de l'homme, y compris les principes et droits fondamentaux au travail.

Les Etats doivent protéger les personnes contre les atteintes sur leur territoire aux droits de l'homme et à la législation nationale, empêcher ces atteintes, et lorsqu'elles se produisent, enquêter à leur sujet, en punir les auteurs, et les réparer. Les Etats ont l'obligation aussi de protéger et de promouvoir l'état de droit, notamment en prenant des mesures garantissant l'égalité devant la loi et l'application équitable du droit, en assurant une mise en jeu suffisante de la responsabilité, la certitude juridique et la procédure et juridique, et en garantissant l'absence de corruption, la liberté d'association, le droit à la propriété et la forme exécutoire des contrats.

Pour que l'Etat s'acquitte de son obligation de protection, il doit commencer par prendre des engagements au plus haut niveau politique et disposer d'un système correctement financé d'administration du travail, ainsi que d'un système adopté et solide d'inspection du travail et d'un ordre judiciaire indépendant. Au cours de la présente session de la Conférence, le BIT a rendu publiques des statistiques récentes sur le travail forcé, qui mettent en relief l'utilité de la discussion.

Les données indiquent qu'une grande majorité des 21 millions de personnes en situation de travail forcé sont victimes de traite dans toutes les régions du monde. L'OIT doit donc donner la priorité à l'élimination de la traite des personnes et de toutes les formes de travail forcé, en particulier dans l'économie privée.

La seconde stratégie est de libérer les forces et le dynamisme de l'économie de marché, dans le cadre de l'action de l'OIT. Le secteur privé et les investissements privés ont créé des millions d'emplois et soustrait des millions de personnes à la pauvreté. L'emploi productif et durable est la condition requise pour le travail décent, la création de richesses et la justice sociale.

L'OIT doit contribuer à l'existence d'entreprises durables, compétitives et productives, notamment en aidant les Etats Membres à créer des conditions propices, dans l'économie formelle ou informelle,

pour que des entreprises privées puissent être créées et se développer. Comme Guy Ryder l'a dit lors d'une récente réunion au Conseil général de l'OIE, le succès d'une entreprise est aussi le succès d'un travailleur. De fait, il ne peut pas y avoir d'entreprises durables sans communauté durable. De même, il ne peut pas y avoir non plus de communauté durable sans entreprises durables pour générer emplois et revenus. L'expérience montre qu'une grande majorité des nouveaux emplois dans chaque pays sont créés par de nouvelles entreprises, en particulier des PME. Les PME réussissent non seulement parce qu'elles ont de bonnes idées de produits et de services, mais aussi parce qu'elles sont souples et réactives. Sans PME durables, il ne peut pas y avoir de reprise durable de l'emploi dans les circonstances économiques actuelles.

Accroître les débouchés économiques, la productivité et la croissance est essentiel pour atténuer la pauvreté, tout particulièrement aujourd'hui. Dans de nombreux pays en développement, atteindre ces objectifs exige la création de modèles économiques plus inclusifs, capables d'intégrer les travailleurs peu rémunérés, et d'en faire des entrepreneurs, des fournisseurs, des distributeurs, des détaillants, des employés, des consommateurs.

Cela passe aussi par une approche plus concertée entre les grandes entreprises, les petites entreprises, les entités du secteur public, les organisations de la société civile et les pauvres eux-mêmes. Cela est nécessaire pour faire face aux carences du marché et aux failles de gouvernance qui ont pour effet d'exclure ou de désavantager actuellement bon nombre de PME et de ménages à faible revenu, et de les empêcher donc de prospérer. Dans mon entreprise, nous avons mis en place le «Projet 5 d'ici à 2020» dont l'objectif est que 5 millions de femmes deviennent des chefs d'entreprise d'ici à 2020.

En conclusion, en ces moments cruciaux, l'OIT a aujourd'hui la possibilité de renforcer son rôle et de gagner en visibilité et en pertinence en tant qu'organisation en améliorant la vie des travailleurs et des travailleuses dans l'économie formelle ou informelle.

J'aimerais enfin évoquer la mémoire de mon ami William Brette, qui était mon homologue travailleur pour la préparation de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Sa vie a été bien remplie. Qu'il repose en paix.

M. LEEMANS (*travailleur, Belgique*)

Permettez-moi d'abord, au nom des travailleurs belges et au nom de la CSC, de rendre hommage au Directeur général, M. Juan Somavia pour la manière dont il a dirigé le BIT, dont il a instauré le dialogue avec d'autres institutions internationales, les gouvernements et les partenaires sociaux, pour avoir mis le travail décent à l'agenda, et pour sa défense des syndicalistes qui sont menacés pour leur engagement.

Je remercie aussi M. Somavia pour ses signaux constants et courageux aux instances européennes et aux Etats Membres auxquels il a rappelé souvent les conventions de l'OIT et le rôle des normes fondamentales du travail. Je souligne aussi le travail remarquable de la section bruxelloise du BIT dans ce domaine.

L'Europe est devenue méconnaissable. Elle était jadis une référence pour le monde. Plusieurs se sont largement inspirés de notre modèle social qui a

combiné progrès économique et progrès social. Aujourd'hui, sous prétexte de gouvernance économique et de discipline budgétaire, les pays européens font chanceler la liberté syndicale, y compris le droit de grève et le droit aux négociations collectives libres. Ils mettent en péril la sécurité sociale et la protection du travail sous l'influence des sommations de la Commission européenne.

Nous avons de plus en plus de plaintes concernant des pays européens surtout sur la violation des conventions n^{os} 87 et 98. Même les normes de l'OIT sont bafouées. Les recommandations de la Commission européenne nous en ont une nouvelle fois fourni la preuve la semaine dernière.

Premièrement, l'interférence dans les négociations salariales dans le sens d'une modération continue à l'instar des pays qui ont appauvri leurs travailleurs.

Deuxièmement, le doigt accusateur vers l'indexation automatique des salaires et allocations, même si, comme en Belgique, ce système est basé sur des conventions collectives négociées librement.

Troisièmement, la pression à la baisse sur les pays où les salaires minimum sont plus élevés.

Quatrièmement, saper la concertation centrale solidaire en encourageant des clauses d'*opting out* pour échapper à des conventions collectives interprofessionnelles et sectorielles.

Nous demandons à l'OIT de suivre de près les évolutions européennes et d'intervenir auprès des pays où les normes de l'OIT et en particulier les normes fondamentales sont mises en péril.

Comme porte-parole des travailleurs dans la Commission de l'application des normes, je souligne le rôle unique de notre mécanisme de contrôle. Ce mécanisme a été soumis à rude épreuve pendant cette Conférence. J'exprime ma grande déception quant à ce qui s'est passé. De nombreux gouvernements partagent ma déception que notre commission se soit révélée incapable d'adopter sa liste de cas individuels à examiner comme chaque année depuis plus de 85 ans.

Les employeurs mettent en cause la légitimité des observations de la Commission d'experts et donc celle des experts eux-mêmes en s'attaquant au droit de grève et à son lien avec la convention n^o 87.

Le droit de grève trouve ses fondations dans la lecture conjointe des articles 3 et 10 de la convention n^o 87 mais aussi dans la jurisprudence du Comité de la liberté syndicale. C'est ce que nous continuerons à défendre en tous lieux utiles.

Original anglais: M. RAMME (représentant, Confédération européenne des cadres)

Pour commencer, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Au nom de mon organisation, je vous souhaite plein succès dans la réalisation de cette importante tâche.

Lorsque je viens à Genève pour représenter une organisation de cadres à l'OIT, je me rends bien compte que certains ont des objections ou des préjugés à l'égard d'une association de cadres, mais de telles craintes sont injustifiées. Je vais vous expliquer comment notre organisation peut contribuer à la création d'un lieu de travail décent pour tous et à la réalisation de notre objectif commun, qui est de renforcer les droits des travailleurs à tous les niveaux.

J'aimerais revenir à la genèse de l'Organisation et remonter à l'année 1951. Il y a plus de soixante ans,

l'Europe était encore en ruines après la deuxième guerre mondiale, mais ses habitants étaient pleins d'espoir. Ils voulaient travailler pour reconstruire le continent et s'assurer qu'une telle catastrophe, où les gens massacraient leurs voisins, ne se reproduirait plus.

C'est dans cet esprit que des cadres et des experts, dans des sociétés, ont ressenti le besoin de s'unir. Ils voulaient contribuer à la création d'un monde pacifique et d'un lieu de travail décent pour tous les habitants de la planète. Ils estimaient qu'en leur qualité de cadres, ils pouvaient appuyer le travail des syndicats en attirant les cadres supérieurs pour organiser la représentation collective. Les cadres font partie du personnel, ils ont donc leur place dans les relations professionnelles. Ils peuvent ériger des passerelles entre les entreprises et les institutions. Ils font partie des travailleurs et peuvent communiquer sur un pied d'égalité avec l'employeur. Les employeurs ont besoin des cadres pour concrétiser leurs souhaits. Les travailleurs doivent faire confiance aux cadres, qui assument d'importantes responsabilités à l'égard des membres de leurs équipes. Les cadres ont des responsabilités au niveau de l'économie, des affaires sociales, de l'éthique, de l'environnement, de la responsabilité sociale des entreprises et de la communication avec les autres parties prenantes. Nous représentons les intérêts des cadres au plan international dans le but de mettre en place un réseau de cadres, de signer des accords transnationaux et de suivre les questions liées au dialogue social à l'échelle internationale et européenne.

Après l'énoncé de ces objectifs, je peux vous parler directement de la manière dont nous pouvons contribuer aux activités de l'OIT. Nous devons nous attaquer en priorité au problème du chômage des jeunes. Si nous ne pouvons pas donner de l'espoir à la jeune génération, nos sociétés n'auront pas d'avenir. C'est pourquoi il faut équilibrer les marchés du travail, investir dans une éducation de qualité et bien préparer les jeunes gens à l'entrée dans

le monde du travail. Aucun enfant ne doit être laissé de côté. Nous devons aider les enfants qui sont les plus défavorisés pour entrer dans la vie professionnelle. Tout investissement dans l'enfance permettra d'économiser des coûts importants à l'âge adulte. Les cadres ont la responsabilité de faire passer ce message. Comme disait François Mitterrand, «les jeunes n'ont pas toujours raison, mais la société qui ne les entend pas a toujours tort». Les jeunes sont touchés de plein fouet par la récession en ce qui concerne les perspectives d'emploi, ce que nous déplorons. La situation est encore plus difficile pour les jeunes qui sont dans le besoin, ceux qui n'ont pas accès à l'éducation ou à la formation. Etre dans le besoin n'est pas un problème seulement pour l'individu, mais aussi pour la société et l'économie dans son ensemble; c'est une situation qui peut engendrer des conditions sociales difficiles, comme l'isolement, un emploi précaire et mal rémunéré, la délinquance ainsi que des problèmes de santé physique ou mentale.

Les cadres ont la responsabilité de sensibiliser à cette question dans les entreprises et dans leur entourage. Ils doivent donc avoir le droit de créer leurs propres associations et syndicats indépendants. Ce droit universel n'est cependant pas respecté dans tous les pays, et même si les cadres ont, en moyenne, de meilleures conditions de travail que les autres travailleurs, nous demandons encore à l'OIT de se soucier de ce droit qu'ont tous les groupes de travailleurs de créer leur propres associations afin que leur voix puisse se faire entendre.

En conclusion, nous, les associations de cadres et de syndicats du monde entier, nous assumons notre responsabilité de coopérer à la création d'un monde unique où chacun peut participer. Nous devons intensifier notre action en faveur de la justice sociale dans tous les aspects de la vie professionnelle et au-delà. A cet égard, nous soutenons votre action, M. Ryder, et celle du BIT à l'avenir.

(La séance est levée à 13 h 20.)

Septième séance

Jeudi 7 juin 2012, 14 h 30

Présidence de M. Atwoli et de M. Matthey

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. DOAN (*vice-ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, Viet Nam*)

Nous apprécions énormément les rapports *Donner un visage humain à la mondialisation* et *Les droits et principes fondamentaux au travail – de l'engagement à l'action*, qui brossent un tableau global des législations et pratiques relatives aux droits et principes fondamentaux au travail dans les Etats Membres et mettent en lumière l'expérience et les bonnes pratiques de tous les pays.

Au Viet Nam, les droits et principes fondamentaux au travail sont garantis par la Constitution, la législation et la pratique. Malgré le caractère limité de ses ressources, le gouvernement a toujours tenu à doter des fonds nécessaires les programmes nationaux de promotion des droits et principes fondamentaux au travail, notamment le programme d'action national de lutte contre la traite des personnes, le programme national relatif à la sécurité et à la santé au travail, le programme d'action national en faveur de la jeunesse vietnamienne, le programme national pour l'égalité entre les sexes. Plusieurs autres mesures ont été prises pour renforcer les capacités des syndicats et des associations patronales à promouvoir la négociation collective et des relations du travail harmonieuses.

L'emploi a toujours été pour nous une priorité. Comme c'est le cas dans tant d'autres pays, la récession économique mondiale a aggravé les chiffres du chômage et du sous-emploi au Viet Nam, particulièrement pour ce qui concerne les jeunes. Confronté à ce nouveau problème, le gouvernement vietnamien a adopté une stratégie nationale en faveur des jeunes, dont le but est de doter le pays d'une main-d'œuvre jeune et hautement qualifiée pour répondre aux impératifs du développement socio-économique. Créer des emplois, rehausser la qualité de l'éducation et de la formation, développer des compétences susceptibles d'améliorer l'employabilité, former des créateurs d'entreprises, améliorer l'orientation professionnelle, réduire le chômage, améliorer le système des services de

l'emploi, tels sont quelques-uns des grands objectifs de cette stratégie.

J'ai également le plaisir de vous annoncer que le gouvernement du Viet Nam, dans son souci de promouvoir les politiques et les programmes relatifs à l'emploi, notamment en faveur des jeunes, a récemment ratifié la convention n° 122 sur la politique de l'emploi. Nous sommes également en train d'accélérer l'élaboration de la loi sur l'emploi qui doit être soumise à l'Assemblée nationale et approuvée en 2013.

L'objectif constant du Viet Nam est le développement économique, associé au progrès social de toute la population vietnamienne. Au cours des dernières années, notre pays a déployé des efforts concertés pour élargir la protection sociale. Malgré les répercussions de la crise économique, le gouvernement vietnamien n'a jamais réduit ses dépenses de protection sociale. Outre le régime obligatoire d'assurance-sociale, nous avons introduit un régime volontaire d'assurance-sociale, une assurance-chômage ainsi que d'autres programmes de transfert en espèces en faveur des catégories défavorisées. Nous nous félicitons par conséquent que la Conférence du Travail examine la possibilité d'adopter la recommandation relative au socle de protection sociale.

La question du socle de protection sociale sera également débattue dans le cadre de la réunion des ministres de l'emploi de l'ASEM qui doit se tenir à Hanoi en octobre 2012 autour du thème «L'emploi et la protection sociale – la clé au développement durable pour tous».

L'année 2012 est celle du dixième anniversaire de la mise en place du bureau de l'OIT à Hanoi. La coopération engagée entre le Viet Nam et l'OIT depuis une dizaine d'années a permis des réalisations de premier ordre; nous avons achevé avec succès la mise en œuvre du premier programme national de promotion du travail décent prévu pour la période 2006-2010. Le gouvernement du Viet Nam, les partenaires sociaux ont récemment décidé à Hanoi de lancer le second programme de promotion du travail décent, qui couvrira la période 2012-2016.

A cette occasion, je tiens à exprimer nos très sincères remerciements pour l'assistance technique extrêmement précieuse que le BIT nous a apportée par le passé. Je suis convaincu que la coopération entre notre pays et l'Organisation ne pourra que se renforcer au cours des cinq années à venir dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail décent.

Avant de conclure, au nom du gouvernement du Viet Nam et avec l'approbation des autres Etats Membres de l'ASEAN, notamment Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour et Thaïlande, je tiens à rendre hommage au travail extraordinaire accompli par le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, à la tête de l'Organisation, et à saluer notamment son dévouement à la cause du travail décent et de la justice sociale. Nous félicitons M. Guy Ryder de son élection au poste de Directeur général du BIT. Nous sommes certains qu'au cours de son mandat, il continuera à mettre toutes ses compétences au service des grands objectifs de l'Organisation. L'ASEAN a collaboré à plusieurs reprises avec l'OIT; nous continuerons de participer aux activités de l'Organisation en espérant que celle-ci aura à cœur de maintenir une coopération fructueuse avec l'ASEAN.

Original anglais: M. SASOMSUB (ministre du Travail, Thaïlande)

C'est pour moi un privilège que de féliciter le Directeur général pour son rapport *Une nouvelle ère de justice sociale*, qui conserve toute sa pertinence pour la présente session.

Je reconnais qu'aujourd'hui, plus que jamais, les politiques, au niveau tant international que national, doivent être cohérentes. Le gouvernement de la Thaïlande met en œuvre une vision de développement durable en faveur de la justice sociale qui est l'un des principaux moteurs pour apporter la prospérité à notre population. J'accorde une grande valeur à faire progresser les droits fondamentaux au travail, les socles de protection sociale, le dialogue social et à multiplier les possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes.

Le gouvernement a fait de l'extension de la protection sociale un objectif clé du plan de développement économique et social en vigueur afin d'instaurer plus de justice dans notre société.

Dans mon pays, les liens entre les citoyens et le gouvernement se resserrent. Nous reconnaissons également que les mesures de protection sociale sont un outil fondamental à l'appui des efforts déployés pour la reprise économique. Elles font office de stabilisateur économique et, en même temps, protègent la population et lui permettent de s'insérer sur le marché du travail.

Dans ses efforts visant à établir des socles de protection sociale, le gouvernement a étendu le régime de sécurité sociale à un effectif accru de la main-d'œuvre, qui se voit ainsi assurée. Ce sont surtout les travailleurs du secteur informel – environ 21 millions – qui sont visés. Depuis que ce programme a été lancé, en mai de l'année dernière, plus de 700 000 travailleurs du secteur informel bénéficient des droits et des prestations de ce régime.

Nous pensons que la protection sociale pour les groupes les plus vulnérables peut avoir des répercussions immédiates sur leur vie. De fait, un nouveau règlement ministériel sur la promotion de l'emploi des personnes handicapées a été promulgué et il est entré en vigueur en avril. Ce règlement stipule que tous les employeurs ou entreprises ayant au moins 100 salariés sont tenus de recruter des personnes handicapées, le quota étant d'une personne handicapée par effectif de 100 salariés.

Pour améliorer la croissance globale et l'équité dans notre pays, notre gouvernement s'efforce de réduire les inégalités en matière de revenus. C'est pourquoi nous avons mis en place une nouvelle politique du salaire minimum. Depuis le 1^{er} avril 2012, le gouvernement a relevé le taux du salaire minimum de base à 300 bahts par jour dans sept provinces. A partir de 2013, cette mesure sera appliquée dans l'ensemble du pays.

Au cours des quelques dernières années, le gouvernement a déployé beaucoup d'efforts pour développer notre programme national de travail décent et des progrès concrets ont été enregistrés sur la base d'un consensus entre les mandants tripartites dans le pays.

En conclusion, ma délégation tient à féliciter M. Juan Somavia, pour ses magnifiques initiatives et tout le travail qu'il a accompli. Une fois encore, au nom du gouvernement de la Thaïlande, je tiens à le remercier du fond du cœur pour son immense contribution au monde du travail.

Original anglais: M. WOJCIK (travailleur, Pologne)

J'ai le privilège de m'adresser à vous au nom de la délégation des travailleurs polonais et de féliciter le Vice-président pour son élection à cette fonction importante.

J'aimerais également étendre mes félicitations à M. Guy Ryder. Nous lui souhaitons plein succès alors que la période qui s'annonce sera très difficile pour les travailleurs.

J'aimerais remercier également M. Somavia pour le travail remarquable qu'il a effectué au cours des 14 dernières années et notamment pour son combat pour le travail décent.

Le monde est confronté à une crise économique et à une crise de l'emploi de plus en plus prononcées. Le dialogue social est fondamental. C'est une condition sine qua non pour combattre cette crise.

J'aimerais transmettre avec grand regret à cette auguste assemblée que le dialogue social en Pologne est devenu un mythe depuis l'an dernier.

Le gouvernement polonais méprise les avis de la Commission nationale tripartite en présentant au parlement des projets de loi sans prendre l'avis de la commission ou en lui proposant d'adopter des textes qui sont contraires à ceux qu'elle a acceptés.

Il y a quelques semaines le gouvernement polonais a voté une loi faisant passer l'âge de la retraite à 67 ans uniquement pour favoriser les projets du gouvernement. Les hommes doivent travailler deux ans de plus et les femmes sept ans de plus.

Cette loi a été votée sans aucune consultation sociale et cela bien que plus de deux millions de citoyens polonais aient signé une initiative citoyenne demandant un référendum sur cette question.

Nous protestons contre cette atteinte à l'esprit même du dialogue social et nous opposons radicalement à cette fausse solution qu'est l'allongement de l'âge de la retraite. Cette mesure ne tient compte ni du taux de chômage qui dépasse 30 pour cent ni du fait que l'allongement de l'âge de la retraite ne permettra de créer aucun poste de travail. Elle risque au contraire d'augmenter le chômage chez les jeunes qui est extrêmement élevé (environ 30 pour cent) et atteint même 60 pour cent dans certaines régions.

De l'avis des travailleurs, l'absence de dialogue social réel est due en premier lieu au manque de respect des droits de liberté d'association et de négociation collective. Malgré les garanties légales,

beaucoup de mauvaises pratiques au niveau des entreprises ont pour effet de remettre en cause la présence syndicale. De nouvelles procédures d'emploi critiquables, notamment en ce qui concerne les jeunes sont appliquées, ce qui a pour effet de les priver de protection sociale et d'empêcher les travailleurs de s'organiser librement.

De plus, il faut tenir compte également d'une propagande antisindicaliste constante et de l'absence dans le système éducatif de tout enseignement relatif aux droits des travailleurs et au rôle joué par les syndicats.

De nombreuses plaintes pour violation de la liberté syndicale ont été déposées mais elles ont été rejetées par le parquet conformément à l'interprétation juridique du principe de faible impact social du délit. Cela n'a fait qu'amplifier le sentiment de frustration des travailleurs qui sont de plus convaincus que la loi polonaise n'est désormais plus appliquée.

Nous espérons que l'OIT interviendra sur ce problème spécifique constitué par les atteintes à la liberté syndicale en Pologne.

C'est une véritable satisfaction pour moi de voir que ma suggestion concernant les statistiques sur la diffusion des conventions fondamentales de l'OIT a été prise en compte dans le rapport VI du BIT: *Principes et droits fondamentaux au travail: Traire l'engagement en action.*

Etant donné que près de 55 pour cent de la population mondiale n'est pas couverte par les dispositions de la convention n° 87, le Bureau international du Travail devrait fournir des fonds appropriés pour la promouvoir plus efficacement, de même que la convention n° 98. J'encourage le Bureau à insérer les statistiques précitées dans le rapport III (Partie 2) soumis à l'examen de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Original anglais: M^{me} MUGO (employeuse, Kenya)

Je tiens à féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection à la tête de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Je félicite aussi le Directeur général du BIT qui a dirigé de manière compétente cette Organisation pour atteindre les objectifs énoncés dans le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT 2010-11. Les résultats ont été réalisés dans un contexte de défis socio-économiques sans précédent qui continuent à faire planer des incertitudes sur l'avenir du monde du travail. Le rapport arrive à un moment où la direction du BIT change et où des réformes de gouvernance sont en cours. Mais les fondations sont là, qui devraient permettre au prochain Directeur général de mener l'Organisation plus loin et plus haut. Cela étant dit, comme toujours lorsqu'il y a un changement, il y a aussi de grandes attentes.

Le rapport donne des informations quantitatives sur les activités réalisées par le BIT, mais la qualité de ces réalisations doit encore être examinée pour s'assurer qu'elles auront un impact durable. Les employeurs s'attendent à ce que l'OIT continue de se soucier des besoins des mandants. L'OIT doit faire en sorte que ses Membres puissent déployer des activités et programmes qui permettent aux organisations d'employeurs et de travailleurs de fournir des services aux Membres et de participer efficacement à la formulation des politiques. A cet égard, le Centre de Turin, qui a toujours été un partenaire d'envergure, doit être reconnu comme étant l'organe de formation de l'OIT. Il doit être doté de

ressources et intégré dans les projets d'exécution de l'OIT.

En outre, la reconnaissance du secteur privé reste tiède et il faut faire davantage pour financer les programmes qui soutiennent les employeurs afin que ces derniers puissent améliorer la productivité et la compétitivité et bâtir des entreprises durables en vue de la création d'emplois.

Les employeurs espèrent que l'OIT se positionnera pour garder son rôle de chef de file de façon à rester pertinente et utile aux mandats; ils attendent des réponses et des informations qui leur permettent de prendre des décisions éclairées et de surmonter la crise de l'emploi et tout autre défi qui pourrait se présenter.

Les programmes doivent être conçus de manière à réduire les rigidités du marché du travail qui entravent la participation au travail et à améliorer l'administration du marché du travail pour renforcer la règle de droit. Le concept de travail décent consacré dans le programme de l'OIT place le capital humain et social au cœur du développement durable. Pour cela, le Kenya souhaite que le pays soit compétitif et qu'il connaisse une économie prospère, avec une qualité de vie élevée, dans le cadre de son plan stratégique *Vision 2030*. Nous voulons que ce pays soit un pays moderne qui investisse et qui connaisse une haute productivité. Nous devons maintenir un taux de croissance économique annuelle de 10 pour cent.

La nature changeante de l'économie mondiale exige de nouvelles approches de collaboration qui remplacent les approches conflictuelles pour traiter les défis qui apparaissent dans les relations tripartites. Il faut donc que les partenaires sociaux dialoguent les uns avec les autres pour fixer les priorités. L'OIT doit aider à la mise en œuvre de mesures qui renforcent le dialogue social, la collaboration et la construction d'un consensus.

Pour résumer, l'OIT doit aider les mandats à s'adapter au marché du travail mondial en mutation, à réduire la pauvreté, à promouvoir l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, et à créer davantage d'emplois et de meilleurs emplois.

L'OIT doit intégrer dans son travail une large acceptation de l'économie de marché et la reconnaissance du rôle du secteur privé dans la création d'emplois. Il faut faire davantage en la matière pour veiller à ce que les programmes et politiques de l'OIT reflètent les réalités du lieu de travail moderne, que ce soit dans les lieux de travail syndicalisés ou non, ainsi que les mécanismes d'organisation et de régulation du travail.

Je souhaite au Directeur général une bonne continuation et le remercie pour tout ce qu'il a fait pour l'Organisation pendant son mandat. Je félicite et salue chaleureusement le Directeur général élu qui aspire à réaliser les nobles objectifs de l'OIT.

Original anglais: M. PEHIN DATO (gouvernement, Brunéi Darussalam)

Permettez-moi au nom de ma délégation de féliciter très sincèrement le Président pour son élection à la présidence de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu que sous sa houlette cette Conférence accomplira des progrès prometteurs.

L'économie mondiale continue à se relever progressivement de la crise financière mondiale de 2009. Cependant la reprise économique est en-

core loin et nous ne devons pas sous-estimer le chemin encore à parcourir. Confrontée à ce défi, l'OIT continue à promouvoir le travail décent et la protection sociale pour tous les types de travailleurs, et c'est à point nommé que cette Conférence met l'accent sur l'emploi des jeunes. Les jeunes sont un atout et ce sont surtout les dirigeants de demain. Leur ingénuité et leur sens de la créativité ne doivent pas être ignorés. Nous nous devons de leur offrir des opportunités d'emploi.

Au Brunéi Darussalam, nous accordons une importance capitale à la contribution de la jeunesse à la population active. L'éducation, la formation et l'orientation professionnelle dans le cadre de programmes de développement des compétences, ainsi que les initiatives de placement des jeunes et l'attribution de bourses, garantissent l'exploitation complète du potentiel des jeunes. Nous avons également mis en place plusieurs programmes visant à améliorer les compétences de la main-d'œuvre jeune existante et future dans le but de promouvoir son employabilité.

La création au sein du ministère de l'Intérieur de l'Agence pour l'emploi local et le développement de la main-d'œuvre (APTK), le 13 avril 2010, témoigne de notre engagement fort à armer la main-d'œuvre du pays de compétences solides. L'Agence pour l'emploi local et le développement de la main-d'œuvre est chargée d'aider les demandeurs d'emploi à trouver un emploi dans le secteur privé et de développer leurs compétences.

Nous avons également mis en place le Programme pour la formation et l'emploi et le Programme de renforcement des capacités humaines.

Tous ces programmes visent à fournir des opportunités d'emploi aux demandeurs d'emploi, développer leurs compétences conformément à la Vision 2035 du Brunéi, et changer leur état d'esprit.

Le Programme de renforcement des capacités personnelles a été introduit par le département de la planification économique et du développement rattaché au bureau du premier ministre et il vise à donner plus d'opportunités aux jeunes par le biais des études.

Le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a en outre créé un centre de promotion de la jeunesse. Ce centre reçoit des demandes de la part de citoyens au chômage ou d'étudiants en difficultés dans leurs études et leur propose une meilleure qualification et les aide à acquérir de nouvelles compétences.

Nous connaissons l'importance de ces questions et nous sommes heureux de voir que l'OIT nous accompagne et nous assiste pour que nous arrivions à les accomplir.

Concernant l'ordre du jour, nous avons organisé cette année une discussion sur une action normative en vue de l'adoption d'une recommandation sur le socle de protection sociale. Nous devons, tout en améliorant notre système de protection sociale, mettre l'accent sur l'importance de l'autonomie.

Il nous faut par ailleurs tirer le meilleur parti de nos ressources humaines. Armer les individus de compétences et d'aptitudes n'est pas uniquement bénéfiques aux carrières de ces personnes mais également aux entreprises car cela leur permet de mieux s'adapter et être compétitives dans un monde d'évolutions technologiques et de restructurations industrielles rapides.

Je suis convaincu que la 101^e session de la Conférence apportera des développements positifs et

viables qui renforceront notre compréhension des besoins des travailleurs.

En conclusion, au nom de ma délégation, je voudrais exprimer ma gratitude à l'Organisation internationale du Travail pour tous ces efforts et son soutien à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs.

Original anglais: M. THAILUAN (travailleur, Thaïlande)

Je voudrais rendre compte des progrès en ce qui concerne les *Principes et droits fondamentaux au travail: traduire l'engagement en action*. Même si la Thaïlande doit encore ratifier les conventions n^{os} 87 et 98 de l'OIT, le gouvernement thaïlandais suit les directives depuis 1975. A ce jour, les travailleurs thaïlandais ont le droit de constituer des syndicats en vertu de la loi sur les relations professionnelles de 1975, sans aucune obstruction du gouvernement. La seule exception à cette règle s'applique aux fonctionnaires, qui ne sont pas encore autorisés par le gouvernement à constituer leur syndicat, même si ce droit leur est accordé par notre Constitution.

Concernant la liberté de négociation, les travailleurs thaïlandais peuvent soumettre à leur employeur une demande en vue d'une augmentation de salaire et des prestations sociales ou pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Les travailleurs ont le droit de recourir à la grève, en restant dans le cadre de la loi. Toutefois, il y a eu des violations graves et persistantes des droits du travail, généralement de la part des sociétés multinationales qui investissent en Thaïlande ou dans d'autres pays en développement dans le seul but de réaliser des profits à court terme. Ces sociétés n'acceptent pas la constitution de syndicats de travailleurs par crainte de coûts du travail plus élevés. Même si les travailleurs s'efforcent de constituer un syndicat, les employeurs tenteront de licencier les dirigeants syndicaux. Les employeurs peuvent continuer à recruter ces dirigeants, qui travailleront hors de leurs locaux. Ils ne leur verseront que leur salaire et aucune autre prestation. C'est là une manière habile, qui leur a été conseillée par certains avocats, de licencier des dirigeants syndicaux sans violer la législation du travail.

Cette pratique est largement répandue, en particulier dans les entreprises du secteur de l'automobile, de l'électronique, du textile et de la confection. A titre d'exemple, je citerai Thai Progress Garment, une entreprise qui fabrique des produits de marque, par exemple, Victoria's Secret, Marks & Spencer et Calvin Klein. Le propriétaire de cette entreprise est un Israélien. Cette entreprise est connue pour licencier en permanence des dirigeants syndicaux, dont la plupart sont des femmes. Au moment où je vous parle, deux dirigeantes syndicales ont été licenciées sans la moindre explication et sans que quoi que ce soit leur ait été reproché.

En 2011, à cette même tribune, j'avais signalé un cas grave concernant une entreprise du nom de Nissin Brake Company Limited. Cette entreprise, qui fabrique des freins et des pièces pour voitures et motos, avait violé les droits des travailleurs à constituer un syndicat et avait licencié les dirigeants de ce syndicat. Après mon intervention à la Conférence pour signaler ce cas, Honda Automobile, qui est un actionnaire de Nissin, était intervenu pour résoudre les problèmes et veiller à ce que les salariés de cette entreprise soient traités équitablement. Je saisis

cette occasion pour remercier Honda d'être intervenu.

Les violations des droits des travailleurs se poursuivront en Thaïlande et dans d'autres pays moins développés si nous ne prenons pas cette situation très au sérieux. J'espère que, tant que je pourrai continuer à accomplir mes devoirs en tant que dirigeant et participer à cette Conférence, l'OIT réussira à faire cesser les violations des droits des travailleurs. Je continue à lui apporter mon soutien et j'espère que les travailleurs thaïlandais seront disposés à coordonner les initiatives de l'OIT.

Au nom des travailleurs thaïlandais, je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, et j'espère que sous votre houlette, cette Conférence débouchera sur des résultats fructueux.

M. THIBAUT (travailleur, France)

Depuis quatre années, la crise ravage les droits sociaux et syndicaux. Elle superpose ses effets dévastateurs à ceux de l'état de guerre entretenu dans de trop nombreux pays comme en Iraq ou en Afghanistan.

Comment réaliser l'objectif de justice sociale lorsque sifflent les balles, comme en Palestine? Comment défendre les droits des travailleurs lorsque ceux-ci sont victimes d'assassinats, comme en Colombie ou au Guatemala? Comment parler de paix sociale dans des situations de guerre civile larvée, comme en Côte d'Ivoire ou en Syrie? Que dire du continent dont je suis issu, l'Europe, qui, comme le disait le Directeur général, M. Juan Somavia, dans son intervention inaugurale de notre 101^e Conférence, emprunte un chemin contraire à celui du progrès social, voire à certaines normes internationales du travail?

Permettez-moi de rappeler ses paroles: «Les pays européens les plus touchés par la crise se détournent de plus en plus des principales valeurs de l'Organisation internationale du Travail, alors que la région était à l'avant-garde. On cherche à réduire la dette publique, sans y parvenir d'ailleurs, mais la dette sociale s'accumule; elle aussi devra être payée.»

Au sein de l'Union européenne, la plupart des gouvernements des Etats Membres, en faisant le choix de l'austérité contre l'emploi et la relance par la demande, portent une grave attaque contre l'Europe sociale à laquelle les travailleurs européens, la Confédération européenne des syndicats, sont viscéralement attachés. Dans de nombreux pays confrontés à des politiques de réduction des dépenses sociales, de modération salariale, d'atteinte au service public essentiel, de restrictions imposées à la négociation collective, de réforme des systèmes de retraites et de solidarité nationale, les populations sont en train de vivre une période de récession sociale sans précédent, dont la jeunesse se trouve être la première victime, la variable d'ajustement qui fait les frais des bouleversements qui affectent le marché du travail.

La 101^e Conférence internationale du Travail a justement concentré une partie de ses travaux sur la question de l'emploi des jeunes. Ce choix prend une résonance toute particulière à l'heure où les gouvernements comme les organisations d'employeurs et de travailleurs sont interpellés par le mécontentement de la jeunesse qui se fait entendre dans de nombreux pays. Dans le monde arabe, dans de nombreux pays d'Europe, dans les Amériques, la jeunesse manifeste et attend des réponses sur les

maux qui la frappent. La jeunesse s'insurge contre le chômage dans lequel elle se trouve soit maintenue, soit précipitée par les effets de la crise. La jeunesse refuse la précarité du travail qui constitue pour elle la règle lorsque l'accès à un contrat de travail à durée indéterminée devient l'exception.

Revenons aux fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail, à la Déclaration de Philadelphie qui précisait: «Le travail n'est pas une marchandise». La jeunesse est insultée par l'inadéquation entre son niveau d'études ou de formation et la qualité des emplois et le niveau des rémunérations qui lui sont proposés. La jeunesse se sent abandonnée par les pouvoirs publics et les gouvernements, comme par l'acteur social, ce qui interroge y compris l'acteur syndical que je représente ici.

Il ne peut y avoir de niveau d'emploi satisfaisant des jeunes s'il n'y a pas de bons niveaux d'emploi tout court. La jeunesse concentre tous les maux qui frappent les travailleurs en période de crise et y est confrontée de surcroît de façon démultipliée: chômage, cantonnement dans l'économie informelle, précarité du travail, précarité sociale, endettement pour les études, difficulté d'accès au logement ou à la formation sont d'autant plus importants que l'âge de celui qui y est confronté diminue. Les jeunes ont été parmi les premières victimes de la crise. Ils resteront dans une situation de grande précarité si la sortie de crise s'opérait sans création massive d'emplois. Le rôle des puissances publiques est, dans cette optique, essentiel pour assurer une formation à la jeunesse, pour la protéger contre les aléas de la vie, pour faciliter son insertion dans la vie active.

L'enjeu est d'engager des politiques volontaristes et énergiques faisant le choix de la protection et non de la dérégulation. De son côté, le corpus des normes internationales du travail, dont l'OIT est garante, offre un nombre appréciable de ressources et d'outils. Il convient de donner encore plus de force aux normes internationales du travail, de mieux contrôler leur application et de faire reconnaître le rôle essentiel de l'OIT.

Je ne peux que m'inquiéter de l'offensive actuelle des employeurs, qui a conduit à bloquer le travail de la Commission des normes. Je veux conclure en saluant chaleureusement et avec une certaine émotion l'élection de Guy Ryder au poste de Directeur général du BIT. Il saura, j'en suis certain, satisfaire l'exigence de justice sociale dans l'esprit de fonctionnement tripartite de cette grande et belle Organisation.

Original arabe: M. ABU ERAGHEB (employeur, Jordanie)

Je suis heureux personnellement et au nom des employeurs du Royaume hachémite de Jordanie de présenter tous mes remerciements à l'OIT représentée par ses différents services et bureaux régionaux et en particulier le Bureau de Beyrouth présidé par M^{me} Nada Nashef, pour les efforts immenses déployés au service des gouvernements et des partenaires sociaux pour réaliser nos objectifs communs en matière de promotion des principes fondamentaux du travail décent et pour assurer le succès de notre Conférence pour le bien de la communauté internationale.

Je voudrais aussi remercier M. Juan Somavia, le Directeur général du BIT, et présenter mes félicitations à M. Guy Ryder à l'occasion de sa nomination au poste de Directeur général du BIT pour la pro-

chaîne période et leur souhaiter ainsi qu'à tout le personnel du BIT plein succès. Je remercie également M. Funes de Rioja, président du groupe des employeurs, ainsi que les membres du groupe pour les efforts qu'ils déploient pour que les employeurs soient des partenaires influents dans le processus de développement économique et social.

Les employeurs de Jordanie ont examiné le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT et les services rendus à la communauté internationale pour mettre fin au travail des enfants, à la traite des êtres humains et au travail forcé, et en matière de protection sociale, de dialogue social, de sécurité et de santé au travail, de négociation collective et dans d'autres domaines pour promouvoir les capacités administratives et techniques de nos institutions nationales. Nous soutenons, en tant qu'employeurs, les efforts fournis à ce sujet et nous croyons à la nécessité de renforcer la coopération avec l'Organisation.

Dans le Royaume hachémite de Jordanie, nous avons, sous la conduite de Sa Majesté le Roi, approfondi la notion de partenariat entre le secteur public et privé. Nous avons adopté des mécanismes efficaces qui permettent de développer nos institutions de production, de services et d'éducation. Je cite la création du Comité tripartite auquel participent le gouvernement, les employeurs et la Fédération des syndicats de travailleurs, du Comité national de lutte contre le travail des enfants, du Comité technique de protection de la main-d'œuvre immigrée, du Comité de lutte contre le VIH et le sida et du Comité national de la sécurité et de la santé au travail. Les initiatives en matière de dialogue social et de négociation collective sont mises en œuvre par les parties concernées par le travail. Par ailleurs, le Conseil économique et social élabore une série d'études sociales, éducatives et économiques en collaboration avec les partenaires.

Tout cela a été possible grâce à la coopération entre les employeurs de Jordanie et l'OIT.

Le Royaume hachémite de Jordanie a signé dernièrement un mémorandum d'accord avec l'OIT pour lancer le projet du travail décent en Jordanie, le projet de lutte contre le travail des enfants, dans le cadre du bureau régional de l'OIT à Beyrouth.

Dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle, mon pays met en œuvre actuellement un plan global pour réformer ce secteur. C'est le Conseil de l'emploi et de la formation professionnelle, présidé par le ministre du Travail qui en est chargé. Parmi ses préoccupations figurent notamment le financement, la qualité, l'orientation, la formation des formateurs, les tests et l'évaluation. Mon pays encourage la création d'instituts de formation dans divers secteurs avec la participation du gouvernement et du secteur privé. Les employeurs participent à tous les conseils, organismes et comités techniques qui assurent des possibilités de formation et d'emploi en fonction des besoins du marché du travail.

Les employeurs participent aussi à de nombreux projets d'emploi des jeunes diplômés, pour établir des liens entre le monde académique et le monde du travail.

Par ailleurs, la couverture de la sécurité sociale s'est élargie dernièrement pour englober différentes catégories de la société jordanienne. Les branches de la protection sociale se sont diversifiées pour comporter notamment l'assurance-maladie, les accidents du travail, la retraite et le chômage, avec la

promulgation d'une législation spécifique, de manière à assurer une plus grande stabilité à nos travailleurs.

Je dois parler ici des souffrances subies par les citoyens et travailleurs des territoires arabes occupés de la part des forces d'occupation israéliennes. En effet, en Cisjordanie, à Gaza et dans le Golan, ils sont exposés à des violations flagrantes; c'est ainsi par exemple que les droits des travailleurs et des employeurs sont bafoués, que les maisons sont détruites et que les arbres sont arrachés.

Tout cela constitue une violation des normes internationales de l'OIT et des autres organisations internationales.

La meilleure preuve en est le blocus imposé sur la bande de Gaza, où vivent deux millions de personnes dans un espace étroit qui manquent de ressources, avec comme conséquences des coupures du courant électrique, une interruption des moyens de transport et la non autorisation de l'acheminement des produits de base nécessaires à leur vie de tous les jours.

Je demande, du haut de cette tribune à l'Organisation internationale du Travail de souligner les pressions, humiliations et discriminations auxquelles sont exposés les citoyens dans les territoires occupés et d'assurer l'application des principes fondamentaux du travail consacrés par elle.

Original russe: M^{me} NARBAEVA (travailleuse, Ouzbékistan)

C'est un grand honneur pour moi de représenter la Fédération des syndicats d'Ouzbékistan à ce prestigieux forum.

Dans son rapport, le Directeur général du Bureau international du Travail souligne que moyennant les efforts conjoints des mandants tripartites de l'OIT, il est possible d'assurer le plein emploi, d'augmenter les revenus de la population, d'accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale, de renforcer le tripartisme et de mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail. Les syndicats d'Ouzbékistan qui comptent dans leurs rangs près de six millions de personnes, travaillent eux aussi à mettre en œuvre les conventions fondamentales de l'OIT. Ils ont réussi à faire en sorte que celles-ci soient bien ancrées dans les dispositions réglementaires de notre pays, et un grand nombre de droits et de pouvoirs sont parfaitement conformes aux normes internationales.

En Ouzbékistan, le principe de liberté syndicale est pleinement acquis. La législation garantit aux travailleurs, dans presque tous les secteurs de l'économie, un «triple droit», à savoir la liberté syndicale, le droit de négociation collective et le droit de conclure des accords collectifs. Plusieurs mesures ont été prises pour faciliter les négociations collectives et veiller à ce que celles-ci soient plus libres: tout d'abord, les négociations collectives sont maintenant autorisées dans presque toutes les filières de l'économie nationale, y compris dans le service public et dans les branches financées par le budget de l'Etat; ensuite, chaque entreprise doit se doter d'un système statistique permettant de rendre des comptes sur l'application des accords collectifs; enfin, les entreprises bénéficient désormais d'une plus grande indépendance économique, ce qui leur garantit une liberté totale en matière de négociations collectives.

A l'initiative des syndicats, les questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'aide à l'emploi à tous les échelons, à la création

d'emplois, à la mise en place de conditions de travail décentes et à la protection sociale des citoyens ont été incorporées dans l'Accord général et dans les accords conclus au niveau des territoires et des branches d'activité. Cet Accord général sur les questions socio-économiques signé par le Cabinet des ministres, la Chambre de commerce et d'industrie et le Conseil de la Fédération des syndicats couvre la période 2011-2013, et prévoit de fournir une aide aussi importante que possible à la population et particulièrement aux jeunes et aux catégories sociales défavorisées dans leur recherche d'emploi.

A cette fin les autorités des collectivités locales établissent une liste des entreprises qui sont censées réserver un nombre minimum d'emplois pour ces catégories de personnes. La réduction ou la suppression de ces emplois n'est pas possible sans l'accord des syndicats.

Il ressort du rapport du Directeur général que les pays doivent élaborer une politique avisée pour l'emploi des jeunes. Cette politique doit tenir compte des aspects macroéconomiques, prévoir des incitations fiscales pour les sociétés qui embauchent les jeunes, mettre en œuvre des programmes d'Etat de formation des jeunes et assurer une protection sociale ciblant les jeunes.

Etant donné que les jeunes représentent 65 pour cent de la population d'Ouzbékistan, un ensemble de mesures leur garantissant une protection sociale étendue a été adopté. Les syndicats et les employeurs incluent dans toutes les négociations collectives des entreprises un volet spécifique concernant les avantages et garanties complémentaires pour les jeunes. Un système d'accords tripartites entre universités, employeurs et étudiants permet aux jeunes diplômés de trouver un stage puis un poste dans les différentes entreprises qui sont parties à ces accords.

Les syndicats surveillent l'application des différentes réglementations, notamment en ce qui concerne les techniques de sécurité, les vêtements de travail et les chaussures de sécurité, les équipements de protection individuels et vérifient si des repas sont proposés aux travailleurs.

Aujourd'hui, il convient également de revoir les normes relatives à l'enseignement. Pour les élaborer, nous devons nous fonder sur les normes professionnelles et non sur les programmes scolaires. Il faut également trouver des moyens de transmettre les besoins des employeurs aux enseignants afin d'aider ces derniers à moderniser les normes et les programmes d'enseignement et à les adapter aux exigences de l'économie réelle. Selon nous, les mesures concrètes visant à garantir les principes et droits fondamentaux au travail doivent porter notamment sur les points suivants: améliorer la législation du travail des pays afin qu'elle soit conforme aux normes de l'OIT; promouvoir l'emploi efficace des hommes et des femmes, et en particulier des jeunes; améliorer les systèmes nationaux de protection sociale et en accroître l'étendue et l'efficacité pour couvrir les groupes défavorisés; instaurer un système de gestion de la protection du travail dans les secteurs à haut risque et dans les PME; créer un système de gestion efficace de la migration aux fins d'emploi et lutter contre la traite des personnes; améliorer l'efficacité du dialogue social et renforcer le statut des commissions tripartites; mener des campagnes de sensibilisation et de diffusion d'informations auprès des différentes tranches d'âge

de la population, publier des brochures, des posters, diffuser des clips, et organiser des séminaires sur les activités de l'OIT et l'inscription des dispositions des conventions de l'OIT dans le système juridique du pays.

M. SY (*ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les institutions, Sénégal*)

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à cette auguste assemblée qui, depuis plus de quatre-vingt-dix ans, met son intelligence et sa compétence au service de notre Organisation pour la réalisation d'une paix universelle durable établie sur la base de la justice sociale, de la liberté et du bien-être collectif.

Au nom du gouvernement de la République du Sénégal, de la délégation que j'ai l'honneur de conduire, et en mon nom personnel, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail. J'y associe tous les membres du Bureau. Notre soutien et nos vœux de plein succès vous accompagnent dans l'accomplissement de cette énorme et exaltante tâche que la Conférence vous a confiée.

Vous me permettrez également de remercier M. Juan Somavia pour tout le travail accompli au sein de notre Organisation et d'adresser mes plus vives félicitations à son successeur, M. Guy Ryder, qui vient d'être porté à la tête du BIT. Je tiens à lui réitérer l'appui et la coopération du Sénégal.

Comme chaque année à pareil moment, l'Organisation internationale du Travail offre aux représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs un cadre adéquat de concertation et d'échange sur les problèmes du monde du travail. Ce cadre apparaît aujourd'hui plus que jamais nécessaire dans le contexte actuel de crise économique, dont les répercussions sont des plus désastreuses.

C'est pourquoi je voulais, au nom de ma délégation, saluer la pertinence et l'actualité des points inscrits à l'ordre du jour de notre session, en remercier le Conseil d'administration et féliciter le Directeur général et ses experts pour la qualité des documents élaborés et proposés à la discussion. Ainsi, la délégation sénégalaise, par ma voix, voudrait apprécier de manière succincte les questions techniques inscrites à l'ordre du jour de la session.

Je commencerai par le point relatif à l'adoption d'une recommandation sur le socle de protection sociale. L'adoption d'un tel instrument constitue une nécessité sociale et économique. En effet, investir dans un socle de protection sociale signifie investir dans la justice sociale et le développement économique. La protection sociale contribue à la croissance économique en améliorant la productivité du travail et en renforçant la stabilité sociale. Elle contribue de ce fait au facteur de réduction de la pauvreté. En temps de crise, un socle de protection sociale agit sur l'économie comme stabilisateur anticyclique, en atténuant les effets de la chute de la demande au niveau global.

S'agissant de la crise de l'emploi des jeunes, le thème est plus que d'actualité et suscite un intérêt réel pour tous les Etats. En effet, dans les pays gravement touchés par la crise économique mondiale, le chômage des jeunes a atteint des proportions inquiétantes. Aussi ma délégation voudrait-elle inviter à une meilleure coordination des politiques macroé-

conomiques et à plus de justice dans les échanges internationaux afin de permettre à nos économies d'atteindre des taux de croissance suffisamment élevés pour favoriser le développement et la promotion du plein emploi.

Mon gouvernement estime que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi, ou la mise en place d'un instrument tel que le Programme par pays pour le travail décent, constituent des voix sûres pour endiguer le chômage, éradiquer la pauvreté et faciliter l'accès de tous les demandeurs à un emploi productif et rémunérateur, en un mot à un travail décent.

A cet égard, il est permis d'espérer que nos présents débats vont contribuer à secouer la conscience des uns et des autres et mener à l'indispensable geste conduisant à plus de justice dans les rapports économiques et commerciaux.

Par rapport à la discussion sur la question récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail, dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, et du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, notre Sénégal est convaincu qu'il ne peut y avoir de développement socioéconomique durable sans la paix et sans la justice sociale.

Je voulais, concernant la situation des travailleurs dans les territoires palestiniens occupés, partager les préoccupations relevées dans le rapport. Nous leur exprimons toute notre solidarité et appelons la communauté internationale à prendre ses responsabilités devant une telle situation.

Les importantes réalisations du rapport nous procurent une grande satisfaction, raison pour laquelle nous sommes en droit d'être fiers de notre Organisation, qui œuvre inlassablement, patiemment et résolument à la poursuite de ses nobles idéaux.

C'est pourquoi, au terme de chacune de nos sessions, l'espoir est toujours ravivé que demain sera meilleur et que les conclusions de nos débats et réflexions vont contribuer à l'épanouissement des populations du monde entier. Faisons tout pour ne pas décevoir cet immense espoir.

Original anglais: M^{me} RIDDERVOLD (employeuse, Norvège)

Au nom des fédérations d'employeurs nordiques du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède présentes ici en cette 101^e Conférence internationale du Travail, c'est pour moi un honneur que de vous présenter nos positions.

Tout d'abord, concernant le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT 2010-11, nous apprécions et prenons note du travail réalisé par l'Organisation au cours des deux dernières années. Les gouvernements nordiques contribuent considérablement au budget régulier de l'OIT ainsi qu'aux programmes de coopération technique. Les organisations d'employeurs insistent sur le besoin d'accroître davantage le dialogue social dans les programmes par pays pour un travail décent.

La question de l'égalité entre hommes et femmes, comme vous le savez, a bénéficié du soutien sans réserve de tous les pays nordiques depuis plusieurs années.

Le dialogue social et le tripartisme sont et seront toujours des piliers du travail de l'OIT, à la fois au sein de l'Organisation et sur le terrain, et nous devons poursuivre sur cette voie.

Le rapport du Directeur général nous offre une bonne vue d'ensemble sur les activités conduites. Toutefois, pour le rapport suivant, nous souhaiterions avoir davantage d'informations concernant la nature des activités. Certains critères quantitatifs seraient mieux à même de refléter la qualité, le coût et l'ampleur des interventions menées par le BIT.

Il est important que les projets de l'OIT restent axés sur les Membres et sur les bénéficiaires et adaptés à leurs besoins spécifiques. En d'autres termes, il ne doit pas y avoir de recette unique. Nous savons bien qu'il serait impossible de mettre en œuvre une telle approche dans une organisation comme l'OIT, qui est au service de ses membres dans le monde entier.

Aujourd'hui, nous sommes le 7 juin 2012 et il est temps de se tourner vers l'avenir.

Les confédérations d'employeurs nordiques félicitent Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général de cette maison. Nous avons hâte de coopérer avec vous dans le cadre du groupe des employeurs de l'OIT. L'utilité et la pertinence de l'OIT pour le milieu des affaires seront fondamentales pour nous dans les années à venir.

D'après nous, il importe que l'OIT contribue à la promotion d'entreprises durables, compétitives et productives. La durabilité des entreprises du secteur formel est un élément clé pour parvenir à créer des emplois, ce dont nous avons tant besoin aujourd'hui pour le redressement économique suite aux crises économiques et sociales.

Il conviendrait d'accorder une grande attention aux besoins des PME et à leur importance en matière de création d'emplois ainsi que de contribuer à la promotion de la formalisation de l'économie informelle, car c'est malheureusement à ce secteur qu'appartiennent aujourd'hui la plupart des PME.

La promotion de l'esprit d'entreprise, y compris chez les femmes et les jeunes, qui a été discutée de façon très constructive et exhaustive au sein de l'une des commissions de cette année, est également un des points crucial pour la croissance de l'emploi.

Depuis la perspective des pays nordiques, les autres priorités pour les années suivantes devraient être la modernisation de la politique normative de l'OIT en matière de travail. De nouvelles normes, lorsqu'elles sont nécessaires, devraient pouvoir être largement ratifiées et appliquées dans les pays qui en ont réellement besoin. Nous estimons également qu'il est urgent de revoir certaines normes existantes pour les adapter aux besoins des économies modernes où les marchés du travail évoluent rapidement.

Nous prenons note de la réforme récente du Conseil d'administration de l'OIT et nous félicitons que les travaux à ce sujet se poursuivent afin de le rendre encore plus efficace. À présent, il est également temps de réformer la Conférence internationale du Travail, à laquelle participent des milliers de personnes dans le monde, afin de la rendre plus souple et de l'adapter au XXI^e siècle tout comme aux besoins des Membres.

Au cours des dernières années, l'OIT a également étendu ses activités à la collaboration avec d'autres organisations internationales. Nous estimons que si une telle collaboration tient compte des qualités propres à chaque organisation et de leurs différentes perspectives en termes de politique, elle sera bénéfique à toutes les organisations concernées et renforcera l'OIT dans les années à venir.

Une plus grande transparence dans toutes les activités et dans les processus de décision est essentielle pour parvenir aux objectifs fixés par l'OIT, parmi lesquels je n'en ai mentionné que quelques-uns.

Pour conclure, je dirai que nous autres, employeurs, allons poursuivre notre engagement à l'égard de l'OIT, par le dialogue et la coopération, afin qu'elle parvienne aux meilleurs résultats possibles dans les années à venir.

M^{me} CAMARA TOUKARA (*ministre du Travail et de la Fonction publique, Guinée*)

En prenant la parole devant cette auguste assemblée, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous transmettre, ainsi qu'aux membres de votre bureau, les chaleureuses salutations du peuple et du gouvernement guinéens, singulièrement celles du chef de l'Etat, le P^r Alpha Condé.

La présente session a connu une nouvelle étape dans la vie de notre Organisation à travers l'élection d'un nouveau Directeur du Bureau international du Travail en la personne de M. Guy Ryder. A cette occasion, qu'il me soit permis de lui adresser, au nom du gouvernement et des autres partenaires sociaux guinéens, nos chaleureuses félicitations. Dans le même ordre d'idées, la délégation guinéenne par ma voix voudrait rendre un hommage appuyé à Son Excellence M. Juan Somavia en lui renouvelant les sentiments de haute appréciation et de profonde gratitude du peuple et du gouvernement guinéens pour les inestimables efforts qu'il n'a cessé de déployer avec le BIT en faveur de la préservation de la paix, de la réalisation des profondes aspirations de changement, de démocratie et de respect des droits fondamentaux en Guinée.

Il est évident que nous garderons de lui le souvenir de ce grand visionnaire calme et déterminé qui a toujours su être à l'écoute des autres, et dont la contribution et l'implication personnelle durant son mandat à la tête du BIT dans les grandes mutations de la communauté internationale ont permis de porter haut la voix de l'OIT et de favoriser la compréhension entre les Etats. Pour toutes ces raisons, nous tenons à lui adresser nos vifs remerciements et nos vœux ardents de bonheur dans sa nouvelle vie.

A l'Agenda de notre Conférence se trouvent inscrites des questions d'importance majeure pour le monde du travail, au nombre desquelles il faut citer le socle de protection sociale, l'emploi des jeunes, la promotion des droits fondamentaux au travail, etc., qui sont autant de défis auxquels nos pays sont confrontés. En effet, ces défis trouvent leur explication dans la faiblesse ou l'insuffisance des réponses de nos Etats aux épineux problèmes susmentionnés qui affectent la vie de millions de jeunes et de femmes à travers le monde, d'où la nécessité d'une concertation accrue et efficace aux niveaux national et régional à l'effet d'y apporter des réponses adéquates à la dimension des enjeux et des attentes.

A la faveur du changement intervenu en Guinée, les nouvelles autorités de l'Etat ont fait en priorité ceci, grâce à la mise en œuvre d'une série d'initiatives portant entre autres sur: la création depuis 2010 d'un département chargé de la promotion de l'emploi des jeunes, qui a élaboré une lettre de politique nationale de la jeunesse et des sports, ainsi qu'un plan stratégique décennal y afférent; l'élaboration d'un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté intégrant l'emploi des jeunes; la mise en place d'un fonds d'appui à la jeu-

nesse doté d'un montant de 30 milliards de francs guinéens.

Toutefois, en dépit de ces efforts non négligeables et au regard des contraintes internes auxquelles le pays reste confronté, mon gouvernement en appelle à l'appui de la communauté internationale pour consolider les acquis et offrir de nouvelles perspectives et capacités de réponse à la dimension de la forte demande sociale des populations.

Cet appui pourrait se traduire notamment par l'organisation d'une conférence des bailleurs de fonds sur l'emploi des jeunes, la mise en place d'un système intégré de gestion de bases de données y afférentes, la formation professionnelle, ainsi que la promotion de l'emploi local par l'usage des techniques à haute intensité de main-d'œuvre et la microfinance.

En ce qui concerne la mise en place d'un socle de protection sociale, la Guinée adhère à l'initiative du BIT visant à la doter sans délai d'un document-cadre de politique nationale de protection sociale et d'un programme par pays pour un travail décent, toutes choses de nature à conforter la volonté du gouvernement à traduire en actes concrets ses engagements pris en faveur des populations laborieuses guinéennes.

La promotion des droits fondamentaux au travail demeure la clé de voûte de tout progrès social durable. Aussi, tout au long de son évolution, notre Organisation n'en a-t-elle pas fait un credo pour toutes les nations éprises de paix et de justice sociale.

Dans cette dynamique, mon pays s'emploie avantageusement à renforcer les cadres et structures d'animation permanente du dialogue social dans un esprit de partenariat qui donne une large place à la consultation entre les divers grands acteurs sociaux.

Alors que se tient cette session de l'OIT, force est de constater, pour le regretter, que la paix reste toujours fragile et menacée dans plusieurs régions du monde, notamment au Moyen-Orient et en Afrique. Pour ma délégation, la problématique de la paix doit interpeller chacun de nous et demeurer au centre de nos préoccupations, car elle est indissociable de notre aspiration commune au développement et au progrès social.

C'est pourquoi mon pays reste vivement préoccupé par les récents événements survenus au Moyen-Orient et dans la sous-région Ouest-africaine, notamment en République du Mali où la paix et la stabilité sont gravement menacées par les changements violents que connaît ce pays dans la partie nord de son territoire.

Pour finir, ma délégation estime que l'évolution sociale de la situation internationale au regard de la dimension et des conséquences sociales de la crise économique et financière que nous vivons, nous commande vivement de repenser nos politiques de gouvernance ainsi que les aspects et mesures institutionnels de réponse aux différentes problématiques qui font l'objet de nos débats, ceci afin de promouvoir de nouvelles synergies de partenariat capables d'induire le véritable développement.

Ceci n'est possible à terme que par la définition et l'adoption d'un plan d'action global entre l'OIT et les différents acteurs concernés, y compris les Etats, afin de mener solidairement la lutte pour sortir de la crise et offrir aux millions de jeunes, de femmes et de travailleurs des emplois décents, générateurs de revenu et donc de progrès économique et social. Dans la réalisation de ces objectifs prioritaires aux

côtés de la communauté internationale, vous pouvez être assurés de l'adhésion et de l'engagement total du gouvernement guinéen.

Original espagnol: M. PEREIRA (travailleur, Uruguay)

C'est pour nous un grand honneur que de prendre la parole devant cette auguste assemblée au nom des travailleurs et des travailleuses de l'Uruguay.

Je souhaite tout d'abord signifier à M. Somavia notre reconnaissance pour le travail considérable qu'il a accompli à la tête du Bureau international du Travail. Nous nous souviendrons qu'il a toujours fait preuve d'une attitude respectueuse à l'égard de notre centrale syndicale, la PIT-CNT, et qu'il a lutté sans cesse pour promouvoir le travail décent et les droits fondamentaux au travail.

J'en profite pour saluer le camarade Guy Ryder et le féliciter pour son élection. Je lui souhaite plein succès dans sa fonction de Directeur général du Bureau international du Travail. Il peut compter sur la compréhension et l'appui de notre centrale syndicale, surtout lorsqu'il s'agira de rendre digne la vie des travailleurs et des peuples.

C'est avec préoccupation que le mouvement syndical uruguayen voit dans quelle crise sont plongées les principales économies du monde. La situation de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et d'autres pays européens laisse augurer des moments difficiles pour des millions de salariés. Cette crise financière et économique n'est pas arrivée par hasard et n'est pas non plus due à des raisons plus ou moins conjoncturelles. Il s'agit là d'une crise structurelle, d'une crise du modèle néolibéral qui a été suivi.

La mondialisation sauvage régie par les lois du marché, à l'ère de la spéculation permanente et de la prédominance du capital financier sur le travail et la production, nous condamne à subir une crise après l'autre.

Lors de chaque crise économique, les citoyens et les travailleurs voient leurs droits reculer et endurent de grandes souffrances. La coexistence démocratique est mise en échec et nous voyons apparaître de grandes inégalités sociales. Il y a chômage, paupérisation et marginalisation de nombreuses couches de la population.

Nous sommes préoccupés car l'expérience nous enseigne – et il suffit de voir ce qui se passe par exemple en Grèce ou en Espagne – qu'on réutilise les vieilles formules d'organismes multilatéraux de crédit, comme des sortes de recettes magiques, alors que la réalité s'est chargée de remettre en cause leur efficacité.

La mise à mal des droits sociaux, des droits au travail et la précarisation de l'emploi, tout comme le manque de protection sociale et les baisses de salaires font que le fossé se creuse entre les riches et les pauvres, d'où des tensions et des conflits sociaux.

Pour sortir de cette crise si grave dont l'issue est incertaine, nous devons trouver une nouvelle voie. Ce n'est pas en réduisant les salaires ou en déniaient les droits que l'on sortira d'une crise qui touche une grande partie de l'humanité, mais en mettant en œuvre des politiques qui promeuvent la production, la création d'emplois, l'emploi décent, la protection sociale et des salaires dignes. Il faut aussi, et surtout, garantir le droit à faire partie d'un syndicat, la négociation collective et le droit de participation.

Une plus juste répartition des richesses s'impose également.

L'expérience positive qu'ont connue la majorité des pays d'Amérique latine ces dix dernières années a profité à leurs peuples: des mesures anticycliques de protection sociale ont été prises et les États ont investi dans les travaux publics, ont soutenu les secteurs les plus vulnérables et ont notamment relancé la production et la consommation intérieure. Nous considérons que la négociation et le dialogue social sont des outils de grande valeur qui permettent de mettre en œuvre ces mesures et d'édifier des sociétés plus solidaires, plus démocratiques et plus justes.

Mais nous tenons aussi à mentionner les situations de violation systématique des droits les plus élémentaires, notamment du droit à la vie, que connaissent les travailleurs et les travailleuses du Guatemala.

Nous voulons dénoncer une fois de plus le blocus injuste dont est victime le peuple frère de Cuba et les conséquences de ce blocus.

Nous aimerions relever ce qui s'est passé à la Commission de l'application des normes ici même. C'est un précédent extrêmement dangereux, qui est de mauvais augure pour l'avenir de l'OIT.

Les employeurs ont bloqué les travaux de la commission en faisant une proposition inadmissible qui remet en cause le droit légitime de grève, le tripartisme et les organes de contrôle de cette Organisation.

Nous défendons le droit de grève, inscrit dans la convention n° 87, comme en témoigne la jurisprudence récurrente du Comité de la liberté syndicale et, qui plus est, droit de l'homme fondamental qui est consacré par les instruments juridiques internationaux les plus importants.

Nous nous opposons avec fermeté et esprit militant à la mise à mal des mécanismes de contrôle, car cela signifierait signer l'arrêt de mort de l'OIT, seule organisation internationale tripartite.

Original anglais: M^{me} SUFIAN (ministre du Travail et de l'Emploi, Bangladesh)

Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection. Je suis convaincue que votre sagesse et expérience permettront à cette Conférence d'aboutir à des conclusions fructueuses. Vous pouvez compter sur le soutien et la coopération de ma délégation.

Je félicite M. Somavia pour les immenses services qu'il a rendus à l'OIT. Nous le remercions de son engagement et des efforts qu'il a déployés pour promouvoir le travail décent dans le monde entier. Je félicite également M. Guy Ryder pour son élection comme nouveau Directeur général.

Depuis la dernière Conférence internationale du Travail, certains faits nouveaux importants sont à signaler dans le secteur du travail et de l'emploi au Bangladesh. Conformément au programme Vision 2021 de notre gouvernement, nous avons adopté notre politique nationale du travail. Notre objectif est de promouvoir la croissance économique et de veiller à la justice sociale et à l'équité.

Nous avons également progressé pour ce qui est de la révision de la loi de 2006 sur la loi du travail. Nous souhaitons achever ce travail par le biais de consultations avec nos partenaires sociaux en tenant compte de notre contexte national.

Nous œuvrons également au renforcement des capacités des syndicats. L'OIT nous a aidés à analyser les lacunes existantes sur le plan juridique et des entreprises. Nous nous occupons également de l'amélioration de l'enregistrement automatique des

syndicats. Le gouvernement prévoit de former les travailleurs et le personnel d'encadrement sur les droits des travailleurs dans le cadre du programme Better Work. Nous avons également l'intention de renforcer nos capacités dans le domaine de l'inspection du travail.

Le Bangladesh s'est engagé à protéger les droits des travailleurs et des travailleuses. Un programme de sensibilisation et de formation visant à lutter contre les violences dont sont victimes les femmes sur les lieux de travail est en cours de mise en œuvre. Nous nous employons à améliorer nos programmes techniques d'éducation et de formation professionnelle en accordant une attention particulière aux jeunes étudiantes.

Nous avons mené toute une série de consultations nationales en vue d'élaborer un plan d'action conforme à notre politique nationale d'élimination du travail des enfants de 2010. Un conseil tripartite a établi une liste des emplois dangereux pour les enfants. Le gouvernement a mis en place un programme sur le travail des enfants financé par l'État.

Notre gouvernement met en œuvre des projets relatifs aux emplois verts avec l'appui technique de l'OIT. Nous formons des jeunes dans le domaine de l'énergie solaire dans les zones reculées en vue de promouvoir un développement durable. Nous travaillons également à la ratification de la convention du travail maritime de 2006. L'OIT a d'ailleurs effectué une analyse des lacunes de notre législation et nous envisageons d'autres mesures dans ce domaine.

Cette année, un certain nombre de questions importantes sont inscrites à l'ordre du jour de la CIT. Nous prenons note des travaux de l'OIT relatifs aux socles de protection sociale. Il semble possible d'assurer des garanties minimales en matière de sécurité sociale même dans les pays à faible revenu. Cependant il n'existe pas de modèle unique. Chaque pays devra définir ses propres socles nationaux de protection sociale.

Nous espérons que la recommandation dont est saisie la Conférence cette année nous donnera des orientations souples et élargies. Cette recommandation devrait promouvoir l'insertion sociale et la solidarité.

Notre gouvernement investit environ 2,5 pour cent du PIB national dans les programmes visant à instaurer des filets de sécurité sociale. Ces programmes fournissent un revenu et des services élémentaires aux femmes pauvres, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Nous devons déterminer comment cela peut être incorporé dans un socle national de protection sociale.

L'emploi des jeunes est l'une des questions les plus pressantes de notre époque. Au Bangladesh, 1,8 million de jeunes arrivent sur le marché de l'emploi chaque année. La plupart d'entre eux trouvent du travail dans l'économie informelle. Nous devons leur donner les moyens de trouver un emploi rémunérateur et un travail décent. Notre gouvernement a pour objectif à long terme de garantir un emploi par ménage en ciblant plus particulièrement les jeunes. Nous avons adhéré au réseau pour l'emploi des jeunes de l'OIT.

Nous devons accorder une attention particulière à nos travailleurs migrants, qui sont pour la plupart des jeunes. Notre gouvernement a commencé à accorder des prêts et à dispenser des formations à nos travailleurs migrants, afin qu'ils soient mieux pro-

tégés et trouvent de meilleurs emplois. Nous prions instamment l'OIT de s'intéresser davantage aux jeunes lorsqu'il traite des questions de migration.

Le Bangladesh demeure fermement attaché au respect des principes et droits fondamentaux au travail. Nous nous réjouissons de l'adoption du plan d'action de l'OIT pour les cinq prochaines années qui assurera la promotion des droits et principes fondamentaux au travail. Le Bangladesh a ratifié sept des huit conventions fondamentales de l'OIT. Nous travaillons à ratifier la convention n° 138 de l'OIT en tenant compte de notre propre réalité socio-économique.

Nous exprimons notre reconnaissance à l'OIT pour le soutien qu'elle nous apporte. Nous estimons cependant qu'il devrait être adapté à notre situation nationale. L'OIT doit coopérer avec le ministère du Travail au lieu de le contourner. Certaines tendances nous semblent, par ailleurs, préoccupantes.

La reprise économique à l'échelle mondiale reste très modérée. Nous avons besoin d'une croissance riche en emplois pour que la reprise soit effective.

Nous faisons partie de la chaîne de valeur mondiale. Ce qui se produit dans une région du monde a des répercussions directes sur nos travailleurs et nos employeurs. Nous avons une marge de manœuvre budgétaire très limitée pour les protéger contre ces turbulences. Nous nous tournons vers l'OIT pour qu'elle nous aide à relever ces défis. L'OIT doit rester le dernier recours pour les pauvres en quête de justice sociale dans notre monde globalisé.

Original arabe: M. JERAD (représentant, Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe)

Permettez-moi, pour commencer, d'adresser mes félicitations à M. Guy Ryder pour son élection en tant que Directeur général du BIT. Je lui souhaite, au nom de l'Union syndicale du Maghreb arabe, de réussir dans ses nouvelles fonctions afin de garantir davantage de justice, d'égalité et de liberté syndicale, collective et individuelle dans les quatre coins du monde. Permettez-moi aussi à cette occasion, de remercier M. Juan Somavia de tous les efforts qu'il a déployés pour l'application des normes internationales du travail, notamment les principes contenus dans la déclaration relative au travail décent.

Les effets de la crise économique mondiale et ses répercussions négatives continuent de miner le quotidien des catégories sociales, notamment les ouvriers et les salariés, et surtout les catégories vulnérables exclues du cercle de la production et la consommation. D'ailleurs les rapports présentés concernant la protection sociale, la justice, la crise de l'emploi, surtout l'emploi des jeunes, les travailleurs domestiques et les normes internationales du travail illustrent bien les problèmes les plus urgents à résoudre. Dans son rapport, le Directeur général évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés les années précédentes, notamment en ce qui concerne le travail décent.

Le printemps arabe qui a traversé notre région a montré que les choix du passé n'ont pas réussi à asseoir la sécurité et la stabilité. Le malaise social, l'augmentation des taux de chômage, notamment chez les femmes et les jeunes diplômés, l'absence de la protection sociale dans sa conception globale, les tentatives de contrôle par les gouvernements de l'action syndicale, l'interdiction de créer des syndicats et le recours aux formes précaires d'emploi, sont les facteurs qui ont mené aux vagues de soulè-

vements populaires et aux révolutions qui ont renversé certains régimes.

Garantir un seuil minimal de stabilité passe indéniablement par l'application des principales normes internationales établies dans les huit conventions fondamentales, notamment les conventions relatives au dialogue social, qui reste déterminant dans la construction d'un développement juste et durable. Mais ce dialogue ne sera efficace que s'il est doté des moyens nécessaires à sa réussite, à commencer par la garantie du droit syndical, le respect de l'indépendance et la liberté des syndicats et la reconnaissance de la nécessité de faire participer les syndicats à la prise de décisions.

Limiter l'action syndicale à la négociation collective est un choix réducteur car les syndicats sont aussi concernés par le développement et ses volets sociaux, politiques et économiques.

Il est temps de mettre en place des programmes de protection sociale qui garantissent le droit à la santé et la sécurité au travail, aux pensions de retraite et de vieillesse, conditions du travail décent. Il est également nécessaire d'encadrer les jeunes travailleurs et soutenir les femmes actives en luttant contre la discrimination et en mettant en application l'égalité dans toutes ses formes.

La stabilité dans le monde arabe dépend de la capacité à apaiser les zones de tensions en mettant fin à l'injustice qui frappe le peuple palestinien. J'exprime au nom des travailleurs du Maghreb arabe ma gratitude au Directeur général pour son rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, mais je crois qu'il est nécessaire d'adopter des mécanismes internationaux plus sérieux pour faire pression sur Israël, afin de stopper la colonisation, mettre fin à la souffrance du peuple palestinien, permettre la création d'un Etat palestinien indépendant avec Al-Qods comme capitale et libérer le Golan syrien et les fermes de Chebaa.

M. GUIRO (*travailleur, Sénégal*)

C'est avec plaisir que je prends la parole au nom des travailleurs et travailleuses du Sénégal pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de notre présente session. Ces félicitations s'adressent également aux Vice-présidents et aux membres du bureau de la Conférence, auxquels nous renouvelons notre soutien et nos encouragements pour l'accomplissement avec succès de votre noble mission.

Monsieur le Président, la dernière réunion du Conseil d'administration de notre institution a élu un nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, qui va très prochainement remplacer M. Juan Somavia.

Pendant treize ans, dans un contexte difficile, le Directeur général, Juan Somavia, s'est fortement investi, avec détermination, intelligence et brio pour défendre et renforcer la place de l'OIT dans le concert des institutions internationales et placer nos principes, valeurs et objectifs stratégiques au cœur des débats.

Aussi voudrais-je, du haut de cette prestigieuse tribune, lui rendre un vibrant hommage pour le travail colossal qu'il a abattu et lui souhaiter une retraite paisible auprès de sa famille et de tous ses proches.

Le choix de Guy Ryder pour diriger le BIT est symbolique à plus d'un titre. En effet, pour la première fois de son histoire, notre prestigieuse institution va être dirigée par une personne qui a représen-

té et défendu les intérêts des travailleurs partout dans le monde, pendant de très nombreuses années. M. Guy Ryder a également dans son parcours professionnel occupé des fonctions importantes, autant dire qu'il a la compétence et l'expérience pour diriger notre institution.

Aussi voudrais-je profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du Conseil d'administration qui ont permis ce choix historique. Pour l'avoir côtoyé pendant plusieurs années, je suis convaincu que M. Guy Ryder portera encore plus haut le flambeau de l'OIT et je reste persuadé que le soutien de tous les mandants tripartites ne lui fera pas défaut pour réussir sa difficile et noble mission.

Notre présente session, encore une fois, se déroule dans un contexte de crise économique et financière, aux conséquences sociales désastreuses et qui risquent de détruire les équilibres de ce monde patiemment construit depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

En dépit des discours lénifiants axés sur l'impérieuse nécessité de procéder à des changements sur la gouvernance financière et économique mondiale, les politiques néolibérales continuent de plonger l'humanité dans le gouffre.

Du nord au sud, de l'est à l'ouest de la planète, la crise accentue la précarité du travail, le chômage et la pauvreté devant des gouvernements impuissants et dont certains sont incapables d'impulser de nouvelles trajectoires à la conduite des affaires, du fait essentiellement de leur complicité avec les puissances financières obnubilées par le profit maximal et en un temps record.

Alors que nous sommes à seulement trois ans de la fin de l'engagement pris au niveau mondial pour réaliser les OMD, 75 millions de jeunes à travers le monde sont au chômage, selon le rapport de l'OIT.

C'est le lieu de saluer tous les efforts accomplis par notre institution pour promouvoir et développer le travail décent.

L'organisation, en octobre 2011, à Genève, par le Bureau des activités pour les travailleurs d'un symposium international sur le travail précaire en est une parfaite illustration. L'ordre du jour de la présente session axé sur l'emploi des jeunes, la protection sociale et les droits au travail nous offre un cadre pour la réflexion, le dialogue et la formulation de recommandations sur trois problématiques majeures dont la résolution nécessitera inévitablement des changements d'orientation et de paradigme dans la gouvernance économique et financière mondiale.

Mon pays, le Sénégal, vient d'organiser, le 25 mars dernier, une élection présidentielle dans des conditions de sérénité, de transparence et de démocratie saluées par le monde entier, élection qui a consacré M. Macky Sall comme quatrième Président de la République du Sénégal.

Les travailleurs du Sénégal, fortement appauvris par une inflation exponentielle des prix des denrées et services de consommation courante, une fiscalité sur les salaires excessivement lourde, une précarité et un chômage au niveau inquiétant et une protection sociale limitée, fondent beaucoup d'espoirs sur les nouvelles autorités, dont les premières mesures et les promesses concernant les préoccupations majeures du monde du travail sont rassurantes et pleines d'espérance.

Nous souhaitons vivement que les nouvelles autorités de mon pays officialisent très rapidement la signature du PPTD Sénégal et que la convention

(n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, soit ratifiée avant la fin de 2012.

Une des priorités stratégiques de notre institution est la promotion et le renforcement du dialogue, surtout dans les pays pauvres comme le nôtre, qui aspirent à l'émergence économique et sociale. Malheureusement, depuis plusieurs années des secteurs clés comme l'éducation nationale et la santé enregistrent des crises sociales récurrentes qui sapent les efforts du pays pour approcher, voire atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je souhaite vivement que les nouvelles autorités du Sénégal accordent une importance capitale au dialogue social par le renforcement des moyens et prérogatives du Comité national du dialogue social et de l'administration du travail, le respect des engagements signés et l'organisation de concertations nationales et sectorielles sur les problématiques économiques et sociales que traverse la société sénégalaise.

Pour terminer, je voudrais formuler l'espoir que la mise en œuvre de la recommandation sur le socle minimum de protection sociale et des conclusions sur l'emploi des jeunes permettra de changer qualitativement la vie de millions de personnes dans le monde.

Original anglais: M. GULAY (gouvernement, Erythrée)

Au nom de la délégation de l'Erythrée, permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter et souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, et remercier M. Juan Somavia pour son immense travail, pour les orientations qu'il a su nous donner et pour la manière dont il a dirigé l'Organisation et assuré la mise en œuvre des principes de l'OIT. Je lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Dans le droit fil de son rapport, j'ai le plaisir de m'exprimer au nom de mon gouvernement à cette 101^e session de la CIT.

Le gouvernement de l'Erythrée, déterminé à créer une nation prospère et à assurer à chacun de ses citoyens un niveau de vie élevé, a mis en place d'importants programmes de développement. L'Erythrée a accompli un immense pas en avant dans le domaine des services sociaux, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'extraction minière ainsi que du développement rural, autant de secteurs qui concourent à la création d'emplois.

Le gouvernement de l'Erythrée accélère ses efforts afin d'atteindre un développement durable par le biais de la sécurité alimentaire. Grâce aux efforts déployés pour obtenir cette sécurité alimentaire au cours des dix dernières années, l'Etat de l'Erythrée a pu assurer la stabilité de l'approvisionnement alimentaire. Ce choix des pouvoirs publics s'est, malgré les difficultés considérables rencontrées, révélé judicieux. Nous sommes désormais en mesure d'affirmer que l'Erythrée est affranchie du cycle de l'aide et de tous ses paradoxes.

Le plan stratégique actuellement mis en œuvre par notre pays a été mis au point dans une période marquée par la crise économique mondiale, qui a déjà exercé des effets dévastateurs sur nos services de l'emploi. Nous n'en demeurons pas moins déterminés à améliorer ces derniers et à les rendre aptes à répondre aux besoins de notre population. Le gouvernement s'attache par ailleurs à définir les grandes lignes de l'action à suivre pour être en mesure d'assumer les nouvelles responsabilités décou-

lant de la crise économique actuelle et de l'apparition de problèmes sociaux inédits. Les programmes nationaux de développement doivent non seulement nous permettre de faire face à la tourmente actuelle, mais préparer la population aux calamités du même ordre susceptibles de se produire dans l'avenir.

On sait que les jeunes, du fait de la récession économique, sont particulièrement touchés par un grave déficit de travail décent. Si le monde poursuit sur sa lancée actuelle, on peut s'attendre à un chômage massif chez les jeunes et des travailleurs les moins qualifiés.

Il semble plus évident que jamais que les jeunes seront contraints d'accepter des formes de travail atypiques et précaires et des emplois peu productifs. En ce qui nous concerne, nous plaçons en faveur de la mise en place de programmes de développement, axés aussi bien sur les besoins de la société que sur ceux de l'individu, des programmes fondés sur une juste conception de la justice sociale, des programmes capables de favoriser la création d'emplois et d'assurer aux jeunes une meilleure qualité de vie.

Je souhaite pour conclure vous faire savoir que tous nos programmes de développement s'inscrivent dans le prolongement des grands objectifs internationaux, en particulier des OMD. Nous pouvons déjà nous enorgueillir d'avancées considérables au niveau des indicateurs de santé et des indicateurs sociaux.

Alors que le gouvernement de l'Erythrée consacre tous ses efforts à l'instauration de la justice sociale dans son pays, l'ONU a infligé à ce dernier une sanction qui affecte l'ensemble de la population. La résolution 2023, aussi injuste qu'injustifiée, va prolonger la souffrance de notre peuple, et en particulier, des travailleurs et des jeunes. Aussi, pour que le peuple et le gouvernement de l'Erythrée puissent poursuivre sans encombre un développement durable, nous engageons l'OIT et ses Etats Membres à dénoncer cette sanction imméritée.

Original anglais: M. VAN LEEUWEN (représentant, Internationale de l'éducation)

Les syndicats d'enseignants du monde entier sont profondément reconnaissants envers le Directeur général, M. Juan Somavia, qui a su guider l'Organisation d'une manière si inspirée et lui permettre ainsi d'accroître son influence sur la scène internationale.

Il va sans dire que nous sommes ravis de l'élection de son successeur, M. Guy Rider. Il peut compter sur le soutien de l'Internationale de l'éducation qui rassemble quelques trente millions d'enseignants et de travailleurs du domaine de l'éducation du monde entier. Nous sommes convaincus que notre nouveau directeur saura poursuivre le travail crucial de la seule organisation tripartite du système des Nations Unies, et qu'il incitera l'Organisation à redoubler d'efforts pour assurer la promotion et la protection des droits de centaines de millions de travailleurs.

Le caractère d'urgence des efforts en question nous a été péniblement rappelé la semaine dernière, lorsque le groupe des employeurs a contesté l'indépendance et l'impartialité de la Commission d'experts. Le fait de bloquer les travaux de la Commission de l'application des normes est en contradiction totale avec l'esprit du dialogue social

dont, du moins en étais-je convaincu, nous avons décidé de faire le ressort de nos activités.

Répétons-le une fois encore: le mouvement syndical est la pierre angulaire de tout système démocratique. Au cours des cinquante dernières années, les syndicats d'enseignants que nous représentons ici aujourd'hui ont grandement contribué au développement démocratique, social et économique de leurs nations respectives. Il semble toutefois qu'avec la crise économique mondiale, on ait déclaré l'ouverture d'une véritable «saison de chasse». Il semble que le fait de s'attaquer aux syndicats ou, en tout cas, de réduire, voire d'abolir les droits de négociation collective soit devenu une pratique très en vogue chez certains employeurs et certains politiciens.

Aux Etats-Unis et dans plusieurs pays européens, on invoque le prétexte des restrictions budgétaires pour restreindre les droits de nos affiliés. D'autres pays avancent des explications qui ne sont guère plus convaincantes pour expliquer pourquoi ils ne respectent pas les normes internationales.

Je crains cependant que la véritable raison soit d'ordre idéologique. Il s'agit d'un véritable mépris pour les normes démocratiques. Si les restrictions budgétaires, l'humeur des marchés financiers ou, pourquoi pas, les conditions météorologiques commencent à déterminer le caractère démocratique de nos sociétés, je crois qu'il est temps de tirer la sonnette d'alarme, ce que nous faisons aujourd'hui.

L'attitude agressive adoptée actuellement par le groupe des employeurs à la Commission de l'application des normes montre le peu de cas que l'on fait des droits des travailleurs et des valeurs démocratiques dans les périodes de crise.

Pour ne vous donner qu'un exemple, au moment où je prononce ces mots, des dirigeants de syndicats enseignants du Bahreïn sont incarcérés pour avoir exercé leurs droits. Ils faisaient reposer tout leur espoir de justice dans notre Commission des normes, et sans doute leur faudra-t-il que les employeurs reviennent à la raison.

Dans le courant de l'année, nous allons apporter à la commission d'experts OIT/UNESCO sur l'application des recommandations sur le statut d'enseignant la preuve que les droits des enseignants sont largement ignorés et que leurs conditions de travail ne cessent de se détériorer. Notre secteur souffre de ce que l'on appelle une «déprofessionnalisation»; l'afflux d'enseignants non qualifiés, et les restrictions imposées à nos libertés professionnelles et à notre autonomie se répercutent directement sur la qualité de l'éducation.

Puis-je rappeler aux gouvernements que les pays qui ont les systèmes scolaires les plus performants sont également ceux qui ont des syndicats professionnels solides, des pays dans lesquels les enseignants sont, non pas sous-payés, attaqués, voire mis derrière les barreaux, mais respectés. Nous attachons la plus grande valeur à la qualité de l'éducation car celle-ci constitue le socle même de la démocratie et de la justice sociale. L'école est l'un des dispositifs clés de tout socle de protection sociale, et c'est aussi l'outil le plus puissant dont nous disposons pour faire face à la crise mondiale, instaurer une croissance durable et donner de l'espoir aux jeunes. Toutes les principales institutions mondiales sont d'accord sur ce point, mais il y a un fossé immense entre ce qu'elles disent et ce qu'elles font.

C'est la raison pour laquelle nous accordons une importance toute particulière aux activités sectorielles de l'OIT, qui peuvent nous permettre de réduire cet écart; c'est également la raison pour laquelle nous nous félicitons que l'OIT ait pris l'initiative d'organiser un forum sur l'emploi des jeunes. Mais, avant toute autre chose, il importe que l'OIT ne se laisse pas détourner de sa mission fondamentale, qui est de promouvoir les normes du travail. Nous attendons du nouveau Directeur général qu'il ne change pas son fusil d'épaule. Nous sommes quant à nous disposés à lui fournir toutes les munitions dont il pourrait avoir besoin.

(M. Matthey prend place au fauteuil présidentiel.)

Original espagnol: M. TOVAR ARRIETA (travailleur, Colombie)

Je vais diviser mon intervention en trois parties: l'importance des organes de contrôle de l'OIT dans l'élaboration et la protection des droits au travail; l'importance des conventions et des organes de l'OIT dans la justice constitutionnelle en Colombie et enfin, j'aimerais exprimer une préoccupation d'ordre général quant aux différends qui se sont fait jour cette année à la Commission de l'application des normes.

Alors que nous observons les résultats obtenus par l'OIT dans le cadre de son programme pour le travail décent, non seulement au cours de la dernière année mais depuis 1999, il importe de souligner qu'il y a eu une véritable promotion et une véritable participation des syndicats au programme du travail décent de chaque pays. Comme l'a déjà dit M. Guy Ryder, Directeur général élu, dans sa déclaration d'intention: «L'OIT doit être un acteur résolu et non un "commentateur moral"». Nous ne sommes pas réunis ici au BIT pour parler philosophie, mais pour contribuer à l'élaboration et à la protection des droits des travailleurs dans le monde du travail.

Ainsi, au cours de la présente Conférence, les employeurs ont lancé une attaque en règle contre la commission d'experts, contre le BIT et son Directeur général et contre la Commission de l'application des normes, en n'accomplissant pas leur mandat et en faisant des propositions qui ignorent complètement les progrès réalisés suite à de longues années de travail en matière de droit de grève. Cette attaque peut porter gravement atteinte à la légitimité de l'ensemble du système des droits au travail, tant au niveau du droit international qu'à celui du droit interne des pays.

La force des normes internationales du travail tient justement au consensus universel qu'elles suscitent, à l'acceptation expresse de celles-ci par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs du monde entier et aux activités menées par le BIT et ses organes de contrôle.

Le travail de l'OIT fait l'objet de l'accord des gouvernements depuis plus de 80 ans, et l'attitude irresponsable de certains employeurs met en danger l'une des formes de contrôle les plus démocratiques, les plus participatives, inclusives et porteuses de résultats en faveur de la justice sociale et du respect effectif des droits au travail fondamentaux dans de nombreux pays.

Dans le cas de la Colombie, les organes de contrôle des normes du BIT ont constitué un instrument essentiel pour éviter que ne disparaisse complètement le mouvement syndical colombien. En particulier, le Comité de liberté syndicale a permis d'éviter

l'affirmation de l'impunité face à l'assassinat de syndicalistes.

La commission d'experts a été l'instance qui a permis d'écarter les interprétations allant à l'encontre des droits des travailleurs. Hagan carrera et la Commission de l'application des normes ont constitué l'espace de dialogue social où les syndicats colombiens ont pu être écoutés sans restrictions et sans trahisons.

D'après nous, la Cour constitutionnelle colombienne allait dans ce sens en soulignant que les conventions internationales relatives aux droits du travail qui ont été ratifiées par la Colombie font partie intégrante du cadre juridique national. Par conséquent, les recommandations et les interprétations des organes de l'OIT s'imposent à notre pays.

La Colombie a été appelée à 17 reprises au cours des 21 dernières années à se présenter devant la Commission de l'application des normes du fait de graves violations des droits de liberté syndicale.

Elle a reçu de l'aide technique et une mission de haut niveau et néanmoins, un grand nombre de conclusions et de recommandations des organes de l'OIT continuent à ne pas être respectées. Il reste donc encore beaucoup de travail à faire pour s'affranchir de la culture antisyndicale. Il nous faut des institutions fortes pour protéger les droits syndicaux de façon efficace et concrète, non seulement par le biais de procédures judiciaires, mais aussi par des procédures de prévention et des sanctions persuasives.

Le non-respect des droits ne peut pas être une affaire dont les employeurs peu scrupuleux tirent des bénéfices. Esquiver les droits au moyen de contrats atypiques ou de contrats précaires ne peut pas être la règle générale. Ignorer les jeunes et les femmes, discriminer les victimes de violences antisyndicales ou des millions de chômeurs sans protection sociale ne peut pas être accepté.

Original anglais: M^{me} WILLIAMS (gouvernement, Barbade)

Tout d'abord je tiens à féliciter le Président de son rapport très succinct. J'aimerais faire des commentaires sur deux sujets: j'aimerais intervenir essentiellement sur la promotion de l'entreprise durable en reliant ce sujet à la section du rapport qui explique comment juguler la crise qui fait mine de reprendre. Je constate que l'OIT propose également de tenir d'autres consultations et séance de dialogue sur certaines questions encore en suspens.

Je félicite l'OIT des travaux qu'elle a menés jusqu'à présent afin de promouvoir les entreprises durables et lui demande instamment de non seulement poursuivre ses efforts mais de les intensifier.

Par un effet presque pervers, les progrès technologiques qui ne cessent d'ouvrir de nouveaux territoires ont aussi servi à déplacer un grand nombre d'activités qui auparavant nécessitaient davantage d'interventions humaines.

En d'autres termes, on assiste en quelque sorte à une médiation dans tous les secteurs et le lien entre producteur et consommateur est plus direct, ce qui fait que les intermédiaires sont contournés et que des emplois sont supprimés. De plus, à mesure que les entreprises grandissent et absorbent des entreprises plus petites, elles cherchent à faire des économies d'échelle, ce qui se traduit également par des licenciements. Avec la reprise, cette évolution se poursuivra, avec les répercussions que l'on sait sur l'emploi, en particulier sur l'emploi des jeunes,

à moins que des mesures ne soient prises afin d'aboutir à un résultat différent.

La reprise de la croissance ne va certainement rien changer aux effets inexorables des technologies sur l'emploi permettra pas de résoudre l'impact inexorable des technologies sur l'emploi. C'est pourquoi il est important que l'OIT poursuive et, si possible, renforce ses efforts afin d'encourager le développement des entreprises.

Les gouvernements doivent être encouragés à recourir à des mesures fiscales et à des mesures incitatives pour aider au développement des entreprises et pour soutenir l'emploi. Ce message doit être entendu des entreprises pour qu'elles comprennent qu'il importe de maintenir l'emploi si l'on veut maintenir la demande et assurer les ventes futures.

L'OIT est bien placée pour continuer de transmettre un tel message et faire comprendre qu'il existe une relation réciproque entre le bien-être des travailleurs et le bien-être des entreprises. Sans pouvoir d'achat, les marchés rétrécissent; sans emploi, le pouvoir d'achat diminue. Si elles contribuent à maintenir le niveau des revenus, les entreprises bénéficieront de l'augmentation de la demande qui en résultera.

Nous devons maintenant faire porter nos efforts sur le long terme. Les mesures d'incitation qui, auparavant, servaient surtout à lancer les entreprises doivent maintenant être maintenues par les gouvernements pendant de plus longues périodes et devront peut-être faire partie des soutiens habituels offerts aux entrepreneurs. De même, des programmes de garantie de crédit doivent devenir plus ouverts pour que les entreprises puissent avoir plus facilement accès au crédit dans une situation de crise. Les jeunes entrepreneurs, en particulier, ont souvent très peu d'épargne et très peu de garanties. La garantie de crédit est donc importante pour eux. L'OIT peut continuer de promouvoir et encourager la mise en place de tels dispositifs.

L'action en faveur du développement des entreprises doit s'accompagner d'un changement dans le niveau et les modes d'intervention des gouvernements, dans le développement des entreprises, leur organisation, les mesures incitatives et le recentrage des établissements scolaires. Les résultats pourraient être très positifs pour l'emploi en général et pour l'emploi des jeunes en particulier. De nombreuses études montrent qu'il faut du temps pour que les jeunes entreprises commencent à dégager des profits. Le développement des entreprises ne peut donc être une mesure temporaire ou à court terme, c'est un effort qui doit s'inscrire dans le long terme, en particulier dans le contexte actuel.

Il faut aussi que le système éducatif poursuive ses efforts, pour mieux préparer les jeunes à se lancer et à prendre le risque d'un emploi indépendant. Les systèmes d'enseignement doivent comprendre ce qu'implique la préparation au monde des affaires et à la prise de risques. L'OIT pourrait jouer un rôle de plaidoyer dans ce domaine et promouvoir les changements requis dans l'enseignement.

Si vous me le permettez, j'aimerais maintenant établir un lien avec les commentaires relatifs à la section de politique stratégique du rapport, qui concerne le retour de la crise et la manière de la contrer. J'aimerais tout d'abord féliciter l'OIT des travaux qu'elle a menés dans le cadre du groupe du travail sur la dimension sociale de la mondialisation et de la promotion du Pacte mondial pour l'emploi. Et de répéter que les difficultés ne sont pas derrière nous.

Si la croissance mondiale devait atteindre 3,5 pour cent en 2012, certains pays et certaines régions vont certainement enregistrer un taux de croissance négative. La plupart doivent se débattre face à d'énormes problèmes de chômage. La lenteur de la reprise va continuer de nuire à l'emploi, en particulier parmi les jeunes. L'avenir de la jeunesse est en jeu et une action énergique s'impose. Il est vrai, comme l'a souligné hier le porte-parole des employeurs, que la création d'emplois durables doit venir du secteur privé. Je dirais que l'OIT est fort bien placée pour préconiser une telle approche, je la félicite de tous les efforts qu'elle a faits et lui demande de les poursuivre car si la crise donne des signes d'essoufflement, les problèmes persistent. L'entreprise durable et l'entrepreneuriat des jeunes sont les meilleurs outils pour combattre le chômage des jeunes.

Original espagnol: M. LUCAS (travailleur, Guatemala)

C'est un plaisir de me trouver parmi vous pour vous féliciter du rapport que vous avez présenté devant cet important organisme tripartite, unique au monde.

En tant que travailleur et citoyen guatémaltèque, je regrette la situation qui s'est produite à cette Conférence au sein de la Commission de l'application des normes, notamment en ce qui concerne la position adoptée par le groupe des employeurs. Je leur demande qu'ils réfléchissent et tiennent compte du fait que la production dépend non seulement du capital mais également du travail: tous deux sont indispensables. Je leur demande également qu'ils se rappellent que pour que le dialogue social soit productif, il doit se fonder sur des réalités et non sur de minables chantages, comme nous l'avons vu à cette occasion.

Nous, Guatémaltèques, nous vivons dans un milieu de violence et d'impunité qui est le résultat, entre autres facteurs, de l'absence d'une politique étatique sérieuse et objective permettant de lutter contre ces phénomènes. Le peu d'enquêtes et de recherches qui existent sur les innombrables cas d'assassinats, de dénonciations de violation des droits de l'homme, du travail et syndicaux, montrent l'étendue des réseaux du crime organisé depuis l'élite économique et politique du pays.

Les cas de malnutrition, de famine et de décès d'enfants ne cessent d'augmenter, tel que l'ont indiqué les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement.

Dans ce contexte, il est indispensable de mentionner la problématique sociale du travail au Guatemala.

La problématique politique, économique et sociale n'a cessé de s'aggraver en raison des intérêts particuliers, surtout de ceux qui surexploitent la main-d'œuvre et pillent les ressources naturelles, entre autres.

Certains entrepreneurs s'allient aux différents gouvernements locaux et élaborent des stratégies pour l'octroi de services publics en matière d'énergie, de santé et d'éducation par l'intermédiaire de leurs fondations. Ils justifient ainsi leur action en disant qu'ils mettent en œuvre la responsabilité sociale de l'entreprise, mais cette stratégie n'est qu'une forme d'évasion fiscale.

Le chômage est l'un des problèmes structurels qui frappent les travailleurs et les travailleuses et en particulier les jeunes et les femmes qui n'ont aucune possibilité et ne trouvent pas de travail.

Les conditions d'un travail décent que prône l'OIT sont un simple rêve pour nous. Dans bien des cas, les salariés sont payés en dessous du minimum alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, ce qui ne fait que détériorer de façon dramatique les conditions de vie des travailleurs et des travailleuses.

Les contrats temporaires dans les secteurs public et privé accélèrent le recours à la sous-traitance dans le cadre du travail, générant ainsi des conditions précaires de travail, la violation des droits de l'homme et du travail, le mépris de la négociation collective et de la liberté syndicale, des licenciements injustifiés, le non-paiement des prestations prévues par la loi, la transformation des conditions de travail, des longues journées de travail, le harcèlement au travail, le harcèlement sexuel, la répression, la persécution, la discrimination et la peur de s'exprimer et de s'organiser librement ainsi que l'assassinat des syndicalistes.

L'exclusion des peuples autochtones est constatée également dans tous les domaines, y compris la propriété de la terre, l'accès aux services fondamentaux, les conditions de travail, l'accès à l'économie formelle, à la justice, etc.

L'appareil judiciaire a donné 44 ordres d'expropriation et, en août 2011, 14 d'entre eux avaient déjà été exécutés. Cette dépossession des habitants originaires de leurs terres est contraire aux normes internationales des droits de l'homme ainsi qu'à la convention n° 169 de l'OIT en raison de la façon dont les forces de sécurité publique exécutent ces ordres: sans notification préalable, en violation du droit à la défense et à un procès équitable et avec la participation d'agents non gouvernementaux à ces expulsions.

Le 1^{er} mai 2012, à Santa Cruz Barillas, à Huehuetenango, un paysan a été tué et deux autres blessés parce qu'ils n'avaient pas voulu vendre leurs terres à l'entreprise transnationale Hydro Santa Cruz S.A. Ces faits sont liés à la façon d'agir des entreprises exploitantes des ressources naturelles, qui provoquent la violence lorsque les autorités font défaut. La société que j'ai mentionnée a été rejetée par la population, ce qui s'est traduit par un affrontement considérable entre les habitants et les représentants de cette entreprise.

La réponse du gouvernement à ces faits a été la mobilisation de centaines d'éléments de l'armée et de la police nationale, et le décret d'un état de siège, ce qui porte atteinte aux droits inscrits dans la Constitution et a eu pour conséquence de semer la peur au sein de la population.

Nous constatons avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que le gouvernement agit davantage pour protéger une entreprise que pour défendre les intérêts de sa propre population.

Ces éléments du contexte national montrent que les lois sont appliquées au profit des plus puissants, sous l'influence de groupes qui sont en marge de la loi. Dans ce sens, nous estimons que les principes de la Constitution de la République et le contenu des accords de paix ne sont pas mis en pratique.

Original espagnol: M. LÓPEZ (travailleur, République bolivarienne du Venezuela)

Au nom des travailleurs et des travailleuses de la République bolivarienne du Venezuela, nous saluons tous les délégués de cette Conférence. Nous félicitons chaleureusement M. Guy Ryder pour son élection en tant que Directeur général et nous saisis-

sons cette occasion pour rendre hommage à M. Juan Somavia et le féliciter pour son action en tant que Directeur général.

Nous sommes très préoccupés par la situation des droits des travailleurs et des travailleuses à laquelle il est fait référence dans le rapport du Directeur général, ainsi que dans différents rapports des commissions. Il s'agit là d'un tableau de violation des droits inscrits dans les huit conventions fondamentales de l'OIT.

Contrairement à cette situation mondiale, nous pouvons vous dire avec satisfaction et bonheur qu'au Venezuela, nous, les travailleurs, sommes parvenus, le 1^{er} mai dernier, à faire promulguer la loi organique du travail, des travailleuses et des travailleurs. Cette loi est un instrument juridique élaboré suivant une procédure inédite de consultation et de participation de la base constituée en syndicats, y compris les travailleurs de l'agriculture et de la pêche, ainsi que des secteurs qui n'étaient ni protégés, ni syndiqués, tels que les travailleurs à domicile, les travailleurs domestiques et les travailleurs non-dépendants.

Notre centrale bolivarienne socialiste des travailleurs et travailleuses du Venezuela a proposé au Président de la République bolivarienne du Venezuela, le 10 novembre dernier, d'élaborer ensemble cette loi. Pour ce faire, nous avons mené 2 040 consultations auprès des bases syndicales, ce qui nous a permis de rassembler les 19 400 propositions qui ont constitué la base de la loi. Cette loi est devenue de ce fait la plus démocratique et a fait l'objet du plus grand nombre de consultations de toute l'histoire de notre pays. Seule la Constitution de notre République avait fait mieux.

Notre loi provient des débats entre les travailleurs et renforce et consolide les droits figurant dans les huit conventions fondamentales de l'OIT.

Au titre de la convention n° 87, la loi ratifie la liberté syndicale, protège les syndicats et garantit leur autonomie. La délégation des travailleurs vénézuéliens à cette Conférence est composée de six fédérations syndicales de différentes positions idéologiques, ce qui est la meilleure démonstration de la promotion de cette liberté.

Au titre de la convention n° 98, la loi renforce le droit à la négociation collective.

Au titre des conventions n°s 29 et 105, au Venezuela, le travail forcé a été aboli et cette loi ratifie l'interdiction formelle de celui-ci.

Au titre des conventions n°s 138 et 182, la loi interdit formellement le travail des enfants et adolescents.

Au titre de la convention n° 100, la nouvelle loi non seulement garantit l'égalité de salaires mais les protège également contre toute forme de désagrégation.

Au titre de la convention n° 111, la loi garantit l'accès au travail sans aucune discrimination.

En outre, notre nouvelle loi apporte la garantie d'une stabilité aux travailleurs et travailleuses, éliminant dans un délai maximal de trois ans toute forme de travail précaire et de sous-traitance et réduisant la journée de travail à 40 heures par semaine avec deux jours de repos par semaine.

Par ailleurs, nous avons obtenu la réforme de la loi de l'Institut vénézuélien de la sécurité sociale qui garantit le droit à la retraite à partir de 55 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes, même s'ils n'ont jamais cotisé à la sécurité sociale. Cette retraite équivaut au salaire minimum national et

sera indexée chaque année à la hausse du coût de la vie.

Ces victoires ont lieu dans le contexte d'une croissance économique constante depuis six trimestres, ce qui montre que la production de richesses peut effectivement être accompagnée de leur redistribution, tout en respectant les droits des travailleurs.

Notre délégation félicite et soutient le travail effectué par le comité d'experts devant la Commission de l'application des normes. Nous, les travailleurs vénézuéliens condamnons fermement l'attitude des employeurs qui contestent le droit de grève, conquête fondamentale des travailleurs et travailleuses. Nous regrettons profondément qu'un consensus n'ait pas pu être dégagé afin d'établir une liste des pays oppresseurs des travailleurs.

Nous condamnons enfin le but ultime des employeurs, qui est de surmonter la crise du capitalisme au prix de la sueur des travailleurs.

Nous soutenons depuis cette tribune le combat courageux que mènent les travailleurs du Guatemala, du Panama, du Honduras, de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal et en particulier les travailleurs et le peuple de Palestine et sommes en faveur de la recherche d'une solution pacifique et négociée aux conflits armés qui ne cessent de frapper les travailleurs et le peuple de Colombie depuis des décennies.

Original arabe: M. MATTAR (employeur, Emirats arabes unis)

Je suis très heureux de prononcer cette allocution devant la Conférence au nom de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie des Emirats arabes unis. Je suis très heureux de commencer mon allocution en vous félicitant pour votre élection à la présidence de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail, et je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Les transformations que connaît l'économie des Emirats arabes unis et le succès réalisé pour surmonter la crise financière et économique mondiale, se produisent selon des critères qui posent les jalons d'un modèle économique nouveau. Celui-ci se base sur une philosophie et une vision d'avenir qui prévoient le passage d'une étape où l'accent est mis sur les secteurs d'activité économique à forte densité de main-d'œuvre, à une nouvelle étape où l'accent est mis sur les industries nécessitant un gros capital basées sur les connaissances et la technologie avancée et la prise de conscience de l'importance de l'environnement pour préserver la patrie et l'identité nationale et augmenter les possibilités de travail notamment parmi les jeunes des deux sexes et permettre à ces derniers de participer de manière productive sur le marché du travail. Il s'agit également d'assurer la stabilité des emplois de la main-d'œuvre immigrée temporaire afin de sauvegarder la structure de l'économie et les cadres de l'investissement pendant l'étape postérieure à la crise financière mondiale.

Notre économie a réussi à mobiliser les jeunes citoyens, à améliorer leurs capacités et à placer les jeunes au cœur du processus de développement, à permettre aux femmes de participer à la vie active et à intégrer les personnes qui ont des besoins particuliers et à promouvoir leur rôle dans le développement de la société.

Plusieurs sociétés du secteur privé ont signé des accords avec des universités et des centres scientifiques et des centres de recherche du pays en vertu

desquels les étudiants brillants poursuivent leurs études dans le pays ou dans les meilleures universités dans le monde et rentrent travailler dans ces sociétés. Cela permettra aux jeunes d'accéder à un travail décent et d'être compétitifs sur le marché du travail.

Les employeurs ont veillé à favoriser des partenariats avec les initiatives du gouvernement et ce, en encourageant le travail indépendant et en dirigeant les jeunes vers les employeurs. On peut citer parmi ces initiatives la création du Fonds Khalifa pour le développement des entreprises, l'institution Mohammad ben Rached de soutien aux projets des jeunes, l'institution al Charika de soutien aux projets pilotes et le programme Saoud ben Saker de soutien aux projets qui fournissent des possibilités de travail indépendant aux jeunes des deux sexes.

Les employeurs des Emirats sont tout à fait conscients de l'importance du rôle que peut jouer l'OIT dans le domaine de la coopération technique. Nous lançons un appel au Bureau régional de Beyrouth pour que les conditions nécessaires et les ressources techniques suffisantes soient assurées pour dynamiser et relever le niveau de cette coopération.

Enfin, nous joignons notre voix à celles de nos frères du groupe arabe et des pays amis dans le but de lancer un appel au BIT pour qu'il continue à accorder un intérêt particulier aux territoires palestiniens occupés et à soutenir les efforts des travailleurs et des employeurs palestiniens visant à construire une économie nationale indépendante, productive et durable. Nous exprimons notre estime pour le rôle important joué par M. le Directeur général Juan Somavia dans ce domaine. Nous croyons fermement que le nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, poursuivra et favorisera cette voie, car nous connaissons son engagement et son soutien en faveur de la lutte du peuple et des travailleurs palestiniens.

Original anglais: M. SULTAN-MUKHAMEDOV (employeur, Ouzbékistan)

Au nom de la Chambre de commerce d'Ouzbékistan, permettez-moi de remercier l'Organisation internationale du Travail pour son appui constant et la coopération productive dont nous bénéficions et de vous informer brièvement au sujet des efforts déployés par la Chambre de commerce en sa qualité de plus grande organisation d'employeurs en Ouzbékistan dans la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'emploi et de développement des entreprises.

L'un des principes clés de cette chambre consiste à développer le système du partenariat social. Dans le but d'assurer un développement régional systématique et la promotion de l'emploi local, un accord général a été signé entre le Conseil des ministres, la Fédération des syndicats et la Chambre de commerce pour la période 2011-2013.

Le système de partenariat social au travail établi en Ouzbékistan, en tant que mécanisme qui coordonne les intérêts des travailleurs et des employeurs, est basé sur une coopération mutuellement avantageuse.

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) travaille étroitement avec les partenaires principaux, le ministre du Travail, les syndicats et un certain nombre d'organisations non gouvernementales comme la fondation Mahalla qui représente plus de 9 500 communautés, la fondation Nuroniy et le

mouvement de jeunesse Kamolot qui regroupe les jeunes à travers le pays.

A cette date, le nombre d'entreprises dépasse les 520 000.

La mise en œuvre du programme de l'Etat, l'année des petites entreprises et de l'entrepreneuriat a permis la création de 35 000 petites entreprises en 2011. Les petites entreprises représentent 54 pour cent du volume total du PIB, 74,8 pour cent des emplois et 31,6 pour cent du volume total des investissements en capitaux.

En Ouzbékistan, les banques commerciales accordent une attention particulière au soutien financier des petites entreprises, et en particulier des petites entreprises familiales. L'année dernière, par exemple, le montant des crédits alloués à ce secteur a augmenté d'une fois et demie par rapport à 2010 et a dépassé les 2,2 milliards de dollars des Etats-Unis. Sur cette somme, 13,7 millions ont été alloués au financement des plans d'entreprise des diplômés.

Nous prenons les mesures nécessaires pour créer les conditions favorables à la création d'entreprises par les jeunes, notamment dans les zones rurales. Des projets conjoints avec les collèges et les universités sont mis en œuvre pour assurer les qualifications nécessaires pour organiser et diriger une entreprise.

Les 194 districts et villes d'Ouzbékistan sont associés à ce programme.

Depuis 2010, des programmes spéciaux sont prévus dans les collèges et universités. Il s'agit de modules d'introduction aux activités entrepreneuriales et à la loi sur le travail.

La CCI favorise l'emploi des diplômés, près de 246 000 étudiants ont été formés et employés dans 70 000 entreprises.

En partenariat notamment avec Kamolot, Microcreditbank et d'autres banques, 10 000 diplômés des universités ont pu obtenir des crédits dans le cadre de projets de développement des qualifications entrepreneuriales.

Il faut noter que dans l'ex-URSS, les jeunes étaient préparés essentiellement pour être des salariés. Aujourd'hui, les jeunes en Ouzbékistan disposent de toutes les conditions nécessaires pour faire leurs propres choix et pour démarrer leur propre entreprise.

Des sessions d'information ont été organisées à l'intention des employeurs pour leur expliquer la nouvelle réglementation dans le domaine du développement des entreprises.

En 2011, plus de 250 ateliers auxquels ont participé plus de 9 000 entrepreneurs ont été organisés.

Chaque vendredi, dans chaque district et dans chaque ville du pays, une journée de l'entrepreneur est organisée pour discuter des différents problèmes auxquels peuvent être confrontés les nouveaux entrepreneurs, y compris les relations entre travailleurs et employeurs. Dans la seule année 2011, près de 106 000 employeurs ont participé à ces rencontres.

Nous apprécions vivement le travail effectué par le Directeur général Juan Somavia et par l'OIT en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques d'emploi des jeunes et de protection sociale.

En coopération avec l'OIT et les Etats membres, nous proposons les mesures suivantes: premièrement, la mise en œuvre d'activités destinées à améliorer la sécurité et la santé au travail, la compétitivité et la productivité et autres améliorations dans

les petites entreprises; deuxièmement, le recours à ACT/EMP pour développer les publications et améliorer les capacités de la Chambre; enfin, en partenariat avec les services de l'Etat et les organisations non gouvernementales, la Chambre se propose de poursuivre ses efforts pour assurer le développement de l'emploi et des entreprises en Ouzbékistan.

Original anglais: M. ČANAK (travailleur, Serbie)

J'ai 67 ans, et je prends la parole aujourd'hui pour parler des jeunes dont nous sommes responsables, des jeunes qui doivent nous remplacer dans les domaines de la politique, de l'économie, dans les gouvernements, dans les organisations d'employeurs et les syndicats, et ici-même, à la Conférence internationale du Travail.

«Les jeunes d'une nation sont les dépositaires de la postérité» a dit Benjamin Disraeli, et je pense qu'il est de notre devoir commun de les aider à devenir des dépositaires qui réussissent. Mais faisons-nous ce qu'il faut? Et savons-nous ce qu'il faut faire?

En Serbie, nous les appelons la génération au chômage, parce que ce problème touche toute leur génération. Le chômage atteint 41 pour cent chez les moins de 30 ans et 34 pour cent chez les moins de 35 ans. Dans les régions les moins développées du sud et de l'est de la Serbie, ce pourcentage est encore plus important (10 à 15 pour cent de plus).

Qui faut-il blâmer? La crise – oui et non, car si nous ne considérons que la crise, nous pourrions oublier le plus important, à savoir que ces tendances négatives remontent aux années 1990, à une époque où deux processus, qui sont à mes yeux fondamentaux, ont commencé: la chute du mur et l'émergence de nouvelles démocraties et d'économies de marché rudimentaires à l'Est, et l'accélération de l'utilisation généralisée des nouvelles technologies en Occident, qui était un moyen de communiquer avec les marchés émergents.

Avec les privatisations hâtives et dangereuses, nous avons une bombe qui a le potentiel d'anéantir deux groupes d'âge: les jeunes qui sont au début de leur carrière et ceux qui sont sur le point de la terminer. Ces deux groupes d'âge, ces deux générations, ne communiquent plus; elles s'affrontent, bien qu'elles souffrent du même mal économique et social: le manque croissant d'emplois. Il est de plus en plus difficile pour les jeunes d'entrer sur le marché du travail alors que les plus âgés sont confrontés à cette tendance qui consiste à repousser l'âge de la retraite.

Etant donné que les technologies contemporaines sont à double sens, les processus qui sont venus de l'autre côté de l'ancien mur nous sont renvoyés, mais au lieu de chercher des solutions appropriées, durables et justes, la réponse a pris la forme d'une aliénation générale du capital financier qui a commencé à agir comme un facteur indépendant, non réglementé, dans l'économie nationale et dans l'économie mondiale. Et ce capital est indépendant des industries manufacturières et des services sociaux, comme cela a toujours été le cas, mais il est même étranger à ses propres racines financières. C'est ce que nous appelons la crise mondiale – même si cela n'est qu'une radiographie qui nous révèle les processus cachés ainsi que les résultats. Nous pouvons dire avec ironie, et peut-être cela nous reconfortera un peu, que ce capital financier aliéné pourrait être le meilleur outil pour explorer et décrire ses propres méfaits, si vous osez les regarder

et si vous le voulez. Si c'est le cas, vous constaterez que les mesures proposées jusqu'à présent n'ont absolument rien à voir avec les solutions dont nous avons besoin.

De quel type de croissance s'agit-il, lorsque l'âge de la retraite est sans cesse repoussé, au-delà de 70 ans, alors que dans le même temps, les jeunes n'entrent pas sur le marché du travail avant l'âge de 30 ans, comme les tendances actuelles semblent le montrer.

Est-ce que nous voulons réaliser la croissance grâce à des mesures d'austérité, aux dépens des plus âgés et des jeunes? Il n'y a pas si longtemps, quelque chose de très familier pour les syndicats et les employeurs a été créé dans le bâtiment d'à côté, au siège du BIT, et approuvé à de nombreuses reprises dans cette salle: l'Agenda du travail décent qui, dans l'intervalle, est devenu l'un des moyens les plus importants non seulement pour sortir de la crise mais pour éviter une crise.

Mais est-ce qu'une société peut être considérée comme décente lorsque les citoyens sont obligés d'attendre dix ans avant d'entrer sur le marché du travail contre leur volonté? Si nous infligeons cela à nos jeunes aujourd'hui, que se passera-t-il pour les jeunes de demain? Nous en sommes aussi responsables.

Revenons rapidement à la croissance fondée sur l'austérité. Lorsqu'on parle d'austérité, cela signifie généralement des suppressions dans les services sociaux, essentiellement dans l'éducation et les services de santé, qui sont depuis longtemps un miroir qui reflète la situation d'une société. Mais ce miroir a deux faces: il y a d'un côté ceux qui créent la richesse et de l'autre, ceux qui la répartissent.

Mais j'aimerais ajouter quelque chose d'intéressant, pour terminer. Ces chiffres viennent d'un sondage réalisé récemment en Serbie, mais je suis sûr que la même situation existe ailleurs. Au sommet des priorités des jeunes de 18 à 35 ans figurent l'emploi, le développement économique et l'amélioration du niveau de vie. Dans le même temps, 58 pour cent des jeunes ont le sentiment qu'ils n'ont pas la possibilité d'influencer les processus politiques en Serbie. Avant de choisir l'austérité, nous devrions nous poser des questions sur ces 58 pour cent et l'impossibilité de trouver un emploi dans une économie développée et durable, fondée sur l'Agenda du travail décent, qui garantit un meilleur niveau de vie.

Je puis vous dire que cette situation est dangereuse et nous rappelle ce qui est arrivé plusieurs fois au siècle dernier. Faisons tout ce qui est possible pour que cela ne se reproduise pas.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA SILDARRIAGA (employeur, Colombie)

J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette Conférence. Les employeurs colombiens ont beaucoup d'admiration pour vous, car vous avez été, en 2001, représentant spécial du Directeur général et vous avez créé une commission pour trancher les cas en suspens à l'OIT. Cette commission, qui fonctionne mieux que jamais, est devenue une véritable référence au Département des normes et permet de trancher, au niveau des pays latino-américains, les plaintes en matière de liberté syndicale.

Aujourd'hui, je vais m'éloigner du sujet qui nous occupe, le rapport du Directeur général, parce qu'un

incident s'est produit qui exige un examen du système de contrôle des recommandations et des conventions.

En tant que membre du groupe des employeurs de la Commission de l'application des normes, je tiens à préciser que jamais nous n'avons mis en cause l'honorabilité et la respectabilité des experts. C'est pour cela que nous sommes étonnés de l'interprétation erronée de ce qui s'est passé qu'a faite le Directeur général lui-même.

Nous avons dit que ce n'est pas aux experts qu'il incombe d'interpréter les conventions. Ne pas être d'accord avec un organe de contrôle ne signifie pas que l'on manque de respect aux experts.

Nous avons toujours reconnu le droit de grève et nous l'examinons au Comité de la liberté syndicale lorsqu'il y a, dans la législation ou dans la pratique, une restriction de la liberté syndicale dans un pays. Cela étant, nous n'acceptons pas ce qui est dit au paragraphe 118 de l'étude d'ensemble de cette année, à savoir que ce n'est pas parce que le droit de grève figure parmi les objectifs de la convention n° 87, qu'il existe.

Nous, employeurs, nous ne sommes pas d'accord avec cette interprétation. D'abord parce que, conformément à la Constitution de l'OIT, ce n'est pas aux experts de la donner. Deuxièmement, parce que cela ne figure pas dans la convention n° 87.

Nous avons dit que le Bureau doit être au service des organes de contrôle parce que c'est la nature même de sa mission. Cela ne signifie pas que nous remettons en cause ses fonctionnaires; nous voulons simplement éclaircir notre position sur la mission et l'orientation du Bureau. Nous regrettons qu'à la suite des discussions à la Commission de l'application des normes, il n'ait pas été possible cette année de traiter la liste des cas.

Il ne s'agit pas de montrer du doigt les responsables, il faut réfléchir sur les mécanismes à mettre en œuvre pour qu'à l'avenir cela ne se reproduise plus.

Le Directeur général a besoin de tranquillité, de la sérénité propre à cette Organisation pour résoudre les différends. C'est cela l'exercice du dialogue social: résoudre les différends, et c'est la manière dont nous avons toujours procédé pour parvenir à la concorde et à la cohésion sociale entre les peuples.

J'en viens maintenant aux progrès réalisés dans mon pays en matière sociale et sur le plan des droits au travail grâce à l'application des recommandations de la mission de haut niveau de l'OIT qui s'est rendue dans notre pays en février dernier. En mai dernier, un accord tripartite a été conclu pour atteindre les objectifs proposés par la mission. Des mesures ont été prises, c'est-à-dire le rétablissement du ministère du Travail, le renforcement de la législation du travail, l'inspection du travail, une réglementation qui limite le recours aux coopératives de travail associé, la vérification que les pactes collectifs avec les travailleurs non syndiqués respectent bien les conventions collectives en vigueur, la création d'une commission qui étudie une législation en application de l'article 53 de la Constitution, le respect des droits des syndicalistes, l'examen par un ancien juge de la Cour constitutionnelle d'un certain nombre de différends, la protection des militants et des dirigeants syndicaux, et enfin les progrès des enquêtes menées par les procureurs sur des délits commis contre des syndicalistes et les condamnations prononcées contre leurs auteurs.

Nous reconnaissons que beaucoup reste à faire mais, en Colombie, nous allons dans le bon sens sur le plan du développement économique et social, ainsi que sur le plan politique, ce qui renforcera notre image de nation qui progresse et vis-à-vis de laquelle le reste du monde nourrit de grandes attentes.

Nous lançons un appel à tous nos amis des centrales de travailleurs pour que, en leur qualité de partenaires sociaux, ils se mettent d'accord avec nous sur des propositions à soumettre au gouvernement afin qu'il les mette en œuvre.

Original anglais: M. GLYNN (représentant, Mouvement international ATD Quart Monde)

Le Mouvement international ATD Quart Monde vous remercie pour le privilège qui nous a été conféré de participer à cette séance plénière. ATD Quart Monde a été un participant actif de cette convention et nous avons été invités par le BIT à faire une présentation devant la commission qui discute de l'adoption d'un nouvel instrument de l'OIT ayant trait au socle de protection sociale.

ATD Quart Monde, conjointement avec d'autres organisations attachées aux mêmes principes, a coordonné les activités de 54 organisations non gouvernementales. Nous avons présenté à la commission des contributions pertinentes et cohérentes élaborées d'un commun accord pour lui permettre de travailler de manière efficace et rationnelle, dans l'intérêt de nos mandants.

ATD Quart Monde a été créé en 1956. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale qui a le statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Elle noue le dialogue avec des personnes et des institutions pour trouver des solutions en vue d'éliminer l'extrême pauvreté, travaille en partenariat avec les populations pauvres du monde du Nord comme du Sud et s'attache à sensibiliser l'opinion publique à l'extrême pauvreté et à influencer les politiques destinées à lutter contre la pauvreté.

ATD Quart Monde soutient sans réserve la recommandation sur le socle de protection sociale au niveau national. Nous estimons que l'adoption de cette recommandation est une étape cruciale dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous sommes déterminés à travailler main dans la main avec les mandants de l'OIT – gouvernements, employeurs et travailleurs – afin de mettre en œuvre cette recommandation.

Dans notre présentation devant la commission, nous avons attiré l'attention sur trois problèmes.

Premièrement, pour que la recommandation soit correctement appliquée, il faut que toutes les forces de la société y participent. Ce processus participatif implique que les partenaires sociaux, les gouvernements et les organisations de la société civile collaborent dans le cadre de partenariats.

Deuxièmement, nous sommes persuadés qu'une approche fondée sur les droits est le moyen le plus efficace de créer des socles de protection sociale durables. De la sorte, leur mise en œuvre ne dépendra pas de la situation politique du moment mais reposera sur des principes fermes et durables tels que l'égalité, la non-discrimination, la participation, la transparence et la responsabilité.

Troisièmement, nous appuyons les textes relatifs aux droits de l'homme qui recommandent que toutes les personnes soient couvertes par le système de sécurité sociale, en particulier celles qui font partie des groupes les plus désavantagés et les plus

marginalisés, sans discrimination et indépendamment de leur situation juridique.

Nous saluons l'initiative pour un socle de protection sociale de l'OIT et nous espérons sincèrement que la société civile pourra contribuer davantage à mettre en œuvre cette initiative dans le monde entier.

Original anglais: M. SERAZ (travailleur, Bangladesh)

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les chaleureuses salutations et les remerciements sincères du mouvement syndical du Bangladesh. J'espère que cette session de la Conférence internationale du Travail aboutira à des résultats fructueux qui amélioreront les relations professionnelles, contribueront à une croissance économique durable et à une distribution équitable des richesses entre pays développés et pays en développement ainsi qu'entre riches et pauvres à l'intérieur des pays.

J'ai le privilège et l'honneur de déclarer que le mouvement syndical du Bangladesh constate que les conventions n^{os} 87 et 98 de l'OIT ont été ratifiées par le gouvernement de la République populaire du Bangladesh, mais que leur mise en œuvre effective doit encore être assurée par la loi et des mesures concrètes. Le mouvement syndical du Bangladesh exhorte le gouvernement du Bangladesh à amender la loi sur le travail de 2006, pour la mettre en conformité avec les conventions de l'OIT, car il s'agit d'un engagement pris publiquement par le gouvernement actuel et qui a été rappelé tout au long du processus électoral. La loi sur le travail de 2006 doit s'aligner davantage sur la convention de l'OIT pour protéger les droits des travailleurs. Le mouvement syndical du Bangladesh estime qu'il devrait y avoir un Code du travail unifié pour tous les travailleurs sans discrimination. Nous voulons des conditions de travail décentes dans l'économie formelle comme dans l'économie informelle et dans les zones franches d'exportation.

Vu la réticence des employeurs dans la plupart des cas, le manque de mesures gouvernementales appropriées, et parfois la capacité insuffisante de l'administration, la législation n'est pas appliquée comme il conviendrait dans certains secteurs. Il est impératif d'aligner la loi sur le travail de 2006 sur les conventions de l'OIT. Mais, d'après notre expérience, le gouvernement doit aussi faire le nécessaire pour renforcer la mise en œuvre de la législation du travail existante et procéder à la révision de la loi de 2006 – le plus tôt serait le mieux.

Le mouvement syndical du Bangladesh estime que la constitution d'un mouvement syndical créatif, constructif et responsable est un passage obligé si nous voulons assurer un développement industriel durable, accroître la productivité, maintenir des relations professionnelles pacifiques et préserver la démocratie et la croissance économique. A cette fin, il est important d'instaurer un dialogue social réel et constant qui s'articule sur une base à la fois tripartite et bipartite.

Le présent gouvernement sous la direction du Premier ministre Sheikh Hasina, et du Père de la nation, Bagabandhu Sheikh Mujibur Rahman, s'est toujours engagé aux côtés de la classe ouvrière. La législation présente de nombreuses lacunes et son application est imparfaite. De plus, le ministère du Travail et les services de l'inspection du travail manquent de personnel qualifié et ne peuvent donc superviser et mettre en œuvre toutes les procédures.

Nous invitons le gouvernement du Bangladesh à traiter ces problèmes de manière urgente.

Depuis des décennies, l'activité syndicale se heurte à de nombreux obstacles mais, actuellement, toutes les parties concernées, y compris le gouvernement, les employeurs et les syndicats doivent comprendre que nous devons respecter les conventions de l'OIT, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres obligations internationales. La démocratie, la pratique démocratique, le respect et la confiance mutuelle et, enfin, un dialogue social réel et constant sont les seuls moyens de traiter ces problèmes si complexes. J'espère que le gouvernement continuera son action visant à lever tous les obstacles qui empêchent les syndicats d'exercer pleinement leurs activités.

J'invite l'OIT à aider le Bangladesh à renforcer ses capacités, à développer ses compétences et à mettre en place un dialogue social fondé sur la compréhension mutuelle entre toutes les parties concernées. Je vous remercie de votre patience. *Joy Bangla-Joy Bangabandhu*. Unissons la classe ouvrière dans le monde entier.

Original espagnol: M. PARRA GAONA (travailleur, Paraguay)

En ma qualité de représentant des travailleurs du Paraguay, je voudrais présenter mes salutations toutes particulières à M. Juan Somavia, notre ami latinoaméricain, qui assurait jusqu'à maintenant la Direction générale de l'unique organisation tripartite des Nations Unies, qui a la mission sacrée de veiller à la défense des droits du travail dans le monde du travail. Nous souhaitons à M. Somavia le meilleur pour ses activités futures. Nous tenons également à dire notre satisfaction au nouveau Directeur général, notre camarade Guy Ryder, qui vient d'être élu et à qui nous souhaitons également un travail fécond.

Nous saluons les efforts remarquables consentis par M. Somavia notamment pour lancer la campagne internationale pour le travail digne et l'emploi décent et pour tant d'autres initiatives.

Nous regrettons que le monde se trouve aujourd'hui dans la crise la plus profonde de l'histoire humaine; nous regrettons de n'avoir rien pu faire pour améliorer la situation des chômeurs et éliminer les atteintes constantes à la liberté syndicale et au droit de négociation collective dans le monde.

Ce qui se produit actuellement dans les pays riches et puissants est surprenant: en l'espace de cent ans, les conditions de vie des Européens se sont détériorées au point qu'ils vivent plus mal que leurs aïeux, ce qui montre bien l'impact de la crise que traverse ce capitalisme dominé par le néolibéralisme.

Au Paraguay, un important processus de changement est en cours depuis 2008. Certaines réalisations importantes ont été obtenues, même s'il faut souligner que l'autoritarisme et l'arbitraire persistent, surtout de la part des entreprises vis-à-vis des syndicats.

Selon le ministère de la Justice et du Travail, sur dix organisations syndicales qui se sont constituées, sept disparaissent rapidement parce que leurs dirigeants sont licenciés et que leurs membres font l'objet de menaces. Le Paraguay persiste dans sa pratique de l'exploitation du travail humain et dans l'exclusion sociale. Il existe encore des systèmes de travail forcé dans diverses parties de notre pays, en particulier dans nos villages autochtones. La discrimination contre les femmes se poursuit: le principe

«A travail égal salaire égal» n'est pas respecté. Les conventions de l'OIT ne sont pas appliquées. Quant aux paysans, ils vivent dans une angoisse permanente de manquer de terres pour vivre, cultiver et mourir dignement. Les jeunes continuent de manquer de perspectives de travail digne, et l'immigration continue d'être l'échappatoire pour des milliers de chômeurs dans le besoin, la pauvreté, voire la misère.

Le Paraguay a ainsi besoin de lancer une véritable réforme agraire pour mettre fin à la triste réalité qui veut que 2 pour cent de propriétaires contrôlent 80 pour cent des meilleures terres du pays. Mais ce qui est encore plus inquiétant, c'est ce que nous dénonçons ici aujourd'hui, c'est la loi piège qui est censée promouvoir les micro-entreprises et les PME. Pourtant, cette loi est anticonstitutionnelle puisqu'elle va à l'encontre de la Constitution et du Code du travail. Elle prévoit que les travailleurs ne reçoivent que 80 pour cent du salaire minimum et fait fi de toutes les autres dispositions qui protègent le travailleur, aussi bien au niveau national que dans les conventions de l'OIT. Nous sommes face à une autre menace: l'adoption d'une nouvelle loi de premier emploi pour les jeunes, qui viole le droit du travail et les normes de l'OIT.

La Centrale nationale des travailleurs du Paraguay (CNT) et la Centrale unitaire des travailleurs authentique (CUT-A) comme les autres centrales syndicales du Paraguay s'élèvent contre ces manœuvres du pouvoir législatif, qui n'écoute que le secteur économique et financier, lequel considère le travail humain comme une simple marchandise et cherche à exploiter au maximum ce travail pour garantir des revenus maximum pour eux-mêmes et leur clan.

Par ailleurs, nous tenons à dire notre inquiétude devant l'attitude des employeurs qui ont décidé qu'il n'y aurait pas cette année de liste de cas à traiter à la Commission de l'application des normes. Cela met dangereusement en question le droit de grève et le système de contrôle de l'OIT.

Pour terminer, je réitère mes salutations au Directeur général sortant, Juan Somavia, et je souhaite chaleureusement la bienvenue à notre camarade, Guy Ryder, le nouveau Directeur général. Nous espérons qu'une ère nouvelle s'ouvrira bientôt pour les travailleurs.

Original anglais: M. GOODLEIGH (travailleur, Jamaïque)

En juin 2008, à la 97^e session de la Conférence, nous avons adopté la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. A cette époque, nous étions d'accord pour dire que les objectifs stratégiques formulés dans cette Déclaration étaient indissociables, interdépendants et se renforçaient mutuellement.

Nous pensons que le principe de la cohérence des politiques qui est ancré dans la Déclaration orienterait l'élaboration d'objectifs cohérents et durables sur les plans social, environnemental et économique entre les institutions multilatérales. Si cette approche est essentielle en temps normal, elle est pratiquement obligatoire en tant de crise dans les petits pays en développement.

Aujourd'hui, l'économie mondiale et les ressources humaines à l'échelle planétaire connaissent une crise, mais sur le terrain, on constate que le principe de la cohérence des politiques entre les organisations multilatérales n'est toujours pas mis en pratique. Dans la plupart des cas, on assiste à une répétition des vieilles méthodes institutionnelles. Ce

constat se vérifie sur trois points d'importance cruciale.

Le premier concerne la politique macroéconomique et la ligne de conduite que devraient adopter les économies nationales en crise. Au sujet de cette crise, les mathématiciens affirmeraient, en substance, que le monde est dans une situation sous-optimale. Or nous avons besoin de stratégies susceptibles de rétablir un équilibre optimal dans les sociétés et les économies. Pour les petites économies en développement, la solution réside en grande partie dans le fait que notre prospérité à venir est liée, d'une part, au nombre de travailleurs et d'autre part, à l'investissement et à la productivité de ces travailleurs, deux éléments qui dépendent à leur tour de la qualité de l'enseignement reçu et de l'utilisation plus ou moins efficace des compétences de ces travailleurs dans l'économie. En d'autres termes, notre avenir dépend de la qualité de nos ressources humaines, et si nous voulons nous engager dans cette voie, nous aurons besoin à court, moyen ou long terme, d'une politique macroéconomique qui donne la priorité à l'emploi, à la croissance économique et aux conditions de vie.

Nous comprenons que, pour aller dans le sens de nos intérêts, cette approche doit être adoptée dans un contexte de stabilité des prix et de stabilité fiscale durable. Pourtant, les recommandations du FMI concernant la politique macroéconomique ne portent que sur les objectifs budgétaires, l'inflation peu élevée, les taux d'intérêts bas, et la réduction du ratio endettement/PIB. Il est clair qu'il nous faut trouver un terrain commun entre les besoins des petites économies et les recommandations du FMI si nous voulons relancer la croissance de nos pays.

Le deuxième point concerne la doctrine persistante en faveur du moins d'Etat. Mais disposons-nous d'éléments empiriques qui laissent à penser que la réduction du rôle de l'Etat est une stratégie durable à moyen et long terme dans les pays en développement?

L'Etat, c'est un fait, joue un rôle essentiel pour ce qui est des marchés libres. Ceux-ci ne pourraient exister sans l'état de droit, l'exécution de contrats, l'administration impartiale de la justice, la protection de la propriété intellectuelle, et une main-d'œuvre en bonne santé, bien formée, bénéficiant d'une protection sociale. Nous rejetons donc la notion d'Etat minimaliste. Nous sommes attachés à l'idée d'un Etat qui encourage l'engagement civique et facilite les réformes. Les travailleurs ont besoin d'un Etat qui dispose des ressources, des capacités et des pouvoirs à même de leur fournir les compétences et la protection sociale nécessaires pour survivre dans un monde de plus en plus instable, complexe et ambigu.

Le troisième point concerne les questions relatives à la protection sociale dans le monde entier à court, moyen et long terme. Dans la crise actuelle, la Banque mondiale et l'institution sœur, le FMI, agissent souvent ensemble. Mais l'OIT et la Banque mondiale ont une conception radicalement différente de la protection sociale. Fondamentalement, l'OIT considère le principe des prestations sociales comme un investissement pour favoriser le développement de la société et la paix sociale. De son côté, la Banque mondiale se concentre uniquement sur les questions liées à la gestion du risque, son objectif étant de réduire au minimum l'effet de redistribution des revenus de tous les transferts sociaux. Par conséquent, la plupart des recommanda-

tions de la Banque mondiale ont pour effet d'affaiblir les politiques de protection sociale de nos pays.

Il est clair que si, en juin 2008, notre objectif était de renforcer la cohérence des politiques entre les institutions multilatérales, nous avons échoué.

En conclusion, je dois relever un paradoxe: à cette Conférence, les partenaires sociaux qui vantent les effets positifs de la liberté des échanges et de la mondialisation et préconisent avec insistance l'établissement de normes internationales dans les pays en faveur du capital sont ceux-là mêmes qui semblent remettre en question les avantages des normes internationales sur les lieux de travail dans le monde. Au-delà du paradoxe, je rappellerai la vieille formule: «Méfiez-vous de vos souhaits, ils pourraient se réaliser.»

Original russe: M. PETRIASHVILI (travailleur, Géorgie)

Tout d'abord je saisis cette occasion pour féliciter chaleureusement Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général du Bureau international du Travail et je suis profondément convaincu que face à la crise économique et financière profonde que connaît le monde, le Bureau international du Travail saura, sous sa gouverne, s'acquitter avec dignité de son rôle et apporter sa contribution à la résolution des problèmes qui se posent dans le monde.

Notre cas aurait dû être examiné par la Commission de l'application des normes et mon intervention devait être consacrée à une analyse détaillée du non-respect des droits syndicaux en Géorgie. Cependant, compte tenu de la situation fâcheuse dans laquelle se trouve ladite commission, situation qui a été provoquée par les employeurs, j'aimerais m'arrêter sur quelques aspects de la situation en Géorgie. Je pense que les employeurs civilisés ne sont pas non plus enchantés de cette situation.

La Confédération des syndicats géorgiens se félicite des efforts consentis par le BIT pour développer le respect des droits fondamentaux qui reposent sur les principes de la justice sociale et du dialogue social. Malheureusement, en raison des spécificités politiques et économiques de mon pays, ces efforts n'ont, jusqu'à présent, pas entraîné des résultats très significatifs. Les travailleurs de Géorgie attendaient avec espoir cette Conférence, notamment les salariés de l'usine Hercules qui ont participé à une grève dispersée illégalement par la police et qui ont été arrêtés en raison de leur participation à cette grève. Les enseignants, sur lesquels le ministère de l'Éducation et de la Science exerce des pressions et des menaces, l'attendaient aussi. C'est ce même ministère qui a dénoncé unilatéralement la convention collective en vigueur et qui a supprimé le système des cotisations par virement bancaire, sapant ainsi l'assise financière des syndicats. Enfin, la Conférence était attendue par les cheminots qui se trouvent sous la férule d'un employeur – la Compagnie nationale des chemins de fer – laquelle continue de faire fi de la convention collective en vigueur, convoque les militants et les place devant un ultimatum: soit ils quittent le syndicat, soit ils sont licenciés.

Tous les travailleurs de Géorgie qui ne sont pas protégés contre l'arbitraire des employeurs attendaient cette Conférence car ils espéraient que le gouvernement de Géorgie, en venant à Genève et en se présentant devant la Commission, puisse au moins confirmer les promesses qu'il avait faites au

gouvernement des États-Unis en janvier 2012, concernant la modification des dispositions discriminatoires contenues dans le code du travail. C'est d'ailleurs le gouvernement des États-Unis lui-même qui lui en avait fait la demande en se fondant sur les conclusions et recommandations de la Commission d'experts du Bureau international du Travail.

Grâce à la solidarité syndicale, ces recommandations et conclusions de la Commission d'experts ont servi de base à l'Union européenne qui a formulé des exigences à l'adresse du gouvernement géorgien dans le cadre des négociations sur l'accord de libre échange, accord qui a une importance non seulement économique mais aussi politique.

Vous savez que les risques internes et les risques externes dans notre pays sont extrêmement élevés. Nous espérons que nos frères et sœurs des pays civilisés, de concert avec les employeurs et les gouvernements, prendront connaissance des discussions menées à cette Conférence. J'espère aussi que les employeurs comprendront pourquoi leurs prédécesseurs ont été plus sages que leurs contemporains, pourquoi l'OIT a été créée et pourquoi des conventions et des mécanismes de contrôle ont été élaborés.

Si les employeurs et les gouvernements peuvent tuer, arrêter ou exercer un chantage sur les travailleurs en toute impunité, ces agissements se poursuivront. Or cette situation est le terreau de la déstabilisation et de la révolution. Les employeurs n'auraient pas dû agir ainsi et faire échouer les travaux de la Commission. Nous défendrons nos droits et parviendrons à nos fins, et je souhaite que ce ne soit pas devant les tribunaux, ni sur les barricades – que nous connaissons autrement que par ouï-dire – mais que nous atteindrons cet objectif de manière civilisée, comme c'est le cas au sein de cette Organisation depuis des décennies.

Original espagnol: M. MEDINA TORRES (travailleur, Mexique)

La Confédération des travailleurs du Mexique assiste à cette Conférence peu de jours avant que le sommet du G20 n'ait lieu dans notre pays et nous sommes prêts à appuyer la déclaration syndicale de «Global Unions», conformément aux principes de l'OIT. Cette déclaration considère qu'il est essentiel que les gouvernements du G20 adoptent des programmes pour garantir une meilleure croissance et une expansion du travail décent pour faire face à l'urgence dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Cette déclaration demande aussi que soient garantis des investissements publics dans les infrastructures, notamment dans les emplois verts, et que les politiques de marché soient réorientées vers la création d'emplois décents, la réduction des disparités de revenus; elle demande que les institutions du marché du travail et que les gouvernements s'engagent à introduire un socle de protection sociale et créent un pacte pour l'emploi des jeunes.

Ce dernier point nous semble particulièrement important. Il faut un front tripartite pour élaborer un pacte mondial pour la promotion de l'emploi des jeunes du G20, en s'inspirant du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT.

Il faut savoir que le défi du travail décent pour les jeunes est une question complexe qui requiert un ensemble de politiques macroéconomiques et microéconomiques, multidimensionnelles et systématiques dans chacun de nos pays. L'économie fondée sur le savoir implique la création d'une société du savoir, avec des travailleurs du savoir et, dans cette

perspective, seuls les jeunes peuvent montrer la voie. Il faut donc mettre en place un cercle vertueux, où les jeunes puissent passer de l'apprentissage à l'emploi, dans la logique de l'éducation permanente et dans le respect de leurs droits au travail.

Il faut faciliter et optimiser la transition de l'apprentissage vers le travail. Pour ce faire, la transformation des systèmes éducatifs, de la culture du monde du travail, des systèmes de formation des entreprises et de la négociation collective s'impose.

Il existe un large éventail d'expériences et de modèles de propositions que l'organisme spécialisé de l'OIT, le CINTERFOR, a établis en ce qui concerne la formation permanente et la formation professionnelle. La formation permanente alternant l'apprentissage en classe et l'apprentissage en entreprise permet un passage plus facile de l'école au travail et, en même temps, sensibilise les jeunes à la nécessité d'articuler connaissances théoriques et savoirs pratiques sur le lieu de travail. Par ailleurs, ce type de formation constitue une passerelle entre les besoins, les caractéristiques et objectifs des systèmes éducatifs et de la formation professionnelle ou en cours d'emploi.

La formation professionnelle doit donner les qualifications techniques nécessaires mais doit aussi permettre le développement humain des jeunes. C'est ainsi que la formation professionnelle est appelée à jouer un rôle stratégique dans la transition de l'école vers le travail. Il faut donc un investissement social et une solidarité intergénérationnelle – comme l'a indiqué le Directeur général il y a quelques jours – pour que les étudiants, les écoles, les centres de travail et les entreprises développent une vision et une culture faisant du travail un bien précieux, rare, qu'il faut cultiver et chérir et auquel il faut toujours être bien préparés pour répondre à cette grande dette sociale qui existe dans nos pays, où un nombre croissant d'enfants travaillent.

Grâce à des programmes novateurs de protection sociale, il faut garantir que les jeunes qui n'ont accès à aucun emploi puissent avoir des prestations de chômage bien conçues. Celles-ci doivent être complétées par des programmes axés sur le marché du travail afin d'aider ces jeunes à faire leur entrée sur le marché du travail.

En tant qu'organisation syndicale, nous nous engageons à renforcer le travail syndical vis-à-vis des jeunes, garçons et filles, pour contribuer à leur intégration dans la société et dans le marché du travail et à un développement durable qui aille dans le sens d'une plus grande justice sociale et débouche sur des sociétés décentes.

Original arabe: M. ELOAKLEY (gouvernement, Libye)

Permettez-moi de vous présenter les excuses de M. Mustapha Al-Rajbani, ministre du Travail dans le gouvernement libyen de transition qui n'a pas pu rester à Genève jusqu'au jour de cette allocution.

Je suis heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que vos collaborateurs d'avoir été choisis pour diriger cette Conférence et je vous souhaite plein succès.

La crise financière à laquelle nous faisons face a des répercussions néfastes sur les classes ouvrières en premier lieu car les opportunités d'emploi se raréfient, notamment pour les jeunes.

Le plus difficile c'est encore lorsqu'on empêche ceux qui recherchent un travail de travailler. Ce fut le cas en Tunisie en janvier 2010, lorsque le jeune

Bouazizi a été privé de son travail comme marchand de fruits et légumes après la confiscation de son chariot, seul moyen de subsistance pour lui.

Le printemps arabe est en conséquent la révolution des travailleurs pour la dignité.

Après la victoire du peuple tunisien et du peuple égyptien, le peuple libyen a payé un lourd tribut pour conquérir sa liberté. Plus de 50 000 personnes, en majorité des jeunes, ont ainsi trouvé la mort. Cependant, malgré les armes, les chars, les troupes et les mercenaires, le peuple libyen a triomphé grâce à Dieu d'abord, puis à ses concessions et au soutien de la communauté internationale.

Il est de notre devoir de remercier la communauté internationale pour le soutien qu'elle nous a apporté.

Nous avons tourné la page du passé. Nous avons entamé une nouvelle ère, celle de la construction d'une nouvelle Libye, pour laquelle nous avons mobilisé d'énormes ressources financières afin de régler les problèmes auxquels fait face le gouvernement de transition.

Ainsi nous avons commencé par recruter les jeunes de la révolution dans les différents secteurs et payer des salaires à ceux qui ont perdu leurs emplois à cause de l'arrêt des entreprises nationales et étrangères, alors que d'autres sont recrutés pour d'autres postes vacants.

Nous avons également donné la priorité à l'élaboration d'une nouvelle législation pour faire de la Libye un Etat de droit. Parmi ces lois, la loi du travail qui organise les relations entre les travailleurs et les employeurs. Nous espérons que cette loi sera promulguée très bientôt. Elle s'inspire des conventions internationales et arabes que la Libye a ratifiées, ainsi que toutes les conventions internationales des droits de l'homme.

Les dispositions de cette loi couvrent la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et qui concerne les libertés syndicales, le droit à la négociation collective et l'interdiction du travail des enfants.

Concernant les libertés syndicales, un projet de loi portant sur la liberté de créer des syndicats, des fédérations et des organisations professionnelles sans l'ingérence de l'Etat, a été présenté.

Le ministère du Travail et de la Formation déploie des efforts considérables dans le but de mettre en place des programmes de formation pour les jeunes, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Ces programmes permettront d'améliorer les compétences de ces jeunes et les former en fonction des besoins du marché du travail interne.

A cet égard, j'ai l'honneur de solliciter l'assistance du BIT dans le domaine technique.

Au niveau de la nation arabe, nous prions le Directeur général de nous présenter un rapport sur le sort de la résolution de la 59^e session de la Conférence internationale du Travail concernant la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés ainsi que la résolution de la 66^e session de la Conférence internationale du Travail sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes.

Nous demandons également que ce rapport soit élaboré par une mission envoyée dans les territoires palestiniens occupés.

J'aimerais saisir cette occasion pour dénoncer les massacres que subit le peuple syrien par ses bour-

reaux. Le dernier en date, le massacre de Houla, a fait plus de 108 victimes, dont une majorité de femmes et d'enfants.

Au nom de la délégation de mon pays et celui de toutes les personnes présentes, je présente mes condoléances au peuple syrien et lui souhaite la victoire.

Original anglais: M^{me} WALKER (représentante, Forum européen des personnes handicapées)

Je prends la parole au nom du Forum européen des personnes handicapées, membre de l'Alliance internationale des personnes handicapées. Cette alliance est un réseau d'organisations mondiales et régionales de personnes handicapées.

Il y a aujourd'hui plus d'un milliard de personnes handicapées dans le monde. Les personnes handicapées sont surreprésentées parmi les pauvres et doivent faire face à de multiples obstacles et inégalités pour pouvoir jouir de leurs droits à l'éducation, à la santé, à l'emploi et pour vivre dans leur communauté. Cela s'applique en particulier aux femmes handicapées.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'Initiative pour un socle de protection sociale, comme nous nous félicitons de la recommandation de l'OIT sur le socle de protection sociale, dont la Conférence est saisie.

J'aimerais maintenant présenter quelques recommandations cruciales, qui devraient être prises en considération au cours de l'élaboration et de l'application des politiques relatives à la protection sociale.

Tout d'abord, les politiques relatives au socle de protection sociale ne doivent pas discriminer les personnes handicapées, que ce soit en droit ou dans les faits. Elles doivent tenir compte de l'impact important de la discrimination fondée sur le handicap, telle qu'elle est définie dans l'article 2 de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Sinon, ces politiques risquent de créer de nouveaux obstacles et d'aggraver l'exclusion des personnes handicapées. La législation, la conception et la mise en place des politiques de protection sociale, d'assurance sociale, et de programmes d'assistance doivent garantir la non-discrimination aux personnes handicapées.

Les politiques en matière de protection sociale doivent être inclusives. Elles doivent être accessibles pour les personnes handicapées et pour leurs familles. Les services essentiels doivent être inclusifs et accessibles. Les services essentiels qui ne sont pas inclusifs engendrent des coûts supplémentaires liés au handicap pour les personnes handicapées et leurs familles, car ils sont contraints de payer des frais supplémentaires pour bénéficier des mêmes services que les personnes non handicapées. L'absence de service de base et le caractère non inclusif des services existants doivent être changés comme le veut la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

Ensuite, les procédures de filtrage, les critères d'éligibilité et la conception des programmes doivent avoir pour but de réduire les coûts supplémentaires liés au handicap que doivent supporter les personnes handicapées et les membres de leur ménage.

La plupart des régimes de protection sociale ne tiennent pas compte de ces coûts supplémentaires auxquels doivent faire face les personnes handica-

pées, et ces régimes restent dans leurs majorité incomplets.

Les prestations d'assistance sociale de base sont déterminées essentiellement sur un revenu minimum ou selon le seuil de pauvreté et elles ne sont pas suffisantes pour faire face aux dépenses du ménage et aux frais supplémentaires liés au handicap car, souvent, on a besoin d'assistance personnelle ou d'instruments d'assistance ou de réadaptation. Cela peut conduire les personnes handicapées à vivre sous le seuil de pauvreté, même lorsqu'elles bénéficient d'un soutien de base. Les coûts supplémentaires liés au handicap doivent être pris en compte dans l'élaboration des régimes et des programmes.

Les politiques relatives au socle de protection sociale doivent contribuer de façon réelle à une meilleure participation sociale et économique des personnes handicapées et à leur inclusion. Séparer le maintien du revenu des aides consacrées aux frais supplémentaires liés au handicap, est une nécessité pour une meilleure participation sociale et économique. Souvent lorsque les personnes bénéficient d'allocations au moment de leur retour à l'emploi ou de leur embauche, elles sont obligées de renoncer aux autres aides, et finissent par renoncer à cette initiative ou abandonnent leurs études. De même, les seuils de vérifications des revenus ne doivent pas constituer une entrave au travail des personnes handicapées ou limiter leur participation sociale et économique.

Les politiques doivent également contribuer à élargir le soutien à l'inclusion et ne pas entraver les efforts en matière de politique sociale.

Je songe en particulier aux mesures qui sont prises conformément à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Il faut qu'il y ait convergence entre ces régimes et les régimes de protection sociale.

Par exemple, dans certains pays le placement et les institutions de prise en charge sociale sont considérés comme un droit relevant de la protection sociale, alors que ceci est contraire à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Nous avons donc besoin de plus de cohérence.

Enfin, il faut que des consultations soient organisées avec les représentants des organisations de personnes handicapées. Celles-ci doivent en particulier avoir lieu lors de l'élaboration, l'évaluation et le suivi des politiques de protection sociale. Il faut veiller à ce que les régimes n'engendrent pas de discriminations, encouragent l'inclusion et n'aillent pas à l'encontre des acquis de la Convention des Nations Unies sur le droit des personnes handicapées.

Original anglais: M. YUSON (représentant, Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois)

Vous êtes probablement nombreux à avoir remarqué une affiche intitulée «Sans nous» dans le tramway de la ligne 15 qui mène au palais des Nations Unies. Ces affiches font partie de la campagne syndicale mondiale pour les droits des travailleurs migrants. Notre Internationale a été à l'origine de cette campagne destinée à attirer l'attention du monde entier sur la réalité des travailleurs migrants, qui font partie intégrante du marché mondial de l'emploi.

Les roues de l'économie partout dans le monde s'arrêteraient de tourner s'il n'y avait pas les travail-

leurs migrants. Aujourd'hui on estime à 210 millions le nombre de migrants. La majorité d'entre eux risquent leur vie et quittent leur foyer et leur famille pour chercher de meilleurs emplois et des salaires plus élevés. Les risques et les sacrifices des travailleurs migrants ont permis de maintenir à flot leur famille mais ont permis aussi d'améliorer la situation économique dans le monde entier.

Les pays qui accueillent les migrants ont beaucoup à gagner. Et c'est là qu'intervient notre campagne «Sans nous». Les gouvernements et les peuples du monde, en particulier les pays d'accueil des migrants devraient comprendre que sans les travailleurs domestiques migrants, il n'y aurait pas de maison propre; sans les travailleurs migrants de la santé, il n'y aurait pas de soins de santé; sans les enseignants migrants, il n'y aurait pas d'éducation; sans les travailleurs migrants dans la construction, il n'y aurait pas de Coupes du monde ni de Jeux Olympiques. Ce sont les contributions très importantes des travailleurs migrants, ils font partie intégrante de la société mondiale.

Par conséquent, il est indispensable que tous les travailleurs et notamment les travailleurs migrants aient des emplois décents, des salaires suffisants, des conditions de vie et de travail sûres. Les travailleurs migrants doivent être la garantie des normes fondamentales du travail. Ici au Bureau international du Travail, nous devons faire en sorte que les migrants disposent des recours juridiques et institutionnels lorsqu'ils estiment que leurs droits sont violés ou ne sont pas protégés.

En tant qu'Internationale de la construction et du bois, nous demandons à cette assemblée de soutenir notre campagne destinée à faire respecter les normes internationales du travail dans la construction des installations et des infrastructures nécessaires à la Coupe du monde qui aura lieu au Qatar en 2022. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des travailleurs de la construction sont des migrants.

Et nous autres à l'Internationale de la construction et du bois contestons la décision de la Fifa d'attribuer au Qatar l'organisation de la Coupe du monde de 2022, dans la mesure où les travailleurs ne bénéficient pas de la liberté d'association ni du droit de créer des syndicats indépendants. Ils ne jouissent pas des droits garantis aux travailleurs. En outre, les autorités du Qatar n'ont jamais respecté la nécessité d'abroger le fameux système de la *kefala*, c'est-à-dire le système de tutorat imposé aux travailleurs qui lie le travailleur migrant à son employeur et qui, par conséquent, limite sa liberté.

Enfin nous demandons au Bureau international du Travail de ne jamais renoncer à sa tâche qui est d'être à l'avant-garde de la lutte visant à assurer le respect des normes du travail dans toutes les régions du monde et dans l'intérêt de tous les travailleurs qu'ils soient migrants ou non. Il y a d'autres institutions comme le Forum mondial sur la migration et le développement, une instance qui n'est absolument pas transparente, où sont débattus les problèmes des travailleurs migrants. Nous estimons que ce rôle devrait incomber au Bureau international du Travail.

L'Internationale du bâtiment et du bois invite le Bureau international du Travail à jouer un rôle de leadership plus actif en matière de migration de main-d'œuvre au niveau mondial.

Nous sommes certains que le nouveau Directeur général élu, Guy Ryder, comprendra les difficultés

auxquelles doivent faire face les travailleurs migrants.

Le travail des migrants est un travail décent, les emplois des migrants devraient être des emplois décents. Par conséquent, faisons des problèmes des migrants une question prioritaire dans le programme du Bureau international du Travail.

Original espagnol: M. HEMSANI (représentant, Union latinoaméricaine des travailleurs des organismes de contrôle)

Je voudrais tout d'abord reprendre à mon compte les paroles du Directeur général qui dit que le travail décent doit se trouver au centre des politiques macroéconomiques financières et des politiques de croissance. Nous aimerions également remercier Juan Somavia pour son travail à la tête de l'OIT et nous formons des vœux pour que le nouveau Directeur général, Guy Ryder, puisse s'acquitter de sa tâche avec succès dans le cadre du dialogue social et à la recherche de la justice sociale.

Je m'adresse à vous en tant que coordonnateur de l'Union latinoaméricaine des travailleurs des organismes de contrôle, l'ULATOC. Nous représentons les travailleurs qui assurent le contrôle public de l'Etat.

Nous considérons que la crise actuelle exige un changement profond de paradigme afin de créer une société universelle fondée sur la suprématie du travail humain, la solidarité, l'égalité des chances, c'est-à-dire une justice sociale inclusive et équitable.

Il faut revaloriser les politiques et leurs institutions, c'est-à-dire les partis politiques, les syndicats, les organisations de la société civile, en encourageant le dialogue social qui est indispensable et la tolérance pour trouver des solutions équilibrées et durables et en favorisant la participation et l'engagement militant pour surmonter l'indignation.

La participation des travailleurs par l'intermédiaire de leurs organisations et la stratégie de coopération mutuelle et internationale doivent jouer un rôle essentiel: face à la mondialisation de la crise il faut une mondialisation syndicale.

Le contrôle public comprend les mécanismes les plus adéquats pour tirer la sonnette d'alarme et avertir en temps et en heure des éventuelles déviations ainsi que pour recommander les mesures correctives à prendre dans l'administration publique, ce qui peut être un moyen d'éradiquer la corruption, la marginalisation, l'iniquité et la pauvreté.

Nous, travailleurs des organismes de contrôle public, devons considérer notre activité comme un facteur déterminant pour la qualité des institutions et nous pensons que l'absence de contrôle public met en danger la vie, la santé, l'éducation et l'intégrité des citoyens.

L'absence de stabilité, l'absence de carrière administrative, de processus de sélection, de mécanismes justes d'évaluation du travail sur la base du mérite, l'absence de liberté syndicale et de négociation collective font partie des problèmes que connaissent nos affiliés.

Les travailleurs qui font des inspections et des contrôles se heurtent à des problèmes similaires de même que les travailleurs de la justice.

Nous devons donc défendre l'indépendance des organismes de contrôle et de leurs travailleurs qui ne doivent être soumis ni à des pressions ni à des conditions.

Face à la rupture brutale et imprudente des règles du jeu par les employeurs à la Commission

d'application des normes pendant cette session de la Conférence, nous parions sur le renforcement des activités normatives de l'OIT et des procédures de contrôle des normes internationales du travail.

C'est dans cette optique que l'ULATOC demande à cette Conférence que, au sein de l'OIT, soit instituée une instance d'analyse de nos problématiques spécifiques et que les conclusions qui seront tirées servent de base à l'élaboration d'une recommandation destinée à protéger les travailleurs de ce secteur et à garantir la qualité institutionnelle du contrôle public.

Original anglais: M. ROLLET (représentant, Conseil international de l'action sociale)

Le Conseil international de l'action sociale se consacre à la promotion des droits sociaux et en particulier de la protection sociale depuis 1928. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative de l'OIT et du système des Nations Unies visant à instaurer un socle de protection sociale. Nous reconnaissons l'importance des travaux menés conjointement par les 19 organisations internationales qui travaillent sous la coordination de l'OIT et de l'OMS. Nous sommes convaincus que la mise en place d'un socle de protection sociale dans chaque pays est un élément clé pour lutter contre la pauvreté et, plus largement, pour trouver une solution à la crise économique mondiale.

Vous autres délégués savez pertinemment que la protection sociale ne peut pas être considérée seulement comme un fardeau financier. Elle peut contribuer également à l'amélioration de la productivité, peut servir de tampon pour amortir le choc de la crise, et améliorer la cohésion sociale et le bien-être individuel. Le Rapport Bachelet l'a bien montré. Mais nombre de décideurs doivent encore en être convaincus.

Un instrument international tel que celui que l'OIT est en train de négocier pendant cette session de la Conférence internationale du Travail, et qui, nous l'espérons, sera adopté cette semaine, serait fort utile pour convaincre les gouvernements qui hésitent encore à adopter un plan de mise en œuvre de socle de protection sociale à l'échelle nationale. Cela sera également utile pour intégrer pleinement le concept de socle de protection sociale dans le programme de développement prévu pour la période post-OMD, soit à partir de 2015.

Lors de notre dernière Assemblée générale qui s'est tenue à Hong-kong en 2010, nous avons décidé d'appuyer la mise en œuvre du socle de protection sociale et nous avons demandé à nos membres dans plus de 70 pays de se mobiliser de façon que la société civile adopte le concept de socle de protection sociale, analyse les priorités au niveau national et incite les gouvernements à les mettre en œuvre.

Nous avons déjà obtenu quelques résultats. Par exemple, le sixième forum des organisations gouvernementales et non gouvernementales de l'ASEAN, qui s'est tenu à Bangkok en septembre 2011, a adopté des recommandations visant à l'instauration d'un socle de protection sociale dans les pays de l'ASEAN, et nous avons organisé plusieurs ateliers internationaux pour donner aux dirigeants des organisations faitières des ONG, au niveau national, la possibilité de discuter de la mise en œuvre de ce socle de protection sociale et des moyens de solliciter l'appui des gouvernements de leur pays respectif. Nous avons organisé de tels ateliers, par exemple, à Dakar, Casablanca et Douala.

De nombreuses autres ONG ont pris des initiatives similaires, et l'ensemble de ces actions sont en train de converger, grâce à l'adoption par plus de 50 ONG d'une déclaration venant appuyer la recommandation qui figure à l'ordre du jour de la Conférence et proposant des amendements actuellement en cours d'examen. Nous pensons que c'est un premier pas important qui sera suivi par de nombreux autres. Nous voulons continuer de travailler de concert, convaincus que cette action commune fera bénéficier le socle de protection sociale de la force de nos réseaux et l'enrichira de la valeur ajoutée de notre expérience.

La société civile tient à participer à la mise en place du socle de protection sociale. Cela se fera au niveau national, de manière pragmatique et en tenant compte des spécificités nationales. Bien sûr, dans chaque pays il appartient au gouvernement et à la société dans son ensemble de prendre des décisions quant aux mesures à appliquer. Les parlements devront quant à eux se prononcer sur la question du budget nécessaire. Les partenaires sociaux joueront un rôle de pionnier dans l'élaboration du socle de protection sociale, ce dont nous nous félicitons, mais les bénéficiaires peuvent également apporter leur appui pour garantir que chacun puisse avoir accès aux services de santé de base, à l'eau potable, à l'école primaire, et pour assurer le versement d'une pension minimum à ceux qui ne sont pas à même de travailler. Tous les citoyens peuvent apporter une contribution utile à la définition des besoins, au choix des priorités et au moyen de mettre en œuvre le socle de protection sociale. Les ONG joueront un rôle important en aidant les sociétés à articuler la volonté politique qui est la condition préalable la plus importante de l'action politique.

Le défi que nous devons relever est de faire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier des articles 22 et 27, une réalité concrète.

(La séance est levée à 18 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Sixième séance

Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs: présentation du rapport dont la Conférence prend acte	1
Premier rapport de la Commission de proposition: présentation, discussion et approbation.....	1
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	2

Septième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	26
--	----

.....
• Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact
• sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnais-
• sants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exem-
• plaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence
• sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
•
.....